



Organisation
internationale
du Travail

► Bureau d'évaluation



i-eval Discovery



Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» & L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale «Ihtiram»

ILO TC/SYMBOL: MRT/20/03/USA pour Vellahine ; RAF/21/06/USA pour Ihtiram

Type d'évaluation: Évaluation groupée

Type d'évaluation : Final

Mode d'évaluation: Indépendant

Pay(s): Mauritanie, Niger

Résultat(s) du P&B: 1 à 11

ODD(s) : 1, 3, 5, 8, 10

Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur : 01 October 2025

Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL: 18 November 2025

Bureau Administratif : Bureau d'Alger

Bureau Technique : Bureau pays d'Alger

Agences d'évaluation conjointes : N/A

Durée du projet : VELLAHINE septembre 2020 à aout 2024 (47 mois) – IHTIRAM septembre 2022 à aout 2026 (48 mois)

Donateur et budget: USDOS-DRL Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor

Nom(s) des consultants : Oumoul Khayri Ba, Consultante Lead ; Bahari Gaya Consultant national

Gestion de l'évaluation: El Moulat, Abderrahim

Supervision du Bureau de l'évaluation: Ricardo Furman

Budget de l'évaluation: 25,000 USD

Mots clés: Lutte contre l'esclavage, Traffic des êtres humains, genre, discrimination

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	1
ACRONYMES	4
I. PRESENTATION DES PROJETS ET DES CONTEXTES DE MISE EN ŒUVRE	6
1.1. CONTEXTE DES PAYS	6
1.2. DESCRIPTION DES PROJETS OBJET DE L'ÉVALUATION	7
II. CADRE DE L'ÉVALUATION.....	13
2.1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	13
2.2. ETENDUE DE L'ÉVALUATION	13
2.3. LES CRITERES ET QUESTIONS DE L'ÉVALUATION	14
2.4. LES CLIENTS ET PARTIES PRENANTES DE L'ÉVALUATION	15
2.5. EQUIPE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION	16
III. METHODOLOGIE ET LIMITES	16
3.1. STRATEGIE D'ÉVALUATION UTILISEE : CONCEPTION, REFERENTIEL	16
3.2. METHODES DE COLLECTE DE DONNEES ET D'ANALYSE	17
3.3. LIMITES DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE, DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	19
IV. RESULTATS DE L'ÉVALUATION.....	20
4.1. PERTINENCE.....	20
4.2. COHERENCE.....	25
4.3. EFFICACITE	26
4.4. EFFICIENCE	36
4.5. IMPACT DES RESULTATS	40
4.6. DURABILITE DES RESULTATS	43
4.7. QUESTIONS TRANSVERSALES	46
V. CONCLUSIONS.....	49
VI. ENSEIGNEMENTS TIRES.....	51
VII. BONNES PRATIQUES EMERGENTES.....	51
VIII. RECOMMANDATIONS	51
ANNEXES.....	54
ANNEXE I- TERMES DE REFERENCES	54
ANNEXE II – LISTE DES PERSONNES INTERROGEES.....	61
ANNEXE III – MATRICE D'ÉVALUATION POUR LA COLLECTE DES DONNEES	67
ANNEXE IV – CHRONOGRAMME	69
ANNEXE V – OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES	70
ANNEXE VI – LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	71
ANNEXE VII - EXTRAITS CHOISIS DES POEMES	73
ANNEXE VIII – LEÇONS APPRISSES.....	75
ANNEXE IX – BONNES PRATIQUES	79

Résumé Exécutif

Contexte

Ce rapport d'évaluation groupée indépendante porte sur deux projets complémentaires mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en partenariat avec des organisations nationales, et financés par le Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail (DRL) du Département d'État des États-Unis : **Vellahine** (2020–2024 en Mauritanie) et **Ihtiram** (2022–2026, en Mauritanie et au Niger).

Les deux projets interviennent dans des contextes où l'esclavage basé sur l'ascendance, bien qu'illégal, persiste sous des formes traditionnelles et culturelles profondément enracinées. En Mauritanie et au Niger, les victimes de ces pratiques, souvent issues de communautés marginalisées, continuent de subir des discriminations systémiques, des exclusions sociales, et des difficultés d'accès aux droits fondamentaux tels que l'éducation, la santé, et la justice. Les projets s'inscrivent dans un cadre plus large de lutte contre les inégalités sociales et économiques, en alignant leurs objectifs sur les priorités nationales et internationales, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les cadres de coopération des Nations Unies.

Objectifs des projets

Les deux projets visent à combattre l'esclavage fondé sur l'ascendance, les pratiques assimilées et les formes connexes de discrimination et d'exclusion sociale, par la promotion de l'autonomisation sociale et économique des victimes et de leurs descendants. **Vellahine** visait la mobilisation des communautés rurales pour éradiquer l'esclavage par ascendance en Mauritanie à travers des actions d'autonomisation, d'accès à la justice, et de reconnaissance sociale des victimes. Il ciblait spécifiquement les régions d'Assaba, Brakna, Gorgol, et les Hodhs, en s'appuyant sur des communautés pionnières pour influencer les communautés cibles. **Ihtiram**, plus vaste et régional, vise à renforcer la résilience des survivants à travers des partenariats sociaux sectoriels, un dialogue social, le renforcement de l'accès à la justice, de la protection sociale, et des initiatives économiques dans les deux pays.

Objectif de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation est de mesurer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la dimension de genre des deux projets. Elle a pour finalité de tirer des enseignements utiles pour les interventions futures, dans un contexte où les dynamiques sociales, politiques et communautaires restent complexes.

Méthodologie de l'évaluation

Conformément aux standards de l'OIT de l'UNEG et de l'OCDE-CAD, l'évaluation a adopté une approche participative et inclusive, mobilisant une diversité de sources de données et de méthodes d'analyse conformes à la nature des projets et aux questions de l'évaluation. Nous avons utilisé l'analyse documentaire, organisé des entretiens semi-structurés, des groupes de discussion, l'observation directe à travers des visites de terrain. Les données ont été collectées auprès des partenaires, des bénéficiaires, des autorités gouvernementales, et des gestionnaires des projets, en utilisant des techniques d'échantillonnage ciblées pour garantir la représentativité des résultats. Les données ont été analysées par des méthodes essentiellement qualitatives comme l'analyse de contenu, l'analyse thématique, l'analyse narrative par l'étude de quelques récits de vie et la collecte de témoignages individuels et collectifs en fonction des questions de l'évaluation.

Principaux résultats de l'évaluation

1. **Pertinence** : Les deux projets répondent aux besoins des bénéficiaires et s'alignent sur les priorités nationales et internationales, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD8, ODD10). Les projets ont également démontré une capacité à s'adapter aux réalités locales, notamment en

utilisant des mécanismes de proximité pour appuyer et accompagner les populations vulnérables (relais communautaires anonymes pour garantir la sécurité des dénonciations au Niger, GVC pour accompagner les victimes en Mauritanie, l'utilisation des parajuristes dans les deux pays). Cependant, des ajustements sont nécessaires pour mieux intégrer les spécificités culturelles et sociales locales, et mettre l'accent sur les besoins économiques de façon substantielle.

2. **Cohérence** : Les projets ont démontré une forte complémentarité avec d'autres initiatives locales et internationales. La collaboration avec des institutions publiques et des organisations locales a permis de mutualiser les ressources et d'étendre la portée des activités. Cependant, l'absence d'un cadre fédérateur pour coordonner les efforts entre les différents acteurs, et assurer le suivi, limite l'efficacité globale.
3. **Efficacité** : Les projets ont permis d'observer des progrès significatifs, notamment en termes d'accès à la justice, d'inclusion sociale, et d'autonomisation économique. Des milliers de personnes ont été sensibilisées à leurs droits, des relais communautaires ont été formés, et un accompagnement juridique a été assuré, favorisant une meilleure orientation et un début d'appropriation des recours disponibles. Par exemple au Niger, 552 personnes ont obtenu des documents d'identité grâce aux tournées foraines, et 264 personnes ont bénéficié d'une assistance juridique. Les campagnes de sensibilisation ont également permis de transformer les perceptions communautaires vis-à-vis de l'esclavage et des discriminations, selon les témoignages concordants des bénéficiaires. Les projets ont renforcé la concertation entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et la société civile, en cohérence avec le mandat tripartite du BIT. Ils ont aussi accompagné des réformes législatives et des politiques publiques sur la lutte contre l'esclavage et la protection des groupes marginalisés.
4. **Efficience** : Bien que les ressources aient été utilisées de manière optimale dans certains cas, des retards dans les décaissements et la mise en œuvre des activités ont affecté l'efficacité des interventions, notamment dans les formations et les initiatives socio-économiques. Les retards dans les décaissements, et dans le déploiement des activités de façon générale, ont eu des répercussions négatives sur la perception et la crédibilité du projet dans certaines communautés bénéficiaires. Les retards dans le financement des AGRs notamment, combinés à leur caractère modeste relativement aux besoins exprimés et aux attentes, sont particulièrement incriminés par les populations cibles et les organisations qui les soutiennent.
5. **Impact** : Les projets ont contribué à des changements tangibles dans la vie des bénéficiaires, notamment en termes d'autonomie, d'accès aux droits, et d'amélioration de la qualité de vie. Les campagnes de sensibilisation ont également permis de transformer les perceptions communautaires vis-à-vis de l'esclavage et des discriminations. Les projets ont également contribué à des réformes institutionnelles et juridiques, renforçant la protection des droits des victimes.
6. **Durabilité** : Les projets ont établi des mécanismes pour garantir la durabilité des acquis, tels que les Centres Permanents d'Education Civique (CPEC). Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne le financement continu des activités génératrices de revenus (AGR) et l'institutionnalisation des résultats dans les politiques nationales. Les témoignages des bénéficiaires révèlent que de nombreuses initiatives, comme les AGR, ne peuvent se maintenir sans un soutien financier continu.
7. **Egalité des sexes et non-discrimination** : Les projets ont contribué à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale, en particulier pour les femmes victimes de pratiques discriminatoires comme la Wahaya. Cependant, des obstacles persistent, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources économiques et la participation des femmes aux instances décisionnelles locales. Les projets ont également permis de réduire les barrières à l'inclusion sociale des groupes marginalisés en menant des campagnes de sensibilisation et en offrant une assistance juridique.

Enseignements clés

1. **Lutte de long terme et multisectorielle** : L'éradication de l'esclavage par ascendance exige un engagement sur la durée, mobilisant plusieurs acteurs à différents niveaux.
2. **Engagement politique indispensable** : Une application rigoureuse des lois repose sur la volonté des autorités nationales, notamment pour briser les résistances locales.
3. **Autonomisation économique comme levier de liberté** : Sans alternative économique concrète, certaines victimes préfèrent la sécurité matérielle à une liberté perçue comme incertaine.
4. **Importance de l'accompagnement post-libération** : Libérer une personne d'un lien de dépendance sans l'inclure dans un dispositif d'appui structurel peut la conduire à la résignation.

Bonnes pratiques émergentes

1. **Mécanismes de suivi inclusifs et légitimes** : Un dispositif structuré et localement reconnu est essentiel pour accompagner les changements sociaux profonds.
2. **Planification synchronisée des projets** : Coordonner des projets complémentaires renforce leur efficacité globale et évite les doublons.
3. **Apprentissage par les pairs** : Le recours à des modèles issus des communautés favorise l'appropriation et le changement par identification positive.

Recommandations clés

Les recommandations proposées visent à renforcer la lutte contre les exclusions, l'esclavage et les discriminations à travers sept axes stratégiques :

1. Le **renforcement des capacités** à tous les niveaux (institutionnel, opérationnel et communautaire).
2. L'**amélioration de la coordination** entre acteurs.
3. La mise en place d'un **soutien structurant et durable pour l'autonomisation des victimes**.
4. Le **ciblage spécifique des jeunes** dans les actions de changement social.
5. Le **renforcement de la cohésion sociale** via des groupes d'entraide.
6. L'**implication des leaders communautaires** pour assurer l'acceptation locale, et
7. Le **développement de campagnes de sensibilisation via les médias locaux**.

Conclusion

Les projets Vellahine et Ihtiram ont engendré des changements significatifs dans la vie des bénéficiaires, en améliorant leur accès à la justice, leur inclusion sociale, et leur autonomisation économique. Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la durabilité des résultats et l'intégration des acquis dans les politiques nationales. Les recommandations formulées visent à renforcer l'impact des projets et à garantir leur pérennité à long terme. Les projets ont également contribué à des réformes institutionnelles et juridiques, renforçant la protection des droits des victimes. Les témoignages des bénéficiaires révèlent que de nombreuses initiatives, comme les AGR, ne peuvent se maintenir sans un soutien financier continu. Les projets ont également permis de réduire les barrières à l'inclusion sociale des groupes marginalisés en menant des campagnes de sensibilisation et en offrant une assistance juridique.

Acronymes

AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMEES	Association Mauritanienne pour l'Eradication de l'Esclavage et ses Séquelles
ANAJJ	Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire (Niger)
ANDDH	Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme
ANLTP	Agence Nationale de Lutte contre la traite des Personnes et le Transport illicite des migrants (Niger)
BIT	Bureau Interantional du Travail
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCDD	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD2024-2027 a remplacé l'UNDAF pour la Mauritanie)
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux relations avec la société civile (Mauritanie)
CFPF	Centre de Formation pour la Promotion de la Femme (Mauritanie)
CGTM	Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie
CNASS	Caisse nationale de solidarité en matière de santé (Mauritanie)
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme (Mauritanie)
CPEC	Centres Permanents d'Éducation Civique (Niger)
DRL	Bureau de la Démocratie des Droits de l'homme et du Travail / Democracy, Human Rights, and Labor
FAO	Food and Agriculture Organisation
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FG / GD	Focus Group / Groupe de Discussion
GerMME	Gérer Mieux Mon Entreprise (BIT)
GVC	Groupe de Veille Communautaire / Community Monitoring and Care Group
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HEC	Hodh El Chargui
HEG	Hodh El Gharbi
INAP-FTP	Institut National pour la Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
INLCTPTM	Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants (Mauritanie)
MASEF	Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODD	Objectif de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OIT	Organisation Internationale du Travail

ONDDF	Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille (Mauritanie)
OSC	Organisation de la Société Civile
PARDEV	Département des Partenariats et de l'Appui aux missions
PBF	Peace Building Fund
PCCDD ou PCCNUDD	Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (PCCNUDD 2023-2027 pour le Niger)
PPTD / DWCP	Programme pays pour le Travail Décent / Décent Work Country Programme
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (Niger)
SAM	Syndicat des Agriculteurs de Mauritanie
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (Mauritanie)
SMSPS	Santé Mentale et Soutien Psychosocial
SNU	Système des Nations Unies
SYNTRADOM	Syndicat des Travailleurs Domestiques
SYNTRADOM	Syndicat des Travailleurs Domestiques (Mauritanie)
TdC / ToC	Théorie de Changement / Theory of Change
TDR	Termes de Référence
Timidria	Association pour la défense des droits de l'homme et le développement
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (dernier en 2018-2022/2023)
UNEG	United Nations Evaluation Group / Groupe d'Evaluation des Nations Unies
URCAFHG	Union Régionale des Coopératives Agropastorales Féminines du Hodh El Gharbi
USDOL	US Department of Labor / Département Américain du Travail
USDOS	US Department of State / Département d'Etat Américain
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VBG	Violences Basées sur le Genre

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte des pays

L'esclavage demeure une réalité persistante au Niger et en Mauritanie, malgré l'existence d'un cadre légal et institutionnel qui a évolué pour incriminer la pratique, protéger les victimes, et favoriser la réalisation de leurs droits citoyens. Les pratiques esclavagistes varient selon les contextes en s'adaptant aux réalités locales au fil des générations, par des imbrications socio-anthropologiques extrêmement complexes, ce qui rend leur éradication particulièrement difficile. Les facteurs historiques, culturels et socio-économiques continuent de jouer un rôle déterminant, dans la persistance du phénomène ou de ses séquelles.

L'esclavage en Mauritanie remonte à plusieurs siècles et s'est institutionnalisé par un système de castes qui classe les descendants d'esclaves au plus bas de la pyramide sociale, dans une position de précarité et de vulnérabilité. Cette posture, et les stigmates qui la caractérisent, entrave leur accès à l'éducation, aux soins et aux opportunités économiques.

Sur le plan juridique, il y a eu plusieurs abolitions officielles (1905, 1981 et 2007), des lois de plus en plus sévères (la loi de 2007 criminalise la pratique, la loi de 2015 en fait un crime contre l'humanité), des dispositions constitutionnelles (loi constitutionnelle n° 2012-015 du 20 mars 2012), la mise en place de tribunaux criminels spéciaux. Le dispositif institutionnel comprend :

- des agences nationales dédiées entièrement ou partiellement à la lutte contre l'esclavage et ses séquelles, (Tadamoun en 2013, remplacée par Taazour en 2019, puis par l'Instance Nationale en 2020) ;
- le Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile ; la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ;
- l'adoption en 2014 d'une feuille de route pour l'éradication de l'esclavage, élaborée avec le soutien de l'ONU ; l'adoption depuis 2016 d'une "Journée nationale de lutte contre les pratiques esclavagistes" célébrée chaque 6 mars (cette date marque l'adoption de la feuille de route en 2014).

Malgré ces avancées juridiques, l'application de la loi reste largement inefficace, pour les plusieurs raisons, parmi lesquelles :

- Peu de condamnations ont été prononcées, et un fort sentiment d'impunité persiste ; certaines autorités ne sont pas encore très conciliantes pour traiter les cas d'esclavage, notamment au niveau local ;
- Influence des élites traditionnelles et tribales (la féodalité) : L'esclavage est profondément enraciné dans certaines structures sociales mauritaniennes, notamment chez les Bidan (Maures blancs), qui ont historiquement possédé des esclaves issus des communautés noires africaines (Haratines) avec qui ils partagent la même culture, mais aussi dans les communautés noires¹ africaines (Soninké, Wolof, Hal Pulaar). Beaucoup de familles anciennement esclavagistes continuent d'exercer une emprise sur leurs anciens esclaves, les maintenant dans la dépendance par des relations de servitude déguisées (travail non ou faiblement rémunéré, liens de subordination économique et sociale), ou par le discours du facteur religieux.

¹ Il existe une certaine sensibilité et beaucoup de préjugés dans le langage utilisé pour désigner les communautés ethniques en Mauritanie. Par exemple, le concept de « Négro Mauritanien » est réfuté par certaines personnes dans les débats publics, et un nouveau concept, « africain mauritanien » a circulé récemment, notamment dans les réseaux sociaux et la presse

- Absence de réparation (*significative, systématique, immédiate*) pour les victimes : Lorsqu'un esclave est libéré, il se retrouve généralement sans ressources, sans logement et sans soutien. La majorité d'entre eux n'a pas accès à la propriété foncière, à l'éducation ou à un emploi stable, ce qui les contraint parfois à retourner vers les anciens maîtres, ou à y rester, par nécessité. L'État ne propose pas un programme « efficace » structuré d'insertion sociale et économique pour les victimes, les exposant à une marginalisation extrême ; l'intervention des projets est limitée sur ces aspects.

Le Niger, à l'instar d'autres pays de la région, porte également les traces d'un passé esclavagiste lié aux échanges transsahariens. Le pays est confronté à des formes de servitude liées à des normes coutumières (la Wahaya ou cinquième épouse), ou à la pauvreté (dettes héréditaires, travail forcé dans des contextes ruraux). Au Niger, la lutte contre les formes d'esclavage moderne est moins médiatisée et institutionnalisée. L'absence d'un système étatique de suivi robuste dans un contexte où les pratiques coutumières prévalent contribue à la persistance de rapports de dépendance et d'exploitation. Les réponses de l'État sont souvent fragmentaires, et les initiatives de la société civile peinent à émerger face à un cadre juridique et administratif encore peu adapté à débusquer et sanctionner les pratiques abusives.

Le Niger a adopté en 2003 une loi criminalisant explicitement l'esclavage à travers l'article 270.1 du Code pénal, prévoyant des peines allant jusqu'à 30 ans de prison. Malgré cette avancée législative, l'application de la loi demeure limitée en raison de plusieurs obstacles majeurs. Tout d'abord, la volonté politique reste faible, notamment dans certaines régions où l'esclavage est encore perçu comme une tradition. Les élites locales, y compris certains chefs coutumiers et religieux, exercent des pressions pour minimiser les poursuites contre les esclavagistes. Ensuite, les victimes hésitent à porter plainte, souvent par crainte de représailles ou d'exclusion sociale. Dans les zones rurales, elles sont encore considérées comme inférieures et manquent d'accès aux ressources juridiques. Le manque de mécanismes de protection des témoins aggrave leur vulnérabilité. Enfin, les condamnations restent rares. Malgré l'existence d'un cadre juridique, les poursuites sont peu nombreuses et souvent entravées par la corruption et l'influence des élites locales. La célèbre affaire Hadijatou Mani, jugée en 2008 par la CEDEAO, a mis en lumière ces lacunes, mais n'a pas suffi à garantir une application rigoureuse de la loi.

1.2. Description des projets objet de l'Évaluation

Le tableau suivant présente un synopsis des grandes lignes des projets objets de l'évaluation :

Titres des projets à évaluer	Projet 1. Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie « Vellahine ». Code projet : - MRT/20/03/USA Projet 2. L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale « Ihtiram ». Code projet : - RAF/21/06/USA (Mauritanie et Niger)
Unité administrative responsable pour la gestion du projet	Bureau pays d'Alger et Bureau Pays Abidjan
Pays	Mauritanie et Niger
Durée des projets	IHTIRAM : 48 mois ; VELLAHINE 47 mois
Date de démarrage	IHTIRAM 23/09/2022 ; VELLAHINE 25/09/2020
Date de fin	IHTIRAM 31/08/2026 ; VELLAHINE 31/08/2024
Donateurs	DRL Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, USDOS
Budget des projets	VELLAHINE US\$ 900,000 IHTIRAM US\$ 2,635,689 (après amendement)

Partenaires de mise en œuvre	Vellahine : SAM, SOS-Esclave, Save the Children, Ihtiram en Mauritanie : URCAFHG, AMEES, Ihtiram au Niger : Association Timidria, ANLTP
Partenaires institutionnels	Mauritanie : INLTPTM, MASEF Niger : ANLTP

PROJET 1. VELLAHINE (Mauritanie)

Le projet vise à réduire la prévalence de l'esclavage basé sur l'ascendance et la discrimination émanant de l'esclavage en Mauritanie, en mettant à profit cette expérience historique d'anciennes victimes dans les villages Adwaba des régions d'Assaba, du Brakna et du Gorgol (« communautés pionnières ») afin de mobiliser et d'autonomiser les communautés des régions du Gorgol et des Hodhs (« communautés cibles »).

Grâce à une approche communautaire inclusive, le projet s'efforce de briser certaines des barrières psychologiques qui piègent les victimes de pratiques traditionnelles de type esclavagiste dans les communautés cibles, tout en soutenant les efforts des communautés pionnières pour valoriser leur lutte d'émancipation et poursuivre leurs efforts d'insertion dans la société tout en contribuant à sa modernisation. L'approche intégrée s'attaque aux causes profondes tout en supprimant les obstacles pratiques à l'accès à la justice, à la protection sociale de base et aux opportunités de travail décent, obstacles qui accroissent la vulnérabilité des victimes.

L'objectif de ce projet est de « *mobiliser les communautés pour soutenir l'éradication de l'esclavage basé sur l'ascendance en zones rurales de Mauritanie et pour soutenir l'inclusion pleine et égale des victimes dans la société* ». Pour atteindre cet objectif, le projet a été mis en œuvre pendant une période de 44 mois avec un budget global de 900 000 dollars du Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail (DRL) du Département d'État américain (USDOS – US Department of State).

La stratégie du projet a été conçue pour contribuer à trois objectifs :

Objectif 1	Les groupes communautaires, les coopératives féminines et les OSC qui œuvrent pour l'élimination des pratiques d'esclavage basées sur l'ascendance sont renforcés
Objectif 2	Les initiatives conduites par la communauté renforcent l'accès à la justice aux victimes d'esclavage
Objectif 3	L'Accès accru à la protection sociale et aux opportunités d'inclusion économique et sociale au sein de leurs communautés pour les victimes d'esclavage, en particulier les femmes et les enfants

PROJET 2. « IHTIRAM » (Mauritanie et Niger)

L'objectif du projet est d'accélérer les efforts visant à éradiquer l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage en Mauritanie et au Niger. Alors que l'institution de l'esclavage a été largement abolie légalement en Mauritanie et au Niger, les esclaves et personnes d'ascendance esclave sont victimes de pratiques persistantes de discrimination fondées sur l'esclavage et sont forcées de travailler sous les ordres de leurs (anciens) maîtres ou en abusant de leur vulnérabilité, en particulier dans des professions spécifiques où les descendants d'esclaves sont représentés de manière disproportionnée, comme les domestiques (Mauritanie) et les artisans (Niger).

Résultat 1	Des professionnels du droit et de la justice coopérant avec les associations de victimes fournissent une assistance juridique locale accrue, élaborent des plaintes recevables et de bonne qualité, et assurent le suivi de l'enregistrement, de l'enquête et des poursuites engagées par les autorités.
-------------------	--

- Résultat 2** Les victimes habilitées utilisent davantage le cadre institutionnel et juridique existant par l'intermédiaire de leurs associations et exercent leurs droits pour accéder aux voies de recours et aux solutions disponibles, telles que l'assurance maladie, la pension familiale, l'inscription à l'école, les programmes d'alimentation scolaire et le soutien psychosocial.
- Résultat 3** Les victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage dans les secteurs ciblés établissent des sources de revenus indépendantes et diversifiées.
- Résultat 4** Les victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage accèdent et participent à un partenariat social dynamique et à un dialogue sur les conditions de travail décentes dans leurs professions spécifiques.
- Résultat 5** Les institutions nationales et locales sont renforcées et reconnaissent leur responsabilité dans l'application des lois et des politiques visant à éradiquer l'esclavage fondé sur l'ascendance et à promouvoir le travail décent.
-

Théorie de changement (TdC)

Les deux projets visent l'éradication de l'esclavage basé sur l'ascendance, au moyen d'une approche communautaire qui met les victimes au cœur du processus, à la fois comme bénéficiaires et comme acteur de mise en œuvre. A cet effet, Vellahine repose sur une stratégie d'appairage « par les pairs », pour que les « histoires de vie racontées et mises en scène par les populations pionnières qui se sont libérées par la prise de conscience et la revendication systématique de leurs droits, aient un effet de « déclic psychologique » auprès de leurs pairs encore sous le joug de l'esclavage ou de ses séquelles. Le projet Ihtiram décline clairement cette partie de la TdC commune aux deux projets, selon laquelle l'éradication de l'esclavage est « inextricablement » liée à l'autonomisation socio-économique et à l'intégration sociale des descendants d'esclaves.

L'approche communautaire basée sur les droits, utilisée par les projets, place les victimes (les esclaves, anciens esclaves, descendants d'esclaves) au centre de tous les processus, en les reconnaissant comme *des agents de changement*. Elle vise à leur donner les moyens de prendre des mesures pour faire valoir leurs droits civils (résultats 1 et 2), économiques (résultat 3) et sociaux (résultat 4). Le projet vise également à amplifier la voix des victimes au niveau national et régional et plaide pour que leurs droits soient respectés et protégés par les décideurs institutionnels (résultat 5).

L'approche du projet s'inspire des recherches approfondies et de l'expérience de l'OIT et de ses partenaires, qui suggèrent que l'esclavage fondé sur l'ascendance est profondément et idéologiquement ancré dans les attitudes sociales, et dans le système social, qui reste réfractaire au changement. Ainsi certains métiers et secteurs professionnels perçus comme « dégradants » et « stigmatisés », occupent les descendants d'esclaves de façon disproportionnée : c'est le cas de l'emploi domestique, de l'élevage de bétail, et de la boucherie dans des contrées reculées en Mauritanie ; de certains métiers de l'artisanat au Niger (tisserands, forgerons, artisans). Dans ces secteurs peu valorisés malgré leur apport indéniable dans l'économie locale, les travailleurs n'ont pas ou très peu de protection sociale, pas de couverture sanitaire, et sont exposés à des risques et brimades de toutes sortes. Les femmes et les plus jeunes, encore plus fragiles et vulnérables, subissent davantage les abus et exactions, y compris des VBG. Parmi les droits fondamentaux visés, il y a aussi la liberté d'association et la négociation collective (donner la parole, organiser et promouvoir le dialogue social) en plus de l'application du droit pénal.

À travers les résultats obtenus, les secteurs professionnels stigmatisés seront rendus plus visibles, productifs et organisés, dans le but de faire reconnaître leur travail comme des activités valables sur le marché de l'emploi qui devraient bénéficier de conditions de travail décentes. L'objectif est de réduire

les déficits en matière de travail décent et d'accroître la prévention et la protection des trois autres catégories de droits fondamentaux du travail, à savoir le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination. En soutenant la transformation de relations d'exploitation/dépendance en relations professionnelles de travail ou en relations d'affaires, fondées sur une collaboration entre acteurs économiques de plein droit, le projet Ihtiram accélère les efforts d'éradication de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'esclavage et renforce le rôle des survivants en tant qu'agents de changement dans ce processus.

La nature binationale du projet favorise les économies d'échelle grâce au partage de l'information, des connaissances et un engagement accru en faveur de l'éradication de l'esclavage, qui pourrait se répercuter dans toute la région.

Cette TdC commune entre les deux projets va être articulée dans l'analyse de la pertinence, pour en déterminer les imbrications, et les trajectoires vers les résultats.

Portée géographique et cible des projets VELLAHINE et IHTIRAM

Les projets VELLAHINE et IHTIRAM s'adressent aux populations et groupements communautaires victimes de l'esclavage basé sur l'ascendance, en Mauritanie pour le premier, et en Mauritanie et au Niger pour le second.

Le projet « USDOS DRL - VELLAHINE » démarré en novembre 2021 pour une durée prévisionnelle de trois ans jusqu'en octobre 2023, couvre cinq régions de la Mauritanie (Assaba, Brakna, Gorgol, Hodh El Charghi et Hodh El Gharbi).

Les localités d'intervention du projet IHTIRAM pour la Mauritanie sont: Aioun (région Hodh El Gharbi), Kiffa (région de l'Assaba), Teyarett (Nouakchott), Bassiknou (région du Hodh El Chargui), et le Guidimakha.

Au Niger, le Projet IHTIRAM a une couverture nationale pour les activités de renforcement des capacités, qui visent à améliorer les connaissances et les compétences des parties prenantes impliquées dans la lutte contre l'esclavage et la protection des droits des victimes. Pour les interventions auprès des bénéficiaires directs, trois régions prioritaires ont été identifiées : **Tillabéri**, **Tahoua** et **Zinder**. Ces zones ont été sélectionnées en raison de leur vulnérabilité particulière aux pratiques d'esclavage par ascendance.

Partenaires de mise en œuvre

Pour la Mauritanie, les partenaires de mise en œuvre sont:

- Les organisations syndicales **SAM** (Syndicat des Agriculteurs Mauritaniens des communautés pionnières).
- Les organisations de lutte contre l'esclavage : **SOS Esclaves** principale ONG anti-esclavagiste en Mauritanie, l'Association Mauritanienne pour l'Eradication de l'Esclavage et ses séquelles (**AMEES**).
- **Save the Children**, qui apporte son expertise en matière de protection de l'enfance dans les zones rurales.
- L'Union Régionale des Coopératives Agropastorales Féminines du Hodh Gharbi (**URCAFHG**),

Le **SYNTRADOM** (Syndicat des Travailleurs Domestiques) présenté comme un partenaire de mise en œuvre est en réalité une organisation syndicale en gestation, qui devrait voir le jour à la fin du processus de mise en place des organisations syndicales dans le cadre du volet travailleurs domestiques du projet Ihtiram.

Flambeau, qui est une association de lutte contre l'esclavage, n'a pas, à notre connaissance, réellement été opérationnelle dans le cadre du projet.

AMEES et l'URCAFHG, non identifiés dans le document du projet Ihtiram, ont effectivement été activement impliqués, respectivement dans les volets boucherie, et travail domestique du projet Ihtiram en Mauritanie. Il s'avère que ces deux organisations sont des partenaires locaux de « United Nations Trust Fund to Fight Contemporary Forms of Slavery in the Sahel ».

Au Niger, le projet est mis en œuvre avec l'appui de partenaires stratégiques, reconnus pour leur expertise dans la lutte contre l'esclavage et la traite :

- **Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP)** : En tant que partenaire étatique, l'ANLTP joue un rôle fondamental dans la coordination des efforts nationaux de lutte contre la traite. Les formations prévues en partenariat avec l'ANLTP ciblent principalement les acteurs judiciaires, notamment les magistrats, officiers de police judiciaire, et autres intervenants juridiques. Ces sessions de formation sont basées sur le code pénal et le code de procédures pénales qui sont en révision et qui devraient être plus précis et plus pertinents par rapport à la question. Malheureusement, le changement du régime du 26 juillet 2023 au Niger a retardé l'adoption des nouveaux codes.
- **Association Timidria** : Cette organisation, engagée dans la défense des droits humains, est responsable de diverses activités communautaires, telles que les campagnes de sensibilisation sur les droits des victimes et les mécanismes de recours, les campagnes foraines pour l'établissement de documents d'état civil, l'accès à l'éducation pour les enfants des communautés victimes.

Dispositifs et arrangements de gestion

En raison de son caractère tripartite, de sa forte présence en Mauritanie et de la mise en place de réseaux institutionnels au niveau national et local, l'OIT est bien placée pour apporter ses conseils aux acteurs mobilisés dans les deux projets, faciliter le dialogue social et veiller à ce que les points de vue des victimes et de leurs communautés soient intégrés dans le dialogue politique et dans les processus d'élaboration des politiques nationales.

Principal bénéficiaire de la subvention, l'OIT (chef de file) est responsable de la mise en œuvre des dispositions de l'accord de coopération avec l'USDOS DRL, assure la gestion et la coordination globale des deux projets, assume la responsabilité principale du S&E, de la réalisation d'activités spécifiques, et fournit des apports techniques spécifiques aux partenaires. L'OIT gère et administre également le budget des deux projets. Elle valide et assure le suivi du financement convenu pour les activités prévues, y compris par les partenaires de mise en œuvre.

Les projets sont gérés respectivement par le bureau de pays de l'OIT en Algérie couvrant la Mauritanie pour Vellahine, et par le bureau de l'OIT en Côte d'Ivoire (couvrant le Niger) pour Ihtiram, sous la tutelle du directeur du bureau de pays en Mauritanie pour Vellahine, et sous la tutelle conjointe des directeurs des bureaux nationaux pour Ihtiram. Le siège du projet Vellahine est basé à Nouakchott. L'équipe du projet est dirigée par le responsable national, appuyé par un assistant de suivi et d'évaluation et un assistant administratif, qui appuient également la communication du projet. Pour le projet Ihtiram, l'équipe du projet est dirigée par un chef de projet recruté au niveau international et basé à Nouakchott.

Le soutien administratif est assuré par des assistants administratifs et financiers des bureaux nationaux de l'OIT à Alger (pour Vellahine), et à Alger et Abidjan (pour Ihtiram), dont le travail sera partagé avec d'autres projets en cours de l'OIT. La fonction d'appui technique est assurée par le département des principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS) au siège de l'OIT à Genève. L'équipe du projet, par l'intermédiaire du Département des partenariats et de l'appui aux missions (PARDEV), assure la liaison avec DRL sur l'état d'avancement du projet.

En vertu de son Mandat Tripartite, le BIT a favorisé l'implication de parties prenantes dans la mise en œuvre des deux projets au niveau national. En Mauritanie, plusieurs structures nationales ont été sollicitées, qui interviennent dans les différentes thématiques du projet (lutte contre l'esclavage, femme et enfance, emploi, etc.). Les structures qui se sont distinguées par leur motivation à participer à la mise

en œuvre ont été le MASEF (participation au diagnostic de la vulnérabilité des femmes victimes), la CNDH ; mais aussi les syndicats (à travers la personne ressource principale de la CGTM, qui est expert en droit du travail, à défaut d'avoir pu collaborer institutionnellement avec le syndicat dans un contexte de renouvellement des mandats au niveau national) qui ont été à l'origine de l'implication du SAM dans ce projet.

Mécanismes de financement des deux projets

USDOS DRL est le bailleur de fonds des deux projets, pour la totalité du budget de chacun des projets. L'OIT a assuré la gestion administrative et budgétaire des deux projets, en validant et en contrôlant le financement convenu pour les activités planifiées.

Les organisations partenaires sous-réциpiendaires de la subvention, chargées de la réalisation technique de résultats spécifiques ont été :

- Pour Vellahine : SAM, SOS Esclave, et Save the Children ;
- Pour Ihtiram au Niger : Timidria et l'ANLTP ;
- Pour Ihtiram en Mauritanie : La CGTM initialement identifiée est toujours en attente d'un accord avec ses pairs syndicats des travailleurs, qui ont vu leur nombre exploser à la faveur d'une restructuration du secteur.

Il faudra noter, toutefois, que dans les faits, il n'a pas été établi un contrat de sous-financement au partenaire SAM. Pour SAM, les activités d'appui et d'accompagnement prévus ont été directement gérées par le BIT sur le plan financier.

Principales avancées au moment de l'évaluation

Le projet Vellahine élaboré pour être mis en œuvre sur une durée initiale de 36 mois (du 1/11/2020 au 31/10/2023), a été prolongé jusqu'au 31/08/2024, soit une durée révisée à 46 mois. Ce prolongement est sans doute motivé par le démarrage tardif des activités du projet du fait des lenteurs dans la mise en place de l'équipe du projet (seul le coordonnateur était en place les neuf premiers mois), et deux partenaires sur les trois que compte le projet accusaient des retards importants dans la réalisation de leurs activités. L'évaluation à mi-parcours réalisée en sept-oct. 2022, avait recommandé que le projet accélère la mise en œuvre de ses activités qui accusaient un retard important.

Au moment de la clôture du projet Vellahine en aout 2024, toutes les activités programmées avaient été réalisées, à l'exception de 2 activités phares pour SOS-Esclaves (distribution des chèvres gestantes, une AGR particulièrement adaptée aux femmes victimes du fait de leur occupation précédente chez les anciens maîtres, et fortement attendue par celles-ci ; et un atelier de plaidoyer régional à Néma), lesquelles ont été complétées dans la période subséquente à la clôture, pratiquement au moment où notre équipe d'évaluation était sur le terrain. Les retards accusés dans le calendrier d'exécution de certaines activités ont certainement eu des effets sur la qualité des extrants (faiblesse des résultats dans la régularisation de la situation de l'état civil des victimes, notamment les enfants pour Save the Children ; le retard dans la chaine de valeurs des AGRs pour SOS-Esclaves), et in fine, auront des répercussions sur les impacts attendus dans l'amélioration de la situation des victimes.

Le projet Ihtiram a démarré ses activités en septembre 2022, et se trouve à mi-chemin au moment de cette évaluation. Les deux projets ayant fonctionné en parallèle pendant deux ans, des activités initiées dans le cadre de Vellahine ont étroitement accompagné la mise en œuvre de Ihtiram, sans qu'il y ait eu besoin d'une relation contractuelle formelle. A titre d'exemple Ihtiram a utilisé le dispositif d'assistance juridique de SOS-Esclave, à travers le partenariat établi avec Vellahine. Au moment où le projet Vellahine s'achève, le contrat avec ses partenaires prend fin, le mode opératoire et les arrangements de gestion pour la suite de la mise en œuvre de Ihtiram devraient alors être définis. Les partenaires encore engagés dans la suite de Ihtiram, de facto, devraient faire l'objet d'une évaluation de leurs performances, pour décider de leur implication dans le projet en cours et du mode opératoire.

II. Cadre de l'évaluation

2.1. Objectifs et résultats attendus

Les objectifs principaux de l'évaluation sont:

- (i) Analyser l'efficacité des stratégies de mise en œuvre
- (ii) Examiner l'efficience sous les aspects de la capacité de mise en œuvre, la qualité des mécanismes de coordination, des outils de gestion, et du dispositif de suivi et d'évaluation des projets ; y compris l'analyse du cadre institutionnel.
- (iii) Avoir une bonne compréhension du niveau d'atteinte des résultats des projets, être en mesure de situer les raisons de la performance ou contre-performance ; apprécier la vraisemblance de l'atteinte des résultats escomptés d'ici à la fin du projet IHTIRAM en particulier, et si nécessaire, proposer des ajustements pour améliorer l'atteinte des objectifs dans le temps restant pour la fin du projet ;
- (iv) Apprécier les stratégies de durabilité des projets : en réalité, il s'agira d'apprécier les stratégies de durabilité des résultats atteints par les projets, ou des résultats attendus.
- (v) Identifier les leçons et bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ; et
- (vi) Formuler des recommandations utiles aux parties prenantes, pour améliorer la mise en œuvre et l'atteinte des résultats du projet IHTIRAM qui est encore à mi-parcours, et pour soutenir le développement ultérieur de projets similaires au projet VELLAHINE qui a pris fin, le cas échéant.

Pour atteindre ces objectifs, l'évaluation a couvert les éléments d'analyse suivants :

- A. Analyser la conception/le montage et les stratégies de mise en œuvre du projet pour en déterminer la **pertinence**.
- B. Analyser la mise en œuvre pour comprendre l'**efficacité** dans les résultats observés, leur impact et les chances de durabilité, ainsi que le potentiel identifié dans l'atteinte des résultats, en identifiant la dimension innovation.
- C. Analyser le cadre institutionnel, le dispositif de mise en œuvre, les mécanismes de coordination, l'utilisation des outils de gestion, y compris le dispositif et les outils de suivi du projets (dont les plans de travail), en vue de déterminer l'**efficience** dans la mise en œuvre du projet.
- D. Analyser les stratégies de durabilité du projet en estimant les chances de **durabilité** des résultats observés et des **impacts** identifiés ou estimés à ce stade et dans un avenir proche.

2.2. Etendue de l'évaluation

L'évaluation finale groupée couvre l'ensemble des interventions du projet IHTIRAM depuis le début de sa mise en œuvre (septembre 2022) à ce jour (démarrage de l'évaluation en septembre 2024 révolu), soit une période de 25 mois sur les 48 mois de durée prévue du projet ; et l'ensemble des interventions du projet VELLAHINE qui a duré de septembre 2020 à août 2024, soit 47 mois. Il s'agit pour le projet IHTIRAM d'une évaluation à mi-parcours, et pour le projet VELLAHINE d'une évaluation finale.

L'ensemble de la zone d'intervention du projet est couvert par l'évaluation, en prenant en compte les régions et localités d'intervention des projets, dans la limite de leur accessibilité à la date de la phase de terrain (questions sécuritaires, logistique liée au terrain) :

- pour le projet Vellahine : les régions (5) de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Hodh El Charghi et du Hodh El Gharbi en Mauritanie;
- pour le projet IHTIRAM : les régions de Tahoua et Tillabéri au Niger ; et Aioun (Hodh El Gharbi), Kiffa (Assaba), Teyarett (Nouakchott), et Bassiknou (Hodh el Chargui) en Mauritanie; mais aussi la région du Guidimakha en Mauritanie, qui a été ajoutée à la zone d'intervention initiale (3^e trimestre 2024).

Elle couvre les différents aspects:

- La pertinence et la validité des stratégies de mise en œuvre des deux projets ;
- Les produits et les réalisations issus de la mise en œuvre des activités des deux projets ; par les équipes et les parties prenantes respectives ;
- Les résultats obtenus à ce jour pour les deux projets, et dans quelle mesure les résultats escomptés seront-ils atteints à la fin du projet IHTIRAM.

2.3. Les critères et questions de l'évaluation

Les questions principales posées à l'évaluation relèvent directement des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE appliquées par les directives de l'OIT, en l'occurrence : La pertinence de l'idée de projet, la cohérence, l'efficacité dans la mise en œuvre des projets, l'efficience, l'impact, la durabilité des résultats du projet. Les critères comprennent également des aspects transversaux tels que l'égalité, la non-discrimination des groupes vulnérables, le tripartisme de l'OIT, et le dialogue social.

La liste initiale des questions posées dans les Termes de référence (TDRs) comprend une série de questions réparties entre les différents critères d'évaluation présentées ci-dessus.

A. Pertinence

1. Les deux projets répondent-ils aux besoins des bénéficiaires ?
2. Comment les deux projets s'alignent-ils aux priorités du donateur, des Gouvernements de la Mauritanie et du Niger, des PPTDs, de l'UNDAF/UNSDCF (Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) en cours, de l'OIT, des Objectifs de Développement Durable (ODD), des autres cadres de développement des régions, des institutions partenaires et des groupes ciblés ? Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets ?
3. Quelle était la validité de la théorie du changement des projets ? Est-ce que toutes les hypothèses de départ se sont révélées exactes et - dans le cas contraire - quelles mesures ont été prises par les projets ?
4. Dans quelle mesure la formulation et la mise en œuvre des deux projets ont-elles les bases de la non-discrimination ?

B. Cohérence

5. Dans quelle mesure les deux projets ont-ils collaboré avec d'autres projets du BIT et des autres agences du Système des Nations Unies (SNU) et autres ?
 - a. Les partenariats ont-ils été mobilisés stratégiquement et une complémentarité existe entre différents partenaires et organisations ?
 - b. Les projets ont-ils pu créer des synergies et tirer parti des ressources d'autres départements, projets ou / organisations internationales ?
6. Dans quelle mesure les projets ont-ils réussi à préserver le rôle et les valeurs stratégiques du BIT tout en travaillant avec d'autres partenaires, y compris le gouvernement et les partenaires sociaux ?
7. A l'avenir, quelles synergies supplémentaires peuvent être créées avec d'autres projets, organisations internationales, etc. ?

C. Efficacité du projet

8. Dans quelle mesure les deux projets ont-ils été efficaces dans la réalisation des et ses objectifs attendus ?
9. La quantité et la qualité de ces résultats (produits et effets) ont-elles été satisfaisantes pour les groupes cibles, les mandants, et les partenaires du projet ?
10. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation ont-ils favorisé l'atteinte des résultats escomptés des projets et l'apprentissage ?
11. Quels sont les obstacles que les projets ont rencontrés durant leur mise en œuvre ? Comment les projets y ont fait face ?

D. Efficience

12. Dans quelle mesure les mécanismes de gestion et de coordination du projet étaient-ils adéquats pour répondre aux besoins et défis identifiés ?
13. Le projet a-t-il reçu le soutien administratif, technique et politique requis de (ajoutez les acteurs clés) ?
14. La répartition et l'utilisation des ressources est-elle optimale ?
15. Les résultats attendus ont-ils été livrés conformément au plan de travail ou les changements sont bien justifiés ?

E. Impact

16. Dans quelle mesure peut-on affirmer que le projet a contribué à la mise en place de dispositions au niveau local pour l'application de la loi 2015 031 réprimant les pratiques esclavagistes en Mauritanie ?
17. Quelles sont les preuves à l'appui que des résultats ont conduit à des changements substantiels et / ou à long terme pour un ou plusieurs des groupes cibles ?

F. Durabilité

18. Dans quelles conditions les résultats et impacts des deux projets peuvent-ils être durables ? Est-ce que les projets ont une stratégie de sortie effective ?
19. Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre des projets sont-elles les institutions clés ? Quelles sont les mesures et actions mises déjà en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ? L'approche et les résultats des projets pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin des projets ?

La Matrice d'Évaluation (voir Annexe III) apparie les questions d'évaluation aux sources et méthodes de collecte de données pour répondre aux différentes questions de l'évaluation.

Les Clients et parties prenantes de l'évaluation

Les principaux clients de l'évaluation sont :

- Les mandants de l'OIT en Mauritanie et au Niger, qui sont le gouvernement (autorités locales et ministères), les organisations d'employeurs et de travailleurs ;
- Les gestionnaires des projets IHTIRAM et VELLAHINE ;
- Les partenaires techniques locaux et nationaux dans les pays respectifs :
 - o En Mauritanie : SOS Esclave, AMEES, Flambeau ; SAM, SYNTRADOM ;
 - o Au Niger : TIMIDRIA ;
- Le donateur qui est DRL (Bureau Democracy, Human Rights, and Labor) de USDOL (US Department of Labor);
- Les bureaux de l'OIT à Alger et Abidjan.

Les organisations de travail parties prenantes du projet sont :

- Le Syndicat des Agriculteurs de Mauritanie (SAM) ;
- SYNTRADOM

Les principales organisations de lutte contre les pratiques de l'esclavage sont :

- En Mauritanie : SOS-Esclaves, Association Mauritanienne pour l'Eradication de l'Esclavage (AMEES).
- Au Niger : TIMIDRIA

Equipe responsable de l'évaluation

L'évaluation est gérée par Mr El Moulat Abderrahim, responsable d'évaluation au bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

Elle est conduite par une équipe composée d'une évaluatrice principale, et d'un assistant consultant basé au Niger. L'évaluatrice principale est Mme Oumoul Khayri Ba, consultante internationale en évaluation, résidente en Mauritanie et l'évaluateur assistant est Mr Bahari Gaya, basé au Niger.

III. Méthodologie et limites

3.1.Stratégie d'évaluation

L'évaluation des projets Vellahine et Ihtiram repose sur une approche mixte, combinant diverses méthodes essentiellement qualitatives afin de garantir une triangulation robuste des résultats. Cette combinaison a permis d'assurer une analyse complète et nuancée, en tenant compte à la fois des données factuelles et des perceptions des parties prenantes. La démarche retenue s'appuie sur les critères du CAD/OCDE (pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact), afin de garantir la conformité des résultats avec les standards internationaux en matière d'évaluation. Cette approche a concerné chacun des deux projets, tout en mettant en évidence leurs synergies et spécificités respectives, conformément à l'approche groupée (Cluster) préconisée dans les TDRs.

L'évaluation a adopté une démarche participative et inclusive, impliquant activement les acteurs institutionnels, les ONG partenaires, ainsi que les bénéficiaires directs et indirects des deux projets, afin de croiser les points de vue et d'aboutir à des résultats crédibles, qui reflètent les réalités locales.

L'équipe du projet est partie prenante à l'évaluation, en sa qualité de premier responsable de la mise en œuvre, et a effectivement facilité toute la collecte de données, y compris les aspects logistiques, en fonction des besoins d'information exprimés par les évaluateurs.

L'évaluation a été guidée par les références techniques contenues dans les dispositions pertinentes du cadre et de la stratégie d'évaluation de l'OIT, notamment :

- Les critères et approches de l'évaluation de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD ; les normes et principes directeurs édictés par le CAD de l'OCDE pour la conduite des évaluations des programmes de développement, dans ses versions les plus récentes (2019 pour les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE).
- Les principes directeurs de l'OIT pour les évaluations axées sur les résultats de 2013.
- Les normes et directives du Groupe d'Évaluation des Nations Unies (UNEG), notamment le Code de Conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le SNU
- Les listes de contrôle EVAL No 3, 5 et 6.

En ce qui concerne les considérations éthiques, cette évaluation a été conduite conformément aux principes éthiques du Bureau International du Travail (BIT) et aux normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG), ainsi qu'aux directives du Département d'État des États-Unis en matière de responsabilité, de transparence et de respect des droits humains. Ces normes impliquent une approche basée sur les droits (non-discrimination des groupes vulnérables), la prise en compte de la dimension genre dans la conduite de l'évaluation (égalité entre les sexes), ainsi que la prise en compte des thèmes transversaux de l'OIT tels que le tripartisme et le dialogue social.

3.2. Méthodes de collecte de données et d'analyse

Sources de données

Pour cette évaluation, des sources de données diversifiées et complémentaires sont mobilisées afin de fournir une analyse rigoureuse et participative des projets **Vellahine** et **Ihtiram**, comprenant des données secondaires (revue documentaire) et des données primaires.

La revue documentaire

La revue documentaire a constitué une étape essentielle de l'évaluation, permettant d'analyser les sources de données internes au projet et des sources externes.

Les données internes au projet ont concerné les documents des projets Vellahine et Ihtiram, les rapports périodiques d'activité (trimestriels et annuels) élaborés par les équipes des projets, les rapports financiers, les rapports élaborés par les partenaires de mise en œuvre (SOS-Esclaves, Save the Children, AMEES, Timidria), ainsi que les rapports, notes, et autres documents produits à l'issue de certaines activités en lien avec les plans d'action et la mise en œuvre des projets Vellahine et Ihtiram. Un certain nombre de publications et travaux portant sur la lutte contre le travail forcé et les pratiques assimilées à l'esclavage en Mauritanie et au Niger ont été analysées, comprenant :

- des rapports d'évaluation et études publiés par des organisations internationales, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT, 2018), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH, 2019) et l'UNICEF (2021);
- des publications d'ONG locales et internationales actives dans la lutte contre l'esclavage et la promotion des droits humains, telles que SOS-Esclaves (Mauritanie) et Timidria (Niger);
- des documents stratégiques nationaux, incluant le Plan d'action national pour l'élimination du travail forcé (Mauritanie, 2020) et la Stratégie nationale de protection de l'enfant (Niger, 2019);
- des textes de lois et réglementaires.

Au total, plus de quarante documents (Annexe VI) ont été analysés dans le cadre de cette revue. Ces documents ont permis d'identifier les expériences antérieures ou concomitantes, les bonnes pratiques, les défis relevés, afin de mettre en perspective les résultats des projets évalués. L'analyse documentaire a permis par ailleurs, de situer le projet dans un cadre régional et international plus large d'identifier les leçons tirées d'autres expériences.

Collecte des données primaires

Les données primaires sont des informations recueillies directement auprès des acteurs clés concernés au moyen des entretiens semi-directifs, des focus groups, et des ateliers de partage et de validation.

Entretiens avec les acteurs clefs : les entretiens ont été réalisés avec des représentants des ministères concernés, des agences comme l'ANLTP, les syndicats (CGTM), le patronat, les OSC partenaires (SOS Esclaves, SAM, AMEES, URCAFHG et Timidria), les bénéficiaires directs, et le bailleur, pour recueillir leurs perspectives sur les impacts des projets et leur durabilité. Préalablement à la mission de terrain et au cours de l'évaluation, des entretiens ont également été organisés avec les gestionnaires des projets et le personnel de l'OIT impliqué dans la mise en œuvre ou le pilotage des projets, afin de mieux cerner les éléments clefs de la conception et du déroulement des opérations liées aux projets. Ces entretiens préparatoires nous ont permis de mieux cibler et formuler les questions et les indicateurs, et de préparer la collecte de données de manière efficiente.

Tableau 1. Synthèse des Entretiens (individuels et collectifs) avec les parties prenantes

Catégorie de répondants	Effectif des participants (P) dont X% femmes (F)	
	Mauritanie	Niger
Gestionnaires des projets (BIT)	3 (0% F)	1 (0% F)

Représentants des autorités		2 (0% F)
Partenaires	12 (25% F)	3 (0% F)
Représentants des travailleurs		4 (25% F)
Bénéficiaires	18 (66,7% F)	12 (66% F)
Patronat		2 (100% F)
Total	33 (15F)	25 (10 F)

Groupes de discussions avec les bénéficiaires directs : Ils ont été organisés avec les membres des communautés ciblées et les membres des coopératives appuyées. Ces focus groupes ont permis d’obtenir des retours concrets sur les impacts des projets, au niveau communautaire tout au moins, et les besoins spécifiques des bénéficiaires.

Tableau 2. Synthèse des FGD avec les bénéficiaires des projets

Catégorie de répondants	Effectif des participants dont X% femmes (F)	
	Mauritanie	Niger
Bénéficiaires	14 (107, 70% F)	1 (6, 50% F)

Ateliers participatifs sur le terrain : Les ateliers devant réunir les partenaires, les autorités, et les représentants du bailleur pour valider les conclusions préliminaires et échanger sur les succès, défis, et améliorations potentielles, n’ont pas pu avoir lieu au moment prévu à Nouakchott et Niamey, du fait du contexte particulier de l’évaluation. Ces ateliers ont été organisés à la suite de l’autorisation de reprise des travaux reçue du bailleur en août 2025, selon des formats différents en Mauritanie et au Niger, et ont donné l’occasion de valider les conclusions et résultats issus de l’évaluation, et de s’accorder sur les recommandations utiles pour la suite du projet. En Mauritanie, l’atelier a été organisé en deux journées sur le terrain, dédiées chacune à un des projets de l’évaluation, et une session de synthèse à Nouakchott, pour tirer les conclusions et leçons finales. Au Niger, la restitution a été organisée à distance, les conclusions et résultats de l’évaluation ont été partagées avec l’ensemble des partenaires, avec un suivi rapproché du consultant national. Les documents et résultats de ces activités de restitution et de validation sont joints en annexe au présent rapport.

Observations directes : Nous avons observé les conditions de mise en œuvre des activités et de certaines réalisations sur le terrain, et les comportements des bénéficiaires, à l’occasion des entretiens organisés sur le terrain.

Méthodes d’analyse

Les données collectées ont été analysées principalement par l’analyse de contenu, l’analyse narrative autour des **récits de vie** et des témoignages collectés, la triangulation, et la mise en débat des informations obtenues à l’occasion des ateliers sur le terrain (à titre principal) et auprès des gestionnaires et administrateurs du projet (en charge de l’orientation stratégique, des aspects conceptuels et opérationnels des projets). L’analyse de l’impact a également reposé en grande partie sur l’identification des **changements significatifs** perçus par les bénéficiaires et ceux qui les appuient directement sur le terrain (méthode proche du Most Significant Change).

Techniques d’échantillonnage

Pour cette évaluation, un échantillonnage non probabiliste a été utilisé, avec une sélection ciblée des groupes spécifiques de participants essentiels à l’analyse des projets **Vellahine** et **Ihtiram**, adaptée selon les circonstances. L’accent a été mis sur le premier groupe constitué par les bénéficiaires directs, qui sont les membres des communautés ciblées qui participent activement aux activités des projets, comme les artisans et les travailleurs domestiques en Mauritanie et au Niger, et ce conformément aux attentes du bailleur. Le second groupe est constitué de représentants clés des mandants (représentants des syndicats et des travailleurs tels que les **Sections Syndicales de SAM**), des organisations partenaires sur le terrain: organisations de défense des droits humains (tels que **SOS Esclaves** et **Timidria** ; ou **Save the Children**), qui incluent les leaders communautaires ; les représentants des ministères concernés, ainsi

que des agents des services de sécurité, de justice, et de protection sociale. Enfin, le personnel de terrain des projets a été couvert pour fournir des perspectives opérationnelles sur la mise en œuvre et les défis anticipés, en plus d'avoir été très étroitement impliqué dans l'organisation de la mission dans l'ensemble.

Cette approche de sélection ciblée a été adoptée afin de recueillir des données représentatives et pertinentes de ces divers groupes, jugés cruciaux pour l'évaluation des projets. Toutefois, il convient de noter que cette méthode intentionnelle pourrait introduire des biais dans les résultats, limitant la généralisation des conclusions à l'ensemble des bénéficiaires et des parties prenantes.

Une liste détaillée de toutes les personnes rencontrées incluant une analyse détaillée de la répartition par genre, est présentée à l'annexe II. Une attention particulière et systématique a été portée à la représentativité des principales parties prenantes dans les entretiens, afin de garantir une représentation équilibrée et d'intégrer pleinement la dimension « équité » dans l'analyse des résultats de l'étude.

3.3.Limites de l'approche méthodologique et mesures d'atténuation

Comme c'est souvent le cas, cette évaluation a été confrontée à certaines limites, pour des raisons diverses. Le tableau suivant en donne une récapitulation, ainsi que les mesures de mitigation que nous avons déployées pour maintenir la qualité du processus.

Limites	Mesures d'atténuation
Accès aux données et contraintes de terrain : - Disponibilité et qualité des données secondaires parfois limitées. Exemple : statistiques sur l'état civil - Accès restreint à certaines zones en raison de contraintes politiques ou sécuritaires, surtout au Niger dans les régions de Tillabéri et le Nord de la région de Tahoua (Tchnitabaraden, Abalak et Tillia).	- Triangulation des données issues des documents, entretiens, et focus groups pour renforcer la fiabilité. - Utilisation d'entretiens à distance en cas d'accès limité.
Représentativité des entretiens : - Sélection non probabiliste des participants, pouvant introduire des biais. - Déséquilibre possible entre les genres dans les entretiens et focus groups.	- Efforts accrus pour intégrer une représentation équilibrée des genres dans les participants. - Attention particulière pour s'assurer que les groupes de bénéficiaires sont équilibrés en genre, au moins respectueux de la diversité genre - Utilisation de données complémentaires pour réduire les biais.
Complexité des thématiques abordées: - La thématique de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'ascendance reste sensible dans les communautés ciblées. Cela peut entraîner une réticence des participants à s'exprimer librement, influençant ainsi la qualité des données collectées. - Difficulté à établir une causalité claire entre les activités et les résultats obtenus.	- Sensibilisation préalable des participants sur les objectifs de l'évaluation. - Croisement des informations collectées pour une analyse nuancée.
Temporalité de l'évaluation: - L'évaluation est finale pour Vellahine, mais à mi-parcours pour Ihtiram. Les résultats observés pour le second projet peuvent donc être partiels, et les effets à long terme restent difficiles à anticiper. - Certains bénéficiaires pourraient avoir du mal à évaluer les résultats obtenus à ce stade, surtout pour des interventions en cours ou récemment achevées.	- Documentation détaillée des différences entre les projets pour une analyse plus nuancée. - Anticipation des impacts à long terme pour Ihtiram.

Coordination entre les parties prenantes : - Diversité des partenaires, rendant la coordination difficile. - Différences institutionnelles entre les contextes mauritanien et nigérien.	- Documentation des spécificités organisationnelles des partenaires. - Renforcement des mécanismes de collaboration et d'échange entre parties prenantes.
--	--

IV. Résultats de l'évaluation

4.1. Pertinence

La pertinence des projets est analysée par rapport aux priorités des bénéficiaires, aux priorités nationales, régionales et internationales, et par rapport à la validité de la conception à travers la théorie de changement inhérente à la conception des projets, ainsi que la prise en compte effective du genre dans la conception.

4.1.1. Alignement avec les priorités nationales et internationales

La pertinence des projets Vellahine et Ihtirame est largement confirmée par leur alignement sur les priorités nationales et internationales dans les deux pays, y compris les acteurs de terrain (les bénéficiaires cibles, et les organisations communautaires partenaires), que nous avons interrogé. Leur mise en œuvre s'est adossée aux cadres institutionnels locaux, régionaux et internationaux, en veillant à harmoniser les interventions avec les réalités du terrain.

Les acteurs à la base quant à eux, ont été au cœur du dispositif, depuis la conception, la mise en œuvre et dans le suivi et l'évaluation des projets. Dans nos entretiens pour le projet Vellahine en Mauritanie, les acteurs rencontrés affirment que leurs priorités ont été bien retenues, et le projet a bien répondu dans l'ensemble aux besoins, avec des limites pour l'obtention des pièces d'état civil, et les appuis économiques à travers le financement des AGR, ainsi que les formations techniques. A Kiffa, les membres du groupe de veille ont affirmé : « *leur priorité, ce sont les appuis économiques ; il y a beaucoup de populations très faibles qui auraient pu bénéficier des appuis matériels ; ils avaient proposé au moment de l'implantation que chaque section de SAM devait avoir un appui économique pour 1 ou 2 femmes anciennes esclaves, mais cela n'a pas été le cas en Assaba* ». A Néma en Mauritanie, un interlocuteur s'est exclamé avec une certaine fierté : « *le projet s'attaque aux vrais problèmes* » après avoir relaté les réalisations sur le plaidoyer pour l'éveil et la prise de conscience des victimes, l'identification et l'instruction des cas, et ce quelque que soit l'issue du procès. Il ajoute : « *les deux cas instruits ont fait beaucoup de bruit, plus d'échos...avant les gens s'arrangeaient entre eux pour régler les problèmes à l'amiable* », ce qui illustre la pertinence du mode opératoire pour l'accompagnement judiciaire des victimes.

Une des membres du bureau mis en place à Kiffa dans le cadre du volet travail domestique du projet Ihtiram, confirme que « *Le projet est bien conçu, ficelé, les gens sont convaincus, nous recevons beaucoup d'appels de personnes intéressées à en savoir plus et à adhérer...* »

Les acteurs institutionnels et communautaires affirment que les actions proposées par les deux projets adressent effectivement leurs priorités, notamment en ce qui concerne la lutte contre les séquelles de l'esclavage et le renforcement des droits sociaux et économique. En effet, les deux projets ont identifié les structures mises en place par le cadre institutionnel en vigueur parmi leurs principaux partenaires, tout en construisant des passerelles opérationnelles avec toutes les activités en lien avec l'esclavage et ses séquelles mises en œuvre dans les pays.

En Mauritanie, les efforts de lutte contre l'esclavage ont régulièrement poussé le gouvernement à adopter des textes de loi, et des programmes nationaux, pour traduire les orientations des politiques nationales dans ce sens. En 2015, la Mauritanie a adopté la loi 2015-031, renforçant la criminalisation de l'esclavage et le qualifiant de crime contre l'humanité. Cette législation vise à combler les lacunes

des lois précédentes et à intensifier la lutte contre les pratiques esclavagistes. L'Agence Nationale TADAMOUN, créée en 2013, avait pour mission principale la lutte contre les séquelles de l'esclavage, l'insertion et la lutte contre la pauvreté en Mauritanie. En 2019, cette agence a été remplacée par la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion, connue sous le nom de TAAZOUR (décret n°385-2019 du 29/11/2019). Cette nouvelle structure a repris les attributions de TADAMOUN, mais son mandat ne mentionne pas explicitement la lutte contre les séquelles de l'esclavage. Ainsi, bien que TAAZOUR englobe les missions précédemment dévolues à TADAMOUN, elle ne dispose pas d'un mandat spécifique pour traiter des questions liées à l'esclavage. L'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants (INLCTPTM), créée en 2022 (décret 2022-102 du 05 juillet 2022), est responsable du développement et de la mise en œuvre de stratégies et programmes pour combattre le trafic humain en Mauritanie. Le décret de création ne mentionne pas l'esclavage, mais selon la définition de la loi n° 2020-017 du 6 août 2020 relative à la prévention et à la répression de la traite des êtres humains et à la protection des victimes, **la traite des personnes** comprend l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, **l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage**, la servitude ou la mendicité forcées, ou toute autre forme d'exploitation.

Au Niger, le projet Ihtiram s'inscrit parfaitement dans le cadre des priorités nationales telles que déclinées dans le plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, élaboré par la Commission Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), adopté en 2014. Ses objectifs s'alignent sur les efforts du gouvernement pour renforcer la justice sociale et protéger les communautés marginalisées contre les pratiques discriminatoires et abusives. En effet, le projet contribue à l'Effet sectoriel 4.3 du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (**PRSP**), qui vise à améliorer la justice sociale en garantissant une protection accrue pour les groupes vulnérables. Il participe également à l'Effet sectoriel 1.3, qui met l'accent sur la promotion de l'état de droit et des droits humains. Le projet s'inscrit également dans le Programme Pays de promotion du Travail Décent (PPDT) du Niger, en contribuant à l'Effet 2, qui vise à garantir un accès équitable et inclusif aux services sociaux de base et à la protection sociale pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes.

La collaboration étroite avec des institutions locales, comme l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP) et les tribunaux locaux, a permis de renforcer l'impact des actions. Par exemple, les audiences foraines pour l'établissement d'actes de naissance et de cartes d'identité, réalisées en partenariat avec les mairies et les services d'état civil, ont amélioré l'accès des populations marginalisées à des droits fondamentaux. Un collaborateur local a témoigné : « *Travailler avec les tribunaux et l'ANLTP nous a permis de donner une dimension institutionnelle à nos actions, renforçant ainsi la crédibilité et l'efficacité du projet.* »

Sur le plan international, les projets répondent aux Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier : (i) **ODD 8** - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Il cible spécifiquement la suppression du travail forcé, la fin de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, ainsi que l'interdiction des pires formes de travail des enfants ; (ii) **ODD 10** - Réduire les inégalités, en favorisant l'autonomisation et l'inclusion sociale, économique et politique de toutes les personnes, indépendamment de leur âge, sexe, origine ou statut économique.

Les projets reflètent également l'engagement des deux pays envers le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (PCCDD). Au Niger, le PCCDD 2023-2027 vise l'accès équitable et inclusif aux services sociaux de base, à l'emploi décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques néfastes, en mettant l'accent sur les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les groupes vulnérables (axe 2 sur le développement du capital humain). En Mauritanie, le CCDD 2020-24 (UNDAF 2018-2022 prolongé en 2024 en soutien à la stratégie de la SCAPP 2016-2030) intègre la lutte contre l'esclavage et ses séquelles comme une priorité transversale, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux du pays.

4.1.2. Intégration des spécificités culturelles et sociales

Les projets Ihtiram et Vellahine ont démontré une remarquable capacité à adapter leurs activités aux contextes des zones d'intervention différentes, en respect des particularités culturelles et sociales des communautés ciblées.

Adaptation des interventions aux réalités locales : Dans des zones où les chefs de tribu étaient soumis à des pressions ou intimidations des autorités coutumières, le projet a introduit des relais communautaires anonymes pour garantir la sécurité et la confidentialité des dénonciations. Ces relais, composés de jeunes migrants de retour et d'acteurs locaux engagés, ont permis de documenter les abus tout en sensibilisant les populations sur leurs droits fondamentaux. Un bénéficiaire témoigne : « *Quand ils sont en situation ou qu'ils trouvent quelque chose qui leur semble difficile, ils viennent ici au centre pour chercher des conseils.* » Ces relais communautaires ont ainsi permis de renforcer la confiance des victimes et de briser la peur des représailles.

Sensibilisation sur les pratiques culturelles discriminatoires : Le projet a mené des campagnes de sensibilisation ciblant des pratiques locales profondément enracinées, comme la Wahaya, une forme spécifique d'esclavage touchant les femmes. Ces campagnes ont non seulement mis en lumière ces injustices, mais ont aussi encouragé des discussions ouvertes et collectives pour briser le silence. Un acteur local souligne : « *Nous avons commencé à sensibiliser cette communauté sur leurs droits. Même les victimes ramènent d'autres victimes ici pour être accompagnées.* » Grâce à ces efforts, la Wahaya, autrefois taboue, est désormais au cœur des débats locaux, ouvrant la voie à des changements significatifs.

Promotion de la scolarisation des enfants : La scolarisation des enfants a été un axe central des interventions. Le projet a établi des écoles communautaires et mené des campagnes intensives auprès des parents pour les sensibiliser à l'importance de l'éducation. Des audiences foraines ont également été organisées pour délivrer des actes de naissance, permettant ainsi aux enfants de s'inscrire à l'école. Un parent témoigne : « *Les extraits d'acte de naissance ont une grande utilité. Avant, nos enfants ne pouvaient pas aller à l'école, mais aujourd'hui, grâce à Timidria, ils peuvent espérer un avenir meilleur.* » Ces actions ont levé des obstacles majeurs à l'éducation et ouvert de nouvelles perspectives pour les jeunes générations.

4.1.3. Théorie de Changement et validité de la conception

La théorie de changement commune, appliquée aux projets **Vellahine** (Mauritanie) et **Ihtiram** (Mauritanie et Niger), vise à éradiquer les pratiques d'esclavage et de discrimination fondée sur l'ascendance en renforçant les droits, l'inclusion sociale et l'autonomisation économique des victimes. Bien que ces projets interviennent dans des contextes géographiques et communautaires spécifiques, ils partagent un objectif commun : transformer profondément la vie des victimes d'esclavage et réduire leur vulnérabilité. Les interventions sont conçues autour de trois axes : l'accès à la justice, l'inclusion sociale, et l'autonomisation économique.

Objectif commun

Les deux projets visent à éradiquer l'esclavage et à réduire les pratiques discriminatoires fondées sur l'ascendance en améliorant l'accès des victimes à la justice, aux services sociaux et aux opportunités économiques. Ils répondent aux besoins particuliers des communautés cibles pour une réinsertion sociale complète et une autonomisation durable, avec un impact attendu sur la réduction des inégalités et la promotion du travail décent.

Trajectoire 1 : Renforcement des capacités juridiques et accès à la justice

Un accès efficace à la justice est fondamental pour que les victimes puissent se libérer des cycles de discrimination et d'exploitation. Cette trajectoire vise à établir un cadre juridique solide en faveur des droits des victimes, en les intégrant dans les systèmes de justice et en les sensibilisant à leurs droits fondamentaux.

- Si des réseaux d'assistants juridiques et de professionnels du droit sont créés et soutenus pour accompagner les victimes, **alors** celles-ci pourront bénéficier d'un soutien juridique adapté et de qualité, augmentant leurs chances de succès dans les procédures judiciaires.
- Si les organisations de la société civile (OSC) telles que **SOS Esclaves, Timidria, AMEES**, et les syndicats de travailleurs tels que **SAM, CGTM**, sont impliqués pour surveiller les procédures judiciaires et accompagner les victimes, **alors** cela renforcera la confiance des communautés dans le système judiciaire et garantira un suivi rigoureux.
- **Résultat final attendu** : Un système de soutien juridique renforcé permet aux victimes d'accéder à la justice de manière équitable et efficace, ce qui contribue à l'éradication progressive des pratiques d'esclavage et de discrimination.

Trajectoire 2 : Inclusion sociale et accès aux services de base

Assurer que les victimes accèdent aux services sociaux de base est essentiel pour réduire la marginalisation et améliorer leur bien-être général. Cette trajectoire met l'accent sur l'intégration sociale des victimes par l'accès aux droits fondamentaux et aux services essentiels.

- Si l'accès aux documents d'identité et aux programmes sociaux (santé, éducation, protection sociale) est facilité pour les victimes, **alors** elles pourront obtenir des protections sociales et s'intégrer pleinement dans la société.
- Si des campagnes de sensibilisation et des services de proximité sont établis pour informer les victimes de leurs droits et des recours disponibles, **alors** elles seront mieux équipées pour revendiquer ces droits et accéder aux services sociaux de manière autonome.
- **Résultat final attendu** : Les victimes intègrent pleinement la société, bénéficiant d'un accès renforcé aux services sociaux qui leur permet d'améliorer leur qualité de vie et de réduire leur vulnérabilité à l'exploitation.

Trajectoire 3 : Autonomisation économique et dialogue social

Pour rompre la dépendance économique et le stigmate associé à leur condition, les victimes doivent acquérir des compétences et des opportunités économiques leur permettant d'obtenir des sources de revenus stables. Cette trajectoire promeut l'indépendance économique et le dialogue social pour des conditions de travail dignes.

- Si des formations professionnelles et des opportunités d'auto-emploi sont mises en place, en collaboration avec des partenaires comme **ANLTP, SAM, CGTM**, **alors** les victimes pourront améliorer leurs compétences/employabilité, accéder à des sources de revenus autonomes, réduisant ainsi leur dépendance économique vis-à-vis de leurs anciens exploitants.
- Si des coopératives et des associations professionnelles sont créées et soutenues dans les secteurs ciblés/stigmatisés (artisanat au Niger; travail domestique, boucherie, recherche minière artisanale en Mauritanie), **alors** les victimes pourront s'organiser collectivement pour promouvoir leurs droits, améliorer leurs conditions de travail, et instaurer des dialogues sociaux.
- Si les **travailleurs** (et les **employeurs**) des secteurs stigmatisés acquièrent une plus grande connaissance des principes du travail décent, **alors** les déficits en matière de travail décent sont réduits, et la prévention et la protection des 3 autres catégories de droits fondamentaux du travail, à savoir le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination, sont accrus.
- **Résultat final attendu**: Les victimes (i) acquièrent une indépendance financière et (ii) participent activement au dialogue social pour garantir des conditions de travail décentes, ce qui contribue à un changement durable des normes sociétales et économiques dans les communautés.

Les projets reposent sur une conception ancrée dans la communauté qui met les populations bénéficiaires (les victimes) au cœur de son action. Cette dimension communautaire constitue la grande originalité de ces projets qui s'adaptent naturellement aux contextes et adressent les priorités de ces communautés, ce qui augure d'une grande efficacité, si toutes les parties respectent les clauses du partenariat qui les rassemble. Il est, en effet, très logique de confier des parties clefs d'un tel projet de changement social aux acteurs qui sont concernés en premier lieu, les victimes et les organisations qui les représentent en toute légitimité, vues la nature complexe du phénomène de l'esclavage par ascendance, les incertitudes et défis multiples qui jalonnent la trajectoire vers les résultats, qui nécessitent de la résilience et un grand « appétit pour la liberté quoi qu'il en coûte ».

Les acteurs impliqués en première ligne, doivent faire preuve d'une très grande compréhension des enjeux et du contexte de la lutte, pour concevoir des stratégies gagnantes et savoir les adapter ; et d'une aussi grande capacité de résilience, qui devrait leur permettre de pouvoir rester mobilisés, face à un environnement qui n'est pas toujours aussi conciliant que le laissent paraître les déclarations de principes.

Dans le cas de Vellahine, les acteurs ont vite compris que les termes des luttes anciennes, bien qu'ayant mené à des succès tangibles et durables, devaient être adaptés (i) pour que le projet puisse se dérouler dans un espace bien moins favorable (les territoires reculés dans les Hodhs, censés être les bastions de résistance aux pratiques esclavagistes), mais aussi en reconnaissant que le contexte institutionnel a évolué. C'est ainsi que des messages plus modérés ont été préconisés, et une stratégie de plaidoyer moins bruyante et visible a été proposée.

Dans les deux cas, les femmes sont restées au cœur du dispositif : le syndicat des agriculteurs reconnaît et affirme le rôle primordial des femmes, surtout les paysannes ; « sans leur compréhension, l'évolution serait bien plus lente » nous a confié un des dirigeants du syndicat paysan. Aussi le renforcement des capacités vise en premier lieu les femmes et les jeunes (formations), et a clairement intégré dans sa stratégie un aspect genre.

Cette TdC telle que déclinée ci-dessus est robuste et réaliste, en prenant en compte les conditions de succès également déclinées, qui doivent être considérées comme des hypothèses de travail dans la conception de l'approche logique du projet.

4.1.4. Défis et limites de l'engagement des acteurs

Si la principale contrainte à l'engagement des acteurs communautaires reste les déficits de capacités, l'engagement du côté des institutionnels et des pouvoirs publics reste mitigée. En Mauritanie, l'implication des institutions dans la mise en œuvre est très variable, et relativement timide ; quelques institutions se détachent du lot : la CNDH pour le cas de la Mauritanie (en dehors de la mission d'évaluation qui n'a pas réussi à les mobiliser malgré quelques tentatives ; mais l'INLCTM a activement participé à l'atelier de validation).

La situation globale est très paradoxale : la Mauritanie se distingue par un cadre juridique d'une très grande qualité, de l'avis de tous les observateurs, mais peine à faire appliquer la loi. Alors que le discours officiel se clarifie et devient sans équivoque sur la prévalence de la pratique de l'esclavage en Mauritanie, l'espace de réflexion, d'action militante et la tolérance du discours anti-esclavagiste vacille entre l'encadrement et la répression ; il faut dire que le climat politique relativement instable, la question de l'immigration, et l'imbrication des problèmes de cohabitation communautaire et de représentativité dans l'espace public, induisent de grandes fragilités dans ce pays qui occupe une position géostratégique presque unique, qui la place idéalement, en « Pont » entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Sub-Saharienne. A l'inverse, l'institution au Niger semble moins se préoccuper de la question de l'esclavage, moins encline à se doter d'un cadre réglementaire à niveau, et exerce moins de droit de regard sur la revendication sociale portée par les associations de victimes.

4.2. Cohérence

4.2.1. Cohérence avec les approches et programmes du BIT

Dans leur conception, les deux projets s'appuient sur l'expérience de l'OIT et de ses mandants dans l'application des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail. Ses interventions précédentes et en cours, ont permis à l'OIT de tisser un vaste réseau de partenaires institutionnels et parmi les organisations nationales (Syndicats, associations, ONG) et internationales, établies à travers les deux pays, ce qui a permis d'améliorer la mise en œuvre de ces projets.

Au-delà de Vellahine qui le précède, Ihtiram est au centre d'une convergence de plusieurs projets mis en œuvre par le BIT tels que Bridge, en soutien aux efforts nationaux contre le travail forcé et achevé en juillet 2023 (a initié l'analyse situationnelle sur le travail domestique) ; "Lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali" (2020-2022) ; le Peace Building Fund (PBF).

Ces différentes intersections sont autant de sources d'efficience, comme l'indique si bien le document de projet Ihtiram « *Le projet complètera les efforts précédents et en cours en s'appuyant sur les connaissances et les outils créés par les projets précédents, mais en adaptant et en canalisant ces ressources vers les descendants d'esclaves dans les secteurs stigmatisés, où elles peuvent avoir un plus grand impact... de cette manière, le projet s'appuiera sur les succès de ces projets tout en s'adaptant pour éviter de répéter leurs erreurs. Par exemple, en Mauritanie, le projet s'appuiera sur le plan d'action relatif au secteur domestique et sur d'autres ressources similaires développées dans le cadre du projet Bridge. Le projet fera également partie d'un programme régional cohérent visant à éradiquer l'esclavage fondé sur l'ascendance, dirigé et coordonné par l'OIT et couvrant le Mali, la Mauritanie et le Niger. L'OIT, grâce au financement de USDOL et USDOS, a déjà contribué aux réunions du réseau anti-esclavagiste du G5 Sahel au Niger, au Mali et, plus récemment, en Mauritanie en 2022.* ».

4.2.2. Complémentarité du projet avec d'autres initiatives

Le projet Ihtiram démontre une forte complémentarité avec d'autres programmes et initiatives similaires en matière de lutte contre l'esclavage et de promotion des droits humains. Il s'articule de manière cohérente avec les efforts déployés par des partenaires locaux et internationaux, renforçant ainsi l'impact global des interventions dans les zones ciblées.

Synergies avec des initiatives de lutte contre l'esclavage

Une collaboration notable existe entre le projet Ihtiram et les initiatives financées par Anti-Slavery dans les deux pays. Ces projets sont axés sur l'assistance juridique et la sensibilisation, via les Centres Permanents d'Éducation Civique (CPEC) au Niger, et à travers les partenaires locaux comme SOS-Esclave en Mauritanie. Les CPEC, animés par des parajuristes formés, constituent des plateformes importantes pour informer les victimes de leurs droits, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches juridiques.

De même, lors de l'organisation d'un forum à Tanout au Niger, financé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, le Centre Permanent d'Éducation Civique (CPEC), mis en place par le projet Ihtiram, a été utilisé comme cadre de sensibilisation et de mobilisation communautaire. Ce partenariat a montré comment les infrastructures et ressources déployées par le projet pouvaient être partagées pour maximiser leur impact.

De même, au Niger, le projet est aligné avec des programmes tels que « **Juste Future** » financé par le **Ministère néerlandais des Affaires Étrangères**, une initiative menée en collaboration avec l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH). Ce programme vise à renforcer le plaidoyer pour l'accès à la justice des communautés les plus marginalisées, s'attaquant directement aux discriminations systémiques dont souffrent les victimes d'esclavage par ascendance.

Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage - United Nations Trust fund to Fight Contemporary Forms of Slavery - est un mécanisme humanitaire établi en 1991 par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 46/122). Administré

par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds a financé des projets en 2023 en Mauritanie et au Niger, et soutenu des organisations de lutte contre l'esclavage (dont SOS Esclave en Mauritanie, et Timidria au Niger), et dans les pays du Sahel.

Collaboration et complémentarité avec des institutions publiques et organisations locales

Au Niger, le projet Ihtiram s'intègre également avec les actions de l'Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire (ANAJJ) et des cliniques juridiques de l'ANDDH, qui fournissent des services d'assistance juridique et judiciaire gratuits aux populations vulnérables. Cette complémentarité a permis de créer des synergies dans la prise en charge des cas de violation des droits humains, tout en renforçant les capacités des organisations locales à répondre aux besoins des communautés marginalisées.

4.2.3. Partenariats et synergies

Les deux projets ont collaboré avec un éventail diversifié de parties prenantes, incluant des ONG, des syndicats, des institutions publiques et des représentants locaux comme les maires, et les services communaux, qui ont été choisis pour leur intérêt avéré dans les causes défendues, et pour leur performance reconnue. Ce choix a permis de garantir une mise en œuvre cohérente et efficace, notamment pour appuyer les sensibilisations sur les droits humains et le renforcement des capacités des communautés marginalisées. Cette approche collaborative a permis aux projets d'accéder plus facilement aux réseaux de ces organisations partenaires, et de tirer plein profit de leur ancrage au sein des populations bénéficiaires.

Ces partenaires ont joué un rôle clé dans la planification et l'exécution des campagnes de sensibilisation, ainsi que dans l'établissement des pièces d'identité pour les victimes et leurs familles. Par exemple, au Niger, les maires ont facilité les **missions foraines d'état civil**, tandis que Timidria a mobilisé ses parajuristes pour sensibiliser les communautés et accompagner les victimes dans leurs démarches administratives et juridiques. En Mauritanie, la mobilisation a été faite par SAM à travers ses groupes de veille, SOS-Esclaves par ses antennes locales, et l'Union des Coopératives Féminines du HEG par ses représentations locales.

Les organisations de la société civile (OSC) et les syndicats ont également joué un rôle central dans la mise en œuvre du projet. Les **syndicats** ont été impliqués dans des ateliers de renforcement des capacités, tandis que les OSC ont soutenu les efforts de sensibilisation et de plaidoyer auprès des communautés locales. Cette coordination a permis d'aligner les interventions du projet avec les besoins spécifiques des groupes marginalisés, tout en renforçant le réseau de soutien pour les victimes.

Malgré ces avancées, le projet fait face au défi majeur de l'absence d'un cadre global de coordination regroupant toutes les parties prenantes. Ce manque de structuration entraîne parfois des chevauchements d'activités ou des lacunes dans la mise en œuvre des interventions, comme cela a été déploré par un partenaire en ces termes : « *Un cadre fédérateur réunissant les institutions publiques, les ONG et les OSC permettrait de mieux harmoniser les efforts et de garantir une approche plus stratégique dans la lutte contre l'esclavage et la discrimination* ».

4.3. Efficacité

L'analyse de l'efficacité des projets évalués porte sur le niveau d'atteinte des objectifs initialement fixés, lesquels comprennent le renforcement des capacités des organisations communautaires qui œuvrent pour l'élimination des pratiques d'esclavage basées sur l'ascendance, en mettant l'accent sur l'appréciation des bénéficiaires sur la qualité des résultats.

4.3.1. Synthèses des réalisations et résultats observés

Il est important de noter que les deux projets ont fonctionné ensemble pendant 24 mois, ce qui constitue la moitié du temps imparti pour chacun d'eux, et à un moment crucial : à mi-chemin du premier (VELLAHINE) et au démarrage du second (IHTIRAM). Aussi un certain nombre de leçons apprises de la mise en œuvre du premier ont pu être capitalisées de façon opportune dans le second, aussi bien

dans la formulation que dans la mise en œuvre de ce dernier. Cependant, certaines limitations et insuffisances n'ont pu être surmontées, comme l'interdiction (restriction du bailleur, une limite apparemment structurelle) de financer la construction malgré le besoin important, malgré la très grande pertinence d'un investissement de cette nature dans la lutte contre l'esclavage, ou encore la portée très limitée de l'autonomisation financière des victimes.

Les résultats observés sont présentés pour chacun des projets, et pour chacun des pays dans le cas de IHTIRAM, de façon séparée. Si cette présentation s'avère « nécessaire » pour avoir une grille de lecture conforme aux cadres logiques et une cohérence des résultats avec les activités réalisées dans des contextes différents, elle induit un cloisonnement théorique qu'il faudrait confronter à la théorie de changement (TdC) commune, et à la réalité du terrain. En effet, la TdC commune proposée au démarrage de l'évaluation (et ajustée) constitue une ressource utile pour analyser la trajectoire de changement nécessaire (à la conception et dans la mise en œuvre), pour assurer l'atteinte des résultats escomptés à travers les deux projets.

A la lecture des cadres logiques respectifs, les deux projets apparaissent comme une continuité d'actions visant à « Mobiliser les efforts des communautés en vue d'éradiquer l'esclavage et la discrimination basée sur l'esclavage en Mauritanie » pour Vellahine, et à « Accélérer les efforts pour éradiquer l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage en Mauritanie et au Niger » pour IHTIRAM : l'énoncé des objectifs et le choix des activités pour les deux projets, suggèrent que les organisations communautaires des victimes, dont les capacités ont été renforcées, vont entreprendre la réalisation des droits « juridiques », sociaux et économiques des victimes, avec l'assistance des professionnels du droit et de la justice pour le premier.

Aussi, il faudra avoir une compréhension holistique de la présentation cloisonnée des résultats entre les deux projets, pour bien saisir les dynamiques observées sur le terrain, et analyser les relations complexes « de causalité » et/ou « d'attribution ». Sur le terrain, il a été parfois difficile de faire la part des choses entre les deux projets, surtout lorsque les mêmes personnes interrogées ont été impliquées dans les deux, pour le cas de la Mauritanie.

4.3.2. Résultats de Vellahine en Mauritanie

Le projet VELLAHINE a été formulé autour de l'expérience de la révolte des paysans sans terre, qui ont réussi à triompher de l'ordre féodal au terme d'une lutte acharnée appuyée par des militants du mouvement politique MND. Le projet a entrepris de valoriser cette expérience, et montrer les voies possibles pour l'auto-émancipation des communautés qui étaient encore sous le joug de pratiques esclavagistes, ou de ses conséquences non moins néfastes. Parmi les facteurs les plus importants de l'esclavage, il y a la dépendance économique, sociale, culturelle, ainsi que l'analphabétisme et toutes les fragilités qui en découlent. Aussi les deux projets, forts des enseignements tirés des récits capitalisés, ont entrepris diverses actions pour venir à bout de ce phénomène endurent.

Résultat 1 : renforcement des organisations de lutte contre l'esclavage

La capitalisation de l'expérience des communautés pionnières dans leur lutte de libération : ce processus a mobilisé les communautés de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol (en partie), et du Trarza, qui ont vécu des révoltes dans les années 70, qui ont permis leur libération du joug des anciens maîtres, et réussi leur autonomisation dans une large mesure. Trois catégories d'expériences ont été capitalisées : (i) mobilisation des ressources pour accès aux services sociaux de base ; (ii) la lutte pour la citoyenneté ; (iii) l'expression culturelle utilisée pour le plaidoyer, l'éveil des consciences, et comme moyen de galvaniser les hommes et les femmes. Quinze études de cas ont été sélectionnés, qui ont contribué à l'éveil des consciences, et mené à l'émancipation d'anciens esclaves, et leur libération du joug féodal. Le projet a porté sa préférence sur le volet culture, en choisissant de vulgariser les messages sur les cas d'expérience artistique (chansons, danses ; des extraits des poèmes sont présentés à l'annexe VII du présent rapport). Cette expérience a été initiée et disséminée en toute discrétion par des femmes ayant vécu sous l'esclavage, à l'occasion de festivités traditionnelles, pour sensibiliser sur la libération.

Les communautés ont capitalisé leurs expériences de libération sociale. Elles ont produit un manuel de capitalisation qui décrit la révolte historique d'anciens esclaves ainsi que les voies et moyens développés pour se libérer de la domination féodale, ce qui correspond au premier produit du premier objectif spécifique de ce projet : « *Des études de cas sont collectées et des recherches sur les meilleures pratiques sont menées dans les communautés pionnières (adwabas) des régions de l'Assaba (Barkéwol), du Brakna (Maghta Lahjar) et du Gorgol (Monguel) pour documenter et systématiser leurs pratiques d'émancipation* ».

Ce processus de capitalisation, mené de façon très organisée, systématique et inclusive, a généré une dynamique de prise de conscience à la fois individuelle et collective, de la force libératrice du mouvement d'émancipation, à travers les récits partagés, y compris par des témoins directs et des acteurs de premier plan de l'histoire du mouvement.

Le processus de capitalisation a eu les effets combinés suivants :

- Produire de l'information de bonne qualité : la mise en commun des récits, parcours et expériences vécus ou observés, y compris par des témoins directs et des acteurs de premier plan de l'histoire du mouvement ; les échanges d'expériences ont permis de partager l'information à des fins de comparaison, de complément des récits, et/ou de triangulation ; un de nos interlocuteurs à Bourate qui a participé au processus, a affirmé que les échanges d'expérience et les sessions de formation et d'information auxquelles ils ont participé leur a permis « de se rappeler de choses qu'ils commençaient à oublier ».
- Générer de la connaissance : l'analyse des contextes, de l'environnement ; des dynamiques de changement social qui ont permis une certaine autonomisation vis-à-vis du système féodal (les anciens esclaves disposent d'espaces arables, ne dépendent plus de leurs maîtres pour vivre, ne vivent plus dans la concession du maître, décident de la gestion de leurs biens) ; mais des limites émergent avec des déficits de capacités individuels et collectifs qui freinent cette émancipation, une capacité d'influence sur les questions nationales d'intérêt communautaire qui vacille au gré des rapports de force avec le pouvoir et ses démembrements, au gré de l'adhésion des leaders à la cause de l'émancipation.
- Produire des outils de communication : ces ressources ont alimenté le plaidoyer auprès des différents acteurs.

Parmi les principales leçons tirées de cette expérience, il y a la forte capacité de mobilisation des anciens esclaves, l'efficacité des méthodes traditionnelles de plaidoyer pour s'affranchir du joug de l'esclavage en Mauritanie, mais aussi la nécessité d'adapter l'approche au contexte. Ainsi, il s'est avéré que l'approche communication de masse qui a si bien marché dans la zone des Adwabas n'était pas du tout adaptée au contexte des Hodhs, où les pratiques d'esclavage sont plus pernicieuses.

Une cartographie des besoins des communautés cibles a été réalisée (*Produit 1.2*) pour la protection sociale des communautés. Les besoins identifiés pour la promotion économique et l'inclusion sociale des victimes comprennent : l'accès à la protection sociale, en particulier l'assurance santé, l'accès à la terre, l'accès à l'état civil, les opportunités de travail décent, les besoins immédiats de protection physique et d'abri.

Les communautés cibles sont habilitées (autonomisées), les dirigeants (surtout les femmes) sont formés et des réseaux de coordination établis entre les OSC, les coopératives et les organisations de base (*Produit 1.3*). Une des femmes leaders bénéficiaires s'est félicité « *des multiples formations que le projet Vellahine a organisé à kiffa, Aleg, Kaédi, Nouakchott, Aïoun, Néma, ou Timbédra... ces formations, selon elle, ont été d'une grande utilité pour tous les membres de SOS Esclaves et de SAM, car elles leur ont permis d'acquérir des connaissances utiles pour leurs actions en faveur des victimes, de créer des interconnexions, de réaliser des échanges d'expérience et créer des réseaux à travers plusieurs régions entre les militants* ». Des unions de coopératives féminines ont été mises en place (3 unions ayant 7000 membres et plus de 200 coopératives d'après le rapport d'activités) ; mais il y a eu très peu

d'interactions entre les coopératives : le rapport final estime le nombre d'activités conjointes à 27% (4 seulement sur 15).

Les communautés ont élaboré et mis en œuvre un plan d'action communautaire pour l'éradication des pratiques esclavagistes (*Produit 1.4.*). Le projet (en collaboration avec Bridge-USDOL) a appuyé la mise en place de six Groupes de Veille Communautaires (GVC) – Community Monitoring and Care Group, dans les localités suivantes :

- Néma, Bassikounou, Timbédra, Bousteila, dans le HEC
- Kobéni et Aïoun, dans le HEG

Les GVC servent de point focal pour l'organisation de toutes les activités à destination des communautés, et constituent un point d'ancrage communautaire pour le projet. Ils ont été mis en place à l'issue d'un atelier à Néma en septembre 2022. SOS-Esclave et SAM avaient alors appelé à la mise en place d'un mécanisme durable dans la région, pour appuyer les victimes et surveiller les cas. Ils contribuent de façon effective au suivi des différentes activités à travers leurs plans d'actions, pour promouvoir l'accès à la justice des victimes, assurer le suivi des victimes (création de groupe WhatsApp), promouvoir les droits et la protection des travailleurs agricoles tels que l'accès à la santé, l'enregistrement des enfants à l'état civil (en collaboration avec SOS-Esclaves), l'information et la sensibilisation sur la question foncière.

Résultat 2 : Accès à la justice

Si l'accès à l'institution judiciaire s'est relativement amélioré, les résultats de l'instruction judiciaire restent mitigés. En effet, les processus dûment enclenchés, initiés par les victimes à la base, et appuyés par les organisations communautaires, se heurtent à un appareil judiciaire qui a du mal à faire respecter ses décisions, et des cas dûment documentés et introduits en justice par des plaintes recevables tardent à être traités/instruits. Aussi la réalisation des droits des victimes tarde encore à se manifester à la satisfaction des plaignants et des organisations communautaires qui les appuient.

Les OSC et les groupes de veille communautaires déposent des plaintes et s'engagent dans des contentieux stratégiques de 2-3 cas identifiés par les communautés (*Produit 2.1.*) : Des retards importants ont toutefois été observés pour la mise en œuvre de ces activités, par l'ONG en charge, SOS-Esclave, qui a tardé à procurer l'assistance juridique requise, et n'a complété des activités très importantes que très récemment (après la parution du rapport de clôture), comme la distribution de chèvres et certaines activités en appui aux AGR. Néanmoins, certains objectifs immédiats ont été largement atteint : les GVC sont engagés dans 24 cas d'esclavage, ou plus exactement de présomption d'esclavage au sens juridique (sur un objectif initial de 10 cas) et 3 plaintes ont été déposées devant le tribunal spécial pour l'esclavage, avec l'accompagnement de l'assistant juridique de SOS-Esclaves. Les 24 cas concernent 3 femmes chefs de ménage avec leurs familles, dont 19 enfants en bas âge (ces familles, venues de la frontière Malienne, ont fui leurs maîtres pour venir s'installer à Bassikounou).

Les victimes d'esclavage et de la discrimination basée sur l'esclavage bénéficient d'un accès non discriminatoire à l'assistance et à l'accompagnement juridiques (Produit 2.2). 24 parajuristes ont été formés et équipés, soit un taux de réalisation de 120% sur l'objectif de formation de 20 parajuristes. Le BIT appuie SOS-Esclaves dans le suivi des cas en justice. Le traitement des cas par l'autorité judiciaire souffre de délais très longs, sans réponse ni information aux victimes, lesquelles font souvent l'objet de pressions de la part des autorités ou de personnes influentes, pour retirer leur plainte, et convenir d'un règlement négocié.

Des efforts de plaidoyer sont déployés pour apporter des modifications de la loi, des politiques et de l'application des lois afin de promouvoir les droits des esclaves, des anciens esclaves et des descendants d'esclaves (Produit 2.3). Les organisations de lutte contre l'esclavage et ses séquelles, le syndicat SAM ses groupes de veilles implantées dans la zone du projet (6), ainsi que ses nombreux démembrements à l'intérieur du pays, militent sans cesse pour l'amélioration de la prise en charge juridique, et une meilleure autonomisation des victimes. Un nombre grandissant d'organisations mettent en œuvre des

actions pour une plus grande émancipation des esclaves et des descendants d'esclaves. L'ONG SOS-Esclave jouit encore d'une bonne dynamique communautaire, et continue d'œuvrer pour un accès plus équitable à la justice, et l'émancipation économique des anciens esclaves. Des organisations plus jeunes voient le jour, capacité organisationnelle, qui explique les retards et insuffisances notées dans la mise en œuvre du projet, y compris au niveau du rapportage des activités réalisées.

Résultat 3 : protection sociale et opportunités sociales et économique

En collaboration avec les partenaires de mise en œuvre, le projet a (i) facilité l'accès à l'état civil des personnes cibles pour les rendre éligibles à divers services publics, (ii) favorisé l'amélioration de la protection sociale et l'autonomisation économique des victimes, (iii) appuyé le déploiement d'une approche de santé mentale et soutien psychologique dans le cadre de l'assistance aux victimes.

Les victimes d'esclavage ont un meilleur accès à la protection sociale et aux opportunités d'inclusion économique et sociale à travers (i) l'adhésion de 3600 travailleurs du secteur informel, 600 membres de SAM et leurs familles, à la caisse de sécurité sociale dédiée au secteur informel, (ii) l'amélioration des capacités de prise en charge des traumatismes psychosociologiques par la formation des organisations de défense des intérêts des victimes, et (iii) l'amélioration des capacités économiques des victimes par la formation professionnelle de base et l'appui à la mise en place des AGRs par la création de 21 coopératives regroupant environ 1,050 femmes.

Le projet a facilité la mise en relation entre le Syndicat des Agriculteurs Mauritaniens (SAM) et la caisse nationale de solidarité en matière de santé (CNASS), ce qui a favorisé l'adhésion massive de 600 ménages vulnérables, ayant chacun 6 personnes en charge, victimes de séquelles de l'esclavage, qui vont bénéficier des prestations d'assurance maladie pour deux ans (*Produit 3.1*). Même si la prise en charge effective est encore balbutiante dans l'ensemble du fait de la nouveauté du programme d'assurance santé qui n'est pas encore présent et effectif dans toute la zone du projet, la mobilisation très importante observée par les communautés témoigne de leur adhésion à l'assurance santé et de l'attente très forte dans ce service public. *Les victimes identifiées et leurs enfants ont un meilleur accès aux soins de santé et aux services sociaux de base, en tenant compte de leurs vulnérabilités aux effets de la pandémie COVID-19*: à voir les personnes rencontrées à Maghta Lahjar et à Bassiguindi exhiber leur carte de membre à la CNASS, en portant au cou la carte de membre du SAM, on perçoit une très grande fierté et l'espoir d'un avenir meilleur.

Le projet a doté les partenaires de mise en œuvre du projet des capacités et outils pour le déploiement d'une approche de santé mentale et soutien psychologique dans le cadre de leur assistance aux victimes. Un consultant a été mis à la disposition du projet pour renforcer les compétences de base des membres des Groupes de Veille en Santé Mentale et Soutien Psychosocial (SMSPS), à travers une formation des formateurs. Au terme d'une formation extensive de 5 jours portant sur 9 modules, 16 membres des GVC dont 8 femmes, ont vu leurs compétences renforcées, pour organiser l'écoute au profit des Victimes des Séquelles de l'Esclavage, évaluer leurs besoins fondamentaux, les protéger contre les préjudices liés à leur condition de victimes, promouvoir le soutien social à leur profit, et les mettre en contact avec les ressources et les services pertinents dans leurs zones d'intervention. Il est important de souligner que la formation a été précédée d'un processus participatif de validation des outils de formation, selon « une approche qui intègre les observations et savoir-faire des personnes ressources et membres des comités de veille et qui, mise en œuvre et suivie, deviendrait l'approche la plus appropriée au contexte des communautés vivant les séquelles de l'esclavage ». Le guide de formation en SMSPS qui en découle comporte une mise en contexte sur le rapport santé mentale/esclavage, en 9 modules (voir encadré).

Guide de Formation en SMSPS

- Module 1 : Programme de SMSPS
- Module 2 : Événements graves et soutien psychosocial
- Module 3 : Stress et Accomodation
- Module 4 : Perte et Deuil
- Module 5 : Le Soutien psychosocial fondé sur la Communauté
- Module 6 : L'aide psychologique d'urgence et la communication de soutien`
- Module 7 : Les enfants
- Module 8 : Soutenir les intervenants
- Module 9 : VBG

L'absence de papiers d'état civil constitue une contrainte majeure pour l'accès des victimes à leurs droits fondamentaux notamment l'accès aux services publics de protection sociale. Le projet a facilité l'accès à l'état civil au profit de 60 enfants issus de familles d'anciens esclaves, sur les 451 identifiés et accompagnés: dans le rapport de l'ONG Save the Children il y a ²58 enrôlés – cumul réalisé par nos soins – dont 20 ne faisant pas partie des 451 enfants identifiés à appuyer pour l'état civil dans les 5 régions (le Guidimakha a été ajouté et le Hodh El Gharbi n'a pas été couvert par Save). L'ONG nationale SOS

Etude de cas: financement des AGR à Bourate

A Bourate, il y a 21 coopératives et une Union qui regroupe l'ensemble et compte 1059 membres. Chaque groupe de 7 coopératives a reçu 200.000 MRO. Le bureau du SAM dispose d'un comité de gestion, qui encadre et conseille les femmes, en cas de besoin

Chaque groupe a investi dans une activité: commerce general, Boucherie, Vente de poisson. Pour la gestion de chaque activité: 3 femmes assurent la gestion de l'activité pendant 3 mois. Au bout de 3 mois, le benefice est calculé et partagé en 3: 1/3 revient à la boutique, les 2/3 sont partagées entre les 3 femmes du groupe de gestion. Le choix de la cooperative en charge de la gestion se fait par loterie; puis un consensus se porte sur 3 membres pour assurer la gestion. Depuis que l'argent a été distribué, chaque groupe a déjà travaillé 2 fois; le 3° tour est en cours.

Résultats observés:

- unité dans une seule union, entente sur ce qu'elles ont reçu; elles travaillent ensemble et font le bilan ensemble; il ya un consensus; les gens qui ont travaillé ont reçu une remunération; il ya l'espoir que le tour va venir pour chacune;
- le capital au départ était de 600 000 MRO pour les 3 groupes de 7 coopératives; maintenant, 800.000 MRO.

Doléances:

- Augmenter le capital
- Souhaitent plus d'activités, et de boutiques: vente de voiles, couture des voiles, un centre de reunification pour toutes les activités.
- le transport est très élevé, à la fois pour les personnes et pour les marchadises.

Leurs recommandations: multiplier les rencontres pour échanger, améliorer ce qu'elles font...tout ce qui peut augmenter leur capacité, leurs conditions de vie.

Esclave a réussi à enrôler 9 sur 30 victimes ciblées (le rapport ne précise pas s'il s'agit d'enfants, ni le genre). *Les victimes identifiées reçoivent des compétences de base en matière de production de moyens de subsistance et un soutien socio-économique (Produit 3.2)*: Les besoins d'accès aux opportunités d'inclusion économique ainsi que les conditions d'accès à la protection sociale en matière de santé ont été identifiés de façon professionnelle, participative et inclusive, en collaboration avec les mandants du BIT, les partenaires de mise en œuvre, et avec les populations. Les victimes ont proposé des activités de moyens de subsistance contribuant à leur réinsertion économique et sociale, à l'issue d'un processus d'identification bien organisé. Pour la phase de finalisation suite à l'évaluation à mi-terme, le projet devait mettre l'accent sur (i) Le renforcement de l'autonomisation financière des femmes anciennes esclaves par la formation et l'accompagnement en matière de gestion des coopératives rurales et la promotion d'entreprise ; (ii) La mise en place de mesures d'accompagnement à travers le cash transfert et la distribution de kits alimentaires pour appuyer les esclaves nouvellement installées à la recherche de moyens de réinsertion provisoire dans la Moughata de Bassikounou ; parmi les

activités économiques retenues avec les victimes, il y avait (a) la création d'un centre de transformation céréalière (daar couscous) ; (b) des fonds pour les AGRs alloués à 5 coopératives de femmes en zone enclavée dans les localités de Bassinguindy (2), de Bourate (3), dans la perspective de pérenniser l'affiliation à la CNASS ; (c) une épicerie à Bousteïla. Au final, le bilan des réalisations des activités économiques est plutôt maigre au moment de la clôture du projet Vellahine en aout 2024.

Des retards importants ont été observés pour la mise en œuvre de ces activités, par l'ONG en charge, SOS-Esclave, qui n'a complété les activités que très récemment pour certaines très importantes pour les communautés, tel que la distribution de chèvres et les formations en AGR. Il aura fallu attendre la fin de l'année 2024 pour qu'une partie des activités économiques identifiée et convenues avec les victimes se réalise, avec la distribution tant attendue des chèvres gestantes, ce qui améliore légèrement

² Le calcul a été réalisé par nos soins sur la base des rapports obtenus par Save the Children

la performance du projet sur l'autonomisation économique des victimes. Cette action, même si elle est intervenue tardivement et à une échelle relativement modeste par rapport au besoin, mérite d'être soulignée du fait de l'importance primordiale de l'autonomisation économique des victimes, qui demeure de très loin l'une des meilleures pistes d'action pour réduire la prévalence de l'esclavage en général, et la première priorité des ayants-droits, comme cela nous a été confirmé par toutes les personnes rencontrées (victimes et leurs représentants) au cours de nos entretiens.

4.3.3. Résultats de Ihtiram en Mauritanie

En Mauritanie, le projet Ihtiram (Respect en français) est conçu et a fonctionné comme la suite du projet Vellahine sur les aspects de sécurité et équité au travail (concept de Travail Décent), accès aux services sociaux de base, accès à la justice, et moyens de subsistance.

Le projet s'est focalisé sur le secteur du travail domestique, plus tard la boucherie dans le Guidimakha ; et dans une moindre mesure, la pêche artisanale, l'élevage. Le partenaire institutionnel sur le travail domestique est l'Union Régionale des Coopératives et Associations Féminines du Hodh El Gharbi (URCAFHG) ; elle constitue le patronat local dans le dialogue social sur le travail domestique. Elle est intervenue sur deux axes : sensibilisations sur le cadre juridique de l'esclavage, et les travailleuses domestiques maliennes. L'URCAFHG est implantée dans tous les départements qui sont la cible du projet, et y dispose de représentants. Le partenaire pour la boucherie traditionnelle est l'AMEES, présente dans 25 villages dans le Guidimakha. A l'inverse, AMEES est une organisation anti-esclavagiste, qui accompagne les victimes dans leur autonomisation à travers les AGRs.

L'Union, tout comme AMEES, est le partenaire local de « United Nations Voluntary Trust Fund to Fight Contemporary Forms of Slavery in the Sahel ».

Accès à la justice et renforcement des droits par l'assistance juridique (R1) : Le projet entreprend la mise à jour du manuel de formation des parajuristes, destiné aux organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre l'esclavage, pour une meilleure conformité avec les changements intervenus récemment dans le dispositif juridique et institutionnel. L'activité d'assistance juridique se concentre dans la région du HEC, où SOS Esclave dispose d'un parajuriste basé à Néma dans le cadre d'un accord avec Anti-Slavery, qui sera pris en charge par le projet, *Le projet a coordonné avec le UNHCR pour organiser la formation des parajuristes mise en œuvre par SOS-Esclave dans le cadre de Vellahine, en collaboration avec l'Initiative -INLCTPTM- ; l'activité devrait continuer avec Ihtiram à la clôture de Vellahine, mais les modalités opérationnelles restent à définir.*

Inclusion sociale en utilisant le cadre juridique et institutionnel existant avec l'appui des associations des victimes (R2) :

Connaissance des droits : Un projet de guide est à l'étude, en collaboration avec l'agence nationale pour l'emploi Techghil, l'INAP-FTP, le CFPF, contenant des informations utiles sur le dispositif légal, les procédures d'emploi, les normes de travail, les standards (salaire minimum, heures de travail, fêtes), l'enrôlement civil, la santé et la sécurité au travail, les droits et devoirs des travailleurs et des employeurs, les mesures de prévention pour la traite des humains, et les contacts des services, ONGs, et représentants des bureaux pays.

Sensibilisation des victimes sur les droits : les groupes de veille communautaires (6) créés dans le cadre des projets Vellahine et Bridge vont être encore renforcés par le projet, pour continuer le travail de suivi et d'accompagnement des victimes.

Protection sociale : Le projet a mobilisé le spécialiste de la protection sociale de l'OIT au Caire (en déc.23, sur ressources propres du BIT) pour appuyer le groupe de travail du comité directeur de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, pour l'extension des régimes d'assurance sociale et de santé au secteur informel, couvrant notamment la pêche artisanale et le travail domestique. Le projet a réalisé (3^otrim.24) une revue de l'impact du fonds national de solidarité santé (CNASS) dans la région du Brakna, et de l'assurance santé communautaire dans la région du HEG. La fragmentation importante et le

caractère volontaire de l'adhésion à certains programmes, limitent l'habilité des systèmes d'assurance à atteindre la couverture universelle.

Etat civil : une campagne d'enrôlement à l'état civil lancée par l'agence nationale en charge, l'ANRPTS (2023-2024) dans 106 communes dépourvues de centre d'état civil, n'a atteint que 30 à 40% de l'objectif de 700.000 inscrits prévu au départ. Le projet, ses partenaires et l'UNICEF (chef de file des agences des Nations Unies en Mauritanie) ont relevé les défis de la campagne dont l'absence de collaboration de l'agence spécialisée qui ne les a pas impliqués. Sur la base des leçons apprises, ils envisagent d'organiser des cliniques dans la zone du projet.

Autonomisation économique y compris dans les secteurs stigmatisés (R3) :

Santé et sécurité au travail dans les métiers stigmatisés : une enquête organisée en juin 23 à Kiffa, Aïoun et Nouakchott dans le cadre du projet Bridge a relaté les conditions de travail abusives dans le travail domestique, dont de nombreux cas de travail des enfants ; heures de travail, volume horaire du travail, sans repos ni congés, salaires en deçà du minimum légal, violences physiques et verbales, harcèlements, et divers abus. L'enquête évoque le risque démesuré de violence sexuelle et sexiste pour les femmes et les filles réduites en esclavage (une étude complémentaire sur la prévalence des risques de VBG est annoncée en cours de préparation).

Formation professionnelle dans le secteur de l'emploi domestique : Sur la base des résultats d'une enquête réalisé dans le cadre du projet Bridge, un programme de développement des compétences dans le secteur de l'emploi domestique est élaboré (3^e trim 23). Le but de ce programme est de professionnaliser le secteur du travail domestique, à travers la formation professionnelle ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). La première phase de ce projet a été faite en cost-sharing avec Bridge. Le plan élaboré sera adopté officiellement, et mis en œuvre avec le CFPF du MASEF et les syndicats. Une formation professionnelle est prévue³ avec le CFPF du MASEF et les trois comités tripartites constitués en partenariat avec l'agence Techghil et l'INAP-FTP.

Formation professionnelle des boucheries rurales: une formation professionnelle assortie d'un soutien en équipements est offerte à 10 boucheries rurales (7 seront finalement retenues) de l'AMEES (3^e trim 24).

Organisation professionnelle : Le projet a implanté des bureaux (5 employeuses, 5 travailleuses) dans les municipalités de Aïoun (3 quartiers pilotes El Markez, Lemgheiti, Nezaha), à Kobéni, à Kiffa, et Teyaret à Nouakchott. A Tintane, on en est encore au niveau de la sensibilisation. A Tamcheket, seule la formation est réalisée, du fait d'un démarrage tardif. A Kiffa, la convention n'est pas encore signée du fait de lenteurs inhérentes au projet, mais c'est imminent. En lien avec une intervention plus large du BIT, le projet a appuyé la formation de formateurs en gestion des coopératives (outil COOP du BIT) dans les communautés cibles de Kobéni (HEG), et à Barkéol (Assaba) en sept 2024 : 2 femmes leaders ont été formées, dotées de kist et outils de formation, pour répliquer le coaching dans les mois à venir.

Dialogue Social / Partenariat social, Travail Décent / Accords sectoriels de base (R4) :

Pour le secteur de l'emploi domestique : Le projet a créé des associations et implanté des bureaux dans les localités où un cadre de dialogue social avait été mis en place par le projet Bridge. A Aïoun, l'Union a encadré le dialogue social entre employeuses et employées, sous l'autorité et avec la facilitation de sa présidente qui est une notable respectée dans la localité.

Pour le secteur de l'élevage : le projet a fourni des conseils techniques et l'expertise nécessaire à la tenue d'un atelier conjoint des Nations Unies sur le dialogue social dans le secteur de l'élevage au Guidimakha, pour promouvoir la justice sociale et sensibiliser aux droits fondamentaux du travail dans le secteur (en cost-sharing avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix qui comprend l'OIM, la FAO et le BIT). Ce secteur, introduit à la faveur d'un amendement au projet, était l'un des axes prioritaires du projet Bridge. Ihtiram va apporter un appui méthodologique pour initier un

³ Cette information tirée du rapport n'a toutefois pas été confirmée, à la date du rapport final.

dialogue social structuré entre les éleveurs et les propriétaires de bétail, et œuvrer à la conformité aux PDFT dans le secteur. L'arrêté n° 0066 du 17 janvier 2022, publié par le ministère du Travail, établit la liste des travaux dangereux interdits aux enfants. Les enfants des communautés pastorales peuvent passer des mois comme bergers et gardiens de troupeaux dans des zones reculées et isolées, à s'occuper des animaux ou à effectuer des travaux pénibles, comme conduire le bétail sur de longues distances jusqu'aux points d'eau. Ce mode de vie entrave souvent la scolarisation et la fréquentation scolaire (A 4.2.2.).

Renforcement des institutions nationales et locales, et redevabilité dans l'application des lois et politiques pour éradiquer l'esclavage en Mauritanie (R5) :

Feuille de route de 2014 : Élaborée avec l'appui de l'ONU, cette feuille de route comprend 29 recommandations couvrant les domaines juridique, économique et social, ainsi que la sensibilisation, pour éradiquer l'esclavage et ses séquelles.

Journée nationale contre la traite des êtres humains et l'esclavage : commémoration de la journée organisée par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux relations avec la société civile (CDHAHRSC) organisée le 6 mars 2024 à Rosso

Développement d'un cadre réglementaire dans le secteur domestique : Le projet a présenté la **Convention C189** du BIT sur les travailleurs domestiques aux autorités (MASEF, ministère de l'Emploi, l'Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille -ONDFF-) et projeté la vidéo de l'appel du directeur Général du BIT à la ratification de la convention à l'occasion de la journée internationale du travail domestique.

4.3.4. Résultats observés de l'htiram au Niger

Accès à la justice et renforcement des droits par l'assistance juridique (R1) : Un des résultats majeurs du projet a été l'assistance juridique fournie par les parajuristes. Les parajuristes formés dans le cadre du projet ont joué un rôle crucial en aidant les victimes à comprendre et à revendiquer leurs droits. Au total, **264 personnes, dont 120 hommes et 144 femmes**, ont sollicité leur aide pour des affaires liées à leur statut servile. Cela reflète une meilleure conscientisation des communautés sur leurs droits et les recours disponibles. Les parajuristes ont également joué un rôle clé en accompagnant les victimes dans leurs démarches judiciaires et administratives. Grâce à leur accompagnement, des bénéficiaires ont obtenu des résultats concrets, notamment dans des affaires de restitution de biens et de droits à l'héritage. Un bénéficiaire exprime sa satisfaction : « *Avec Timidria, nous avons appris à défendre nos droits. Aujourd'hui, nos plaintes sont entendues et des cas de spoliation, comme celui des chameaux dépossédés, sont résolus* ». Un autre exemple éloquent est celui d'une femme victime de la pratique de la Wahaya. Lorsque son mari est décédé, on a voulu refuser à ses enfants leur droit à l'héritage. Grâce à l'intervention de Timidria, elle a pu rétablir ses enfants dans leurs droits : « *Cela m'a transformée et renforcée* ». Ce soutien juridique a permis à de nombreuses victimes de surmonter des décennies de marginalisation et de discrimination.

Inclusion sociale au moyen des tournées foraines et des campagnes de sensibilisation (R2) : Entre avril et septembre 2024, **552 personnes, dont 280 hommes et 272 femmes**, ont obtenu des documents d'identité grâce aux tournées foraines organisées dans les zones d'intervention. Ces documents, tels que les actes de naissance et les cartes nationales d'identité, ont permis de réduire les obstacles à l'éducation pour les enfants et de renforcer la mobilité sociale des adultes. Un bénéficiaire témoigne : « *Nous avons tous reçu des extraits d'acte de naissance. Cela a une grande utilité, que ce soit pour inscrire nos enfants à l'école ou pour voyager sans problème* ». Des parents témoignent : « *Mes enfants, qui n'avaient pas de documents, sont désormais inscrits à l'école. Cela change leur avenir et nous donne de l'espoir* » ; « *Grâce à l'appui de Timidria, nos enfants ont obtenu leurs extraits de naissance, ce qui leur permet d'étudier et de participer activement à la vie communautaire* ».

Les campagnes de sensibilisation, quant à elles, ont suscité un dialogue communautaire autour des droits humains et des pratiques discriminatoires. Les témoignages révèlent un changement progressif

dans les attitudes des anciens oppresseurs, comme l'affirme un de nos interlocuteurs: « *Aujourd'hui, certains chefs de groupement commencent à reconnaître nos droits, ce qui n'était jamais arrivé auparavant* ».

Autonomisation économique (R3) : Les activités génératrices de revenus (AGR) soutenues par le projet ont permis à de nombreuses familles de subvenir aux besoins de leurs enfants. Un parent témoigne : « *Grâce à l'appui reçu, nous avons pu commencer de petites activités. Cet investissement garantit non seulement l'éducation de nos enfants, mais améliore aussi nos conditions de vie* ». Un père rapporte : « *Avec les fonds AGR, j'ai pu acheter des fournitures scolaires et couvrir les frais de récréation de mes enfants. Cela leur a donné envie de continuer leurs études.* » Ces initiatives ont eu un impact direct sur la vie économique des familles, renforçant leur autonomie et leur résilience.

Défis et domaines à améliorer

Malgré ces avancées, certains bénéficiaires soulignent les limites des AGR face aux crises économiques ou climatiques. Un témoignage met en évidence cette difficulté : « *Avec les sécheresses et les inondations, nos revenus s'érodent rapidement, nous replongeons dans la pauvreté* ». De plus, la stigmatisation des anciens esclaves reste un défi dans certaines régions, nécessitant des efforts soutenus pour sensibiliser les communautés et renforcer les mécanismes de soutien économique.

Dialogue Social / Partenariat social, Travail Décent (R4) : Les activités de renforcement des capacités pour les OSC, et le processus de dynamisation du partenariat social entre les OSC et les associations de victimes sont lancées et en cours. Le projet a réalisé une cartographie de associations (33 identifiées) qui combattent le travail forcé dans les régions de Tahoua et Tillabéri, analysé leur conformité avec et leur habilité à prendre en charge les PDFT, et élaboré un programme de renforcement de capacités pour combler le gap. Un groupe WhatsApp a été créé pour favoriser et faciliter les échanges, ce qui prélude d'un début de coordination, vers le partenariat et el dialogue social.

Renforcement des institutions nationales et locales, et redevabilité dans l'application des lois et politiques pour éradiquer l'esclavage au Niger (R5) : il s'agit de renforcer les capacités des acteurs institutionnels pour qu'ils soient mieux équipés et conscients de leurs responsabilités dans l'application du cadre juridique et des politiques visant à éradiquer l'esclavage.

Les versions révisées du code pénal et du code de procédure pénale (**A5.1.2, A5.1.3**), plus favorables au traitement juridique des dossiers sur l'esclavage, sont en cours d'adoption par les institutions habilitées. La révision des textes, initiée depuis juin 2023 avec le plaidoyer de Timitdria (**A5.1.1**), a été retardée par le changement institutionnel qui a suivi le coup d'état du 26 juillet 2023. Le processus relancé en juin 2024 par la remise officielle du projet de code de procédure pénale au gouvernement, devrait se poursuivre pour s'achever en 2025.

La Gestion des imprévus et des défis au Niger : Le projet Ihtiram a fait preuve d'une forte résilience face aux perturbations liées au contexte politique et sécuritaire du Niger, en adoptant des stratégies flexibles ayant permis de maintenir ses activités.

Face à la dissolution du Parlement en 2023, l'équipe a réorienté ses actions de plaidoyer en organisant une réunion technique avec les directions ministérielles concernées, préservant ainsi la dynamique de réforme législative. Dans les zones affectées par l'insécurité, comme Tillabéri, les formations ont été délocalisées vers des zones plus sûres (Niamey, Tahoua, Maradi), garantissant la participation des bénéficiaires.

Le recours à des relais locaux — parajuristes et représentants de Timidria — a permis de poursuivre les sensibilisations et missions foraines malgré les contraintes de terrain. Enfin, l'anticipation, les ajustements réguliers des plans de travail et l'implication active des partenaires locaux ont renforcé la capacité d'adaptation du projet et permis de limiter l'impact des imprévus. L'anticipation dans la planification des activités, ainsi que des ajustements réguliers au plan de travail, ont permis d'atténuer les impacts des imprévus. Un rapport interne souligne : « *Ces ajustements montrent que la flexibilité et*

la concertation avec les parties prenantes locales sont essentielles pour gérer les défis dans un environnement instable ».

4.3.5. Renforcement des capacités

L'approche collaborative et partenariale suivie par le projet a contribué au renforcement des capacités des organisations communautaires qui sont le fer de lance de cette lutte, un levier gagnant que le projet a su valoriser avec succès. Le renforcement des capacités est au premier plan des objectifs des projets (Résultat 1 de Vellahine et Résultat 5 de Ihtiram), et en a constitué le mode opératoire de base dans la mesure où la mise en œuvre a reposé sur les organisations communautaires de lutte contre l'esclavage dans les deux pays.

En Mauritanie, le résultat le plus emblématique du projet Vellahine est sans doute l'implantation nationale du Syndicat des Agriculteurs de Mauritanie (SAM), désormais présent sur tout le pays à l'exception de trois villes, avec plus de 20.000 adhérents. Le SAM a pu organiser un congrès historique à Nouakchott avec la participation de 107 représentants de ses antennes locales, un grand nombre de ses militants ont bénéficié de divers services d'appui (adhésion massive des membres à la sécurité sociale à travers la CNASS, allocation de fonds d'autonomisation économique à des coopératives féminines), ce qui renforce la crédibilité du syndicat, qui cherche désormais à consolider ses acquis et gagner la bataille de la maturité qui reste un défi majeur pour la jeune organisation, pratiquement sortie du néant par le projet Vellahine. Le projet a également permis à des associations plus anciennes comme SOS Esclave de renforcer ses capacités d'action auprès de son public cible, à d'autres organisations plus récentes comme AMEES d'élargir les services proposés à ses adhérents.

De son côté, Ihtiram a également misé sur les organisations à caractère tripartite mises en place pour organiser les relations de travail domestique, à la fois en milieu urbain et en milieu semi-rural : les organisations locales qui ont émergé dans les différentes villes de l'intérieur et dans la périphérie de Nouakchott, avec des résultats sensiblement différents selon les localités, ont globalement réussi à jeter les bases d'une dynamique nouvelle dans le dialogue social autour du travail domestique, ce qui constitue une innovation majeure, et suscite beaucoup d'espoir, malgré les multiples insuffisances sur un processus marqué par une intervention en saccadé, qui a pêché par un déficit de continuité dans l'action. Au terme de ce processus, il est prévu la création du Syndicat des Travailleurs Domestiques (SYNTRADOM), qui est projeté comme le point d'achèvement de cette organisation syndicale de type nouveau, dont l'avènement justifie tous les espoirs portés sur ce projet innovant et ambitieux.

Au Niger, l'action du projet a contribué à renforcer davantage les capacités de l'organisation Timidria, et d'autres organisations locales à travers des ateliers qui ont permis à leurs membres de mieux comprendre les enjeux liés à l'esclavage et de renforcer leur rôle en tant qu'acteurs du changement. Les parajuristes, en particulier, ont joué un rôle clé dans la transformation des rapports entre les victimes et les autorités locales.

4.4. Efficience

4.4.1. Arrangements de gestion, coordination des activités et collaboration

L'approche partenariale adoptée par les projets a permis de mutualiser les ressources et d'étendre la portée des activités dans les zones ciblées. Le portage des projets entre plusieurs organisations, impliquées à part entière – mais inégale- depuis la conception et la mobilisation des fonds, a contribué à une plus grande appropriation, permis d'atteindre les cibles des projets de façon importante à cause de la proximité des intervenants.

Les acteurs communautaires de base impliqués à titre principal sont les organisations de lutte contre l'esclavage et contre les séquelles de l'esclavage, ainsi que les mandats du BIT qui interviennent sur le travail décent. Ces organisations et leurs personnes ressources ont été positionnées de façon optimale sur la base d'un diagnostic préalable de leurs capacités, suivi d'un accompagnement pour renforcer leurs capacités, à travers les différents volets des projets.

Les besoins de renforcement des capacités de ces organisations sont variables, et elles sont bien connues du projet dans l'ensemble, à telle enseigne que l'objectif de renforcement des capacités figure en bonne place dans les résultats attendus des deux projets. Cependant les modes opératoires sont assez différents d'une organisation à

l'autre, y compris dans la modalité de collaboration et le type d'engagement au niveau contractuel : ainsi dans le cadre de Vellahine, le BIT dispose d'un contrat d'exécution avec SOS-Esclaves, mais pas avec le SAM, ni avec l'URCAFHG. Pour Ihtiram, le partenaire principal identifié au départ est la CGTM, un des syndicats de travailleurs les plus expérimentés (a contribué à l'élaboration du protocole sur le travail forcé, impliquée dans la rédaction du Plan d'Action National contre le Travail des Enfants, et du Programme Pays pour le Travail Décent, dans le projet Bridge, expérience dans la défense des droits des travailleurs migrants, etc.). Malheureusement ce partenariat n'a pu être concrétisé par un engagement contractuel en raison de la restructuration en cours des syndicats qui a vu l'éclosion d'une flopée d'organisations, qui aspirent à jouer un rôle dans le projet: le BIT et la CGTM ont préféré faire preuve de prudence et surseoir à la signature d'un contrat de mise en œuvre, en attendant l'arbitrage des autorités et les conseils de ACTRAV sollicité à cet effet. En attendant d'y voir plus clair, les activités communes dans le cadre du projet sont menées par l'équipe du projet en impliquant étroitement la personne ressource principale de la CGTM, à titre de consultant.

Insuffisances dans le rapportage:

La gestion administrative et financière du projet est assurée par l'équipe du projet à Nouakchott qui élabore les rapports d'activités et les rapports financiers pour les deux composantes pays du projet Ihtiram.

Le rapportage présente quelques insuffisances :

- Le format du rapportage ne permet pas une lecture directe aisée du niveau d'atteinte du résultat ciblé initialement.
- Les rapports d'activité obtenus sont périodiques, ils ne relatent que l'activité du trimestre en cours. Le rapport d'activité ne donne pas la mesure du niveau d'atteinte des cibles, pour cette partie de l'évaluation qui est à mi-parcours (pour Ihtiram).

4.4.2. Utilisation des ressources

Le projet Ihtiram s'est appuyé sur une planification stratégique bien pensée pour garantir une utilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles.

(A) Ressources Financières

Exécution Budgétaire de Ihtiram

	Budget Révisé (USD)	Budget sur rapport financier	Dépenses au 20/01/25 (USD)	Engagements Dépenses au 25/01/2025 (USD)	Total charges au 25/01/2025
A Personnel	1 014 523	1 014 523	589 660	164 469	754 129
B Avantages sociaux					
C Voyages	43 550	43 550	19 767	1 935	21 702
D Equipement					
E Fournitures	28 560	61 462	49 550	4 801	54 350
F Contractuels	1 125 566	1 125 567	218 081	233 330	451 411
G Construction					
H Autres coûts directs	120 269	87 367	25 360	29 931	55 291
I Coûts directs totaux	2 332 468	2 332 469	902 418	434 465	1 336 884
J Coûts indirects totaux	303 220	303 220	127 656		127 656
K Total	2 635 688	2 635 689	1 030 075	434 465	1 464 540

	% budget révisé	% budget rapporté	% charges sur coûts directs	% dépenses sur coûts directs	% décaissement budget rapporté	% engagement budget rapporté
A Personnel	38,49%	38,49%	65%	56%	58%	74%
B Avantages sociaux						
C Voyages	1,65%	1,65%	2%	2%	45%	50%
D Equipement						
E Fournitures	1,08%	2,33%	5%	4%	81%	88%
F Contractuels	42,70%	42,70%	24%	34%	19%	40%
G Construction						
H Autres coûts directs	4,56%	3,31%	3%	4%	29%	63%
I Coûts directs totaux	88,50%		100%	100%	39%	57%
J Coûts indirects totaux	11,50%				42%	42%
K Total	100,00%				39%	56%

Exécution budgétaire de Vellahine

	Budget (USD)	Dépenses au 30/10/24 (USD)	% budget	% dépenses sur coûts directs	% dépenses sur coût total
Résultat 1	136 911	136 639	15%	18%	15%
Résultat 2	94 646	94 646	11%	12%	11%
Résultat 3	144 201	136 099	16%	17%	15%
Résultat 6.01 - Frais de personnel	267 260	267 125	30%	34%	30%
Résultat 6.02- Coûts opérationnels	120 904	116 839	13%	15%	13%
Résultat 6.02- Suivi et Evaluation	32 536	28 769	4%	4%	3%
s-total coûts directs	796 458	780 116	88%	100%	88%
Résultat 99 - Coût d'appui au programme					
Coût indirect 14%	13 255	20 886	1%		2%
application NICRA	5 507	5 507	1%		1%
Coût d'appui au programme	84 780	82 206	9%		9%
s-total coûts indirects	103 542	108 599	12%		12%
Total	900 000	888 715	100%		100%

(B) Ressources humaines, intellectuelles et matérielles

En intégrant les enseignements des projets antérieurs, notamment le projet BRIDGE, Ihtiram a évité les inefficacités et les redondances. Par exemple, à Dogarawa, un parajuriste recruté grâce au soutien d'Anti-Slavery dans le cadre du projet BRIDGE a continué à opérer. Cette décision a permis de réorienter les ressources vers d'autres zones prioritaires, maximisant ainsi l'impact du projet dans des localités ayant des besoins plus urgents.

L'approche utilisée a permis d'intégrer les acquis précédents et de consolider les résultats déjà obtenus, tout en s'adaptant aux réalités locales et aux contraintes logistiques. Cette flexibilité a renforcé la capacité du projet à répondre efficacement aux besoins variés des bénéficiaires, en assurant une allocation stratégique des ressources là où elles étaient le plus nécessaires.

Parmi les exemples de succès dans l'utilisation des ressources, on peut citer :

- **Mobilisation efficace des parajuristes** : Les parajuristes recrutés dans le cadre du projet ont joué un rôle clé non seulement dans les activités directement liées à Ihtiram, mais aussi dans des initiatives financées

par d'autres partenaires. Par exemple, lors du Forum de Tanout, un événement soutenu par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, ces parajuristes ont démontré leur efficacité en coordonnant les activités sur le terrain. Prévu pour accueillir 200 participants, le forum a finalement rassemblé plus de 1 500 personnes. Cette mobilisation impressionnante a non seulement dépassé les attentes, mais elle a également renforcé la visibilité du projet et élargi son impact.

- **Renforcement du réseau associatif** : Grâce à cet événement, environ 400 participants ont rejoint l'association Timidria. Cela a permis de consolider le réseau associatif et d'élargir l'influence de l'association dans la lutte contre l'esclavage. Ces nouvelles adhésions représentent une opportunité stratégique pour pérenniser les acquis du projet et renforcer les capacités locales en matière de défense des droits humains.
- **Utilisation rationnelle des infrastructures existantes** : Le projet a également tiré parti des infrastructures et des systèmes déjà en place, comme les Centres Permanents d'Éducation Civique (CPEC), pour optimiser les ressources. Ces centres ont servi de points d'ancrage pour les sensibilisations, les formations et les missions foraines d'établissement de pièces d'identité. En utilisant ces structures déjà opérationnelles, Ihtiram a minimisé les coûts supplémentaires liés à la création de nouvelles infrastructures.

4.4.3. Délais de mise en œuvre

Le projet Ihtiram a souffert de retards significatifs dans les décaissements de fonds, un problème structurel ayant freiné la fluidité et la continuité des activités.

Ces retards sont en grande partie attribués à la centralisation des processus de paiement, combinée à une insuffisance de personnel administratif au Bureau Pays d'Abidjan, chargé de superviser une quinzaine de projets dans six pays. Cette situation a imposé une gestion fragmentée des ressources financières et a limité la capacité des équipes locales à planifier efficacement leurs interventions.

Les retards dans les décaissements et la mise en œuvre des activités du projet Ihtiram ont eu des conséquences importantes sur les bénéficiaires et l'efficacité des interventions, comme l'illustrent plusieurs témoignages.

Réduction de l'accès aux formations et aux services juridiques : Les retards dans les formations des parajuristes ont eu un impact direct sur leur capacité à accompagner efficacement les victimes d'esclavage. Ces acteurs essentiels, chargés de fournir une assistance juridique, ont souvent manqué de compétences clés pour traiter des cas complexes. Un parajuriste déclare : « *A cause des retards, certains parajuristes n'ont pas pu bénéficier des formations nécessaires, ce qui limite leurs capacités à résoudre les cas complexes.* » Cette lacune a freiné la qualité du soutien juridique aux victimes.

Impact sur les initiatives socio-économiques : Les retards ont également affecté les initiatives socio-économiques, notamment la distribution des kits d'activités génératrices de revenus (AGR). Ces kits, censés permettre aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins et de financer la scolarité de leurs enfants, n'ont pas été livrés à temps, laissant de nombreuses familles dans une précarité prolongée. Un parent rapporte : « *Quand vous prenez l'aspect éducation, les parents ont eu un appui financier pour maintenir leurs enfants à l'école, mais cela n'a pas toujours été rotatif, et les retards dans l'appui en capital ont parfois freiné nos efforts.* »

Frein à la sensibilisation et à l'autonomisation : Les campagnes de sensibilisation, qui sont essentielles pour transformer les mentalités et autonomiser les victimes, ont également été perturbées par des interruptions liées aux retards. Ces interruptions ont réduit l'impact cumulatif des messages diffusés dans les communautés. Un parajuriste mentionne : « *Les activités qui devaient se dérouler pendant des périodes spécifiques, comme l'hivernage, n'ont pas eu lieu à temps, ce qui a diminué leur pertinence et leur impact.* » Ce manque de régularité a également entamé la confiance des bénéficiaires envers le projet.

Effets sur la perception et la crédibilité du projet : Les retards ont eu des répercussions négatives sur la perception et la crédibilité du projet dans certaines communautés. Un point focal de Timidria souligne : « *Certaines communautés sont devenues sceptiques face aux promesses du projet, surtout quand les activités annoncées ne sont pas réalisées dans les délais prévus. Cela complique la mobilisation et la confiance des populations.* » Ce scepticisme a affecté la capacité du projet à maintenir l'engagement des bénéficiaires.

Conséquences sur l'évaluation des impacts : Les retards dans la mise en œuvre des activités ont rendu difficile l'évaluation précise des impacts du projet. Un bénéficiaire exprime cette difficulté : « *Nous avons reçu des appuis, mais les retards dans la livraison de certains matériels ou formations nous empêchent de mesurer l'impact réel de*

ces interventions. » Cette mise en œuvre discontinue a limité la capacité du projet à ajuster ses stratégies en temps réel, compromettant ainsi son efficacité globale.

4.4.4. Défis dans la coordination de la mise en œuvre

Malgré les succès enregistrés, certains défis de coordination ont entravé la mise en œuvre optimale des activités du projet Ihtiram. Par exemple, des retards dans la réalisation de formations cruciales, comme le programme *Gérer Mieux Mon Entreprise* (GerMME), ont limité l'impact immédiat de certaines initiatives. Ces retards, souvent dus à des contraintes logistiques ou à une planification inadéquate, ont eu des répercussions sur l'engagement des bénéficiaires. Un acteur local a souligné : « *Certaines formations n'ont pas eu lieu à temps, et cela a freiné l'enthousiasme des bénéficiaires qui attendaient beaucoup de ces sessions pour développer leurs compétences.* » De plus, certaines activités ont été organisées pendant des périodes inappropriées, telles que le mois de Ramadan ou la saison agricole, réduisant leur pertinence et leur efficacité.

4.5. Impacts

4.5.1. Changements observés chez les bénéficiaires

Les activités mises en œuvre dans le cadre du projet Ihtiram ont engendré des changements tangibles et significatifs dans la vie des bénéficiaires, notamment en matière d'autonomie, d'accès aux droits et d'amélioration de la qualité de vie.

- **Accès renforcé aux droits civiques et sociaux**

L'organisation d'audiences foraines pour la délivrance de pièces d'état civil et de cartes nationales d'identité a permis à des bénéficiaires, jusque-là marginalisés, d'accéder à des documents essentiels. Par exemple, entre Avril et Septembre 2024, Timidria a rapporté que 552 personnes d'ascendance esclave dont 280 hommes et 272 femmes ont accédé à la citoyenneté en se faisant délivrer des documents d'identité. Ces initiatives ont répondu à des besoins pressants, en particulier pour les enfants devant passer des examens scolaires. Un bénéficiaire témoigne : « *Nous n'avions jamais pensé que nos enfants pourraient obtenir des certificats de naissance pour passer les examens. Maintenant, c'est une réalité grâce au projet.* » Ces actions, observées notamment dans la commune de Karma, ont suscité un fort engouement communautaire et facilité l'accès des familles à leurs droits civiques.

- **Justice et réparation pour les victimes de pratiques discriminatoires**

L'histoire de Ramatou (nom d'emprunt), une femme victime de la wahaya, illustre l'impact transformateur des activités juridiques menées dans le cadre du projet. Vendue à l'âge de 7 ans et soumise à des formes multiples d'exploitation, elle a obtenu justice grâce à l'intervention du projet. Un bénéficiaire explique : « *Ramatou a non seulement récupéré ses droits, mais elle a aussi obtenu une part d'héritage pour ses enfants. Cela donne de l'espoir à toutes les victimes.* » Ce cas emblématique montre non seulement l'efficacité des actions du projet, mais aussi leur effet multiplicateur, Ramatou étant devenue un modèle pour d'autres femmes dans des situations similaires.

- **Autonomisation et responsabilisation des bénéficiaires**

Grâce aux formations professionnelles et aux kits reçus, de nombreux bénéficiaires ont vu leur vie transformée. Au Niger, au total, 74 personnes (40 hommes et 34 femmes) ont adhéré aux Organisations professionnelles d'artisans (OPA), 25 leaders d'OPA (9 hommes et 16 femmes) ont bénéficié de formations en gestion associative, et 46 participants (37 hommes et 9 femmes) ont été formés en Germe et compétences de vie. Ces formations ont renforcé leurs compétences techniques tout en les sensibilisant à leurs droits. Un bénéficiaire témoigne : « *Aujourd'hui, je peux subvenir aux besoins de ma famille grâce aux formations et à l'appui reçu. Je conseille aussi d'autres victimes pour qu'elles puissent, elles aussi, s'en sortir.* ». Ces témoignages illustrent l'impact durable des actions, qui ne se limitent pas aux bénéficiaires directs mais touchent également leurs communautés.

Le témoignage suivant d'un membre de AMEES en Mauritanie, illustre le pouvoir puissant de l'autonomie financière dans le processus de changement de mentalité et de comportement : *« la source de minimiser autrui, cela dépend de la dépendance financière sur lui ; si tu n'es plus dépendant, il va te respecter ; la nuit, il va venir te voir pour emprunter de l'argent ».*

- **Transformation psychologique et sociale**

Au-delà des gains matériels et juridiques, les interventions du projet ont permis aux bénéficiaires de retrouver une dignité et une reconnaissance sociale. Dans des régions comme Dogarawa et Illela, certains anciens esclavagistes participent désormais activement à la lutte contre ces pratiques. Un parajuriste rapporte : *« Nous voyons maintenant des anciens maîtres qui collaborent avec nous pour sensibiliser d'autres communautés ».* Ce changement profond des mentalités témoigne d'une évolution sociétale significative, renforçant l'intégration des anciens esclaves dans leurs communautés.

- **Meilleure connaissance des droits et des modalités de les faire valoir auprès des acteurs de proximité**

A Kobéni en Mauritanie, les membres du groupe de veille rapportent « des gens qui ne savaient pas s'exprimer ont appris à exprimer leurs besoins » pour illustrer un effet salubre des formations. Ils affirment avoir beaucoup appris, et acquis la capacité de revendiquer les droits dont ils ont une meilleure connaissance grâce aux formations sur les droits, et comment faire pour les faire valoir.

4.5.2. Transformation communautaire

Le projet Ihtiram a catalysé une transformation progressive et profonde au sein des communautés ciblées, en abordant des tabous enracinés liés à l'esclavage et aux discriminations.

- **Remise en question des normes sociales et tabous culturels**

Les interventions ont permis de défier des pratiques autrefois considérées comme normales. À Tanout, par exemple, les victimes, autrefois contraintes au silence par peur des représailles, osent désormais revendiquer leurs droits auprès des autorités. Un bénéficiaire partage : *« Avant, nous n'avions aucun endroit pour nous plaindre. Aujourd'hui, grâce à Timidria, nous savons où aller et quoi dire pour être écoutés. »* Ces efforts de sensibilisation et d'accompagnement juridique ont renforcé leur confiance et leur détermination.

- **Mobilisation des anciens esclavagistes**

Dans plusieurs localités, des familles anciennement esclavagistes participent activement à la lutte contre ces pratiques. Ce phénomène témoigne d'un véritable changement des mentalités et d'une réconciliation progressive. À Dogarawa et Madaoua, des chefs traditionnels influents ont même rejoint les efforts contre l'esclavage. Un point focal déclare : *« Ici, certains chefs qui, auparavant, toléraient ou pratiquaient l'esclavage, soutiennent désormais les victimes et sensibilisent leurs pairs. »*

- **Effets positifs sur la perception des droits humains**

Les sensibilisations ont favorisé une prise de conscience collective sur les droits humains. Des pratiques discriminatoires, telles que la wahaya, sont maintenant perçues comme des violations graves des droits fondamentaux. Une femme victime témoigne : *« Avant, nous étions traitées comme des objets. Maintenant, nous savons que nous avons des droits et que personne ne peut nous exploiter impunément. »*

- **Rôle accru des femmes dans la lutte contre les discriminations**

- Des femmes ayant surmonté des expériences traumatiques, telles que la wahaya, jouent un rôle central dans la lutte contre les discriminations. Ces femmes deviennent des modèles et des porte-paroles dans leurs communautés. Une bénéficiaire confie : *« Grâce au projet,*

je me suis relevée. Aujourd'hui, j'encourage d'autres femmes à se battre pour leurs droits. » Cette dynamique a permis de créer un effet multiplicateur au sein des communautés.

- **Effet multiplicateur et renforcement des capacités communautaires**

Les bénéficiaires ayant bénéficié de l'appui du projet ont contribué à un impact au-delà de leur propre situation. Par exemple, une porte-parole des victimes de wahaya est aujourd'hui une figure emblématique, aidant d'autres victimes à défendre leurs droits. Un témoin affirme : « *Elle est devenue une leader que tout le monde respecte et écoute. Grâce à elle, beaucoup ont pu briser le silence.* » Ce type de leadership émergeant démontre que les activités du projet n'ont pas seulement apporté une assistance immédiate, mais ont également contribué à poser les bases d'une transformation sociale durable.

- **Collaboration intergénérationnelle et interinstitutionnelle**

Le projet a également favorisé une meilleure collaboration entre les générations et les institutions. Les jeunes, souvent moteurs du changement, sont sensibilisés à ces questions, tandis que les autorités coutumières et administratives reçoivent des formations adaptées. Un point focal ajoute : « *Les jeunes ne veulent plus des vieilles pratiques. Ils sensibilisent leurs familles et montrent l'exemple.* »

- **Un changement progressif mais palpable**

Malgré quelques résistances, les mentalités évoluent lentement mais sûrement. Les populations réalisent de plus en plus que des solutions existent pour combattre l'esclavage et les discriminations. Un bénéficiaire résume : « *Même si ce n'est pas parfait, les choses avancent. Nous voyons un avenir où l'esclavage n'aura plus sa place.* »

4.5.3. Contribution aux réformes

Le projet a joué un rôle essentiel dans l'instauration de réformes institutionnelles et juridiques visant à renforcer la protection des droits des victimes et à améliorer les réponses aux cas d'esclavage et de discrimination.

Renforcement des capacités des acteurs institutionnels : Les formations dispensées aux magistrats, avocats, chefs traditionnels et Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ont considérablement amélioré leur aptitude à traiter efficacement les cas d'esclavage. Ces sessions de renforcement de capacités ont permis d'intégrer la problématique de l'esclavage dans les réflexions et pratiques des différents acteurs

De l'ombre à la lumière : Le parcours d'Alhousna vers l'émancipation et le leadership

Contexte :

Dans une région marquée par la pratique de la wahaya — une forme d'esclavage moderne — un village unique a vu le jour, composé exclusivement de survivantes. L'histoire d'Alhousna (nom d'emprunt) illustre de manière poignante la résilience et la transformation possibles grâce à l'appui communautaire et institutionnel.

Une enfance volée :

Vendue au Nigeria à l'âge de 7 ou 8 ans, Alhousna a grandi dans l'illusion d'avoir été recueillie par un oncle bienveillant. En réalité, elle était réduite à l'état d'esclave domestique. Exploitée, abusée, privée de revenus, de vêtements et de dignité, elle vivait dans une précarité extrême, sans espoir de retrouver sa famille.

La fuite et la reconstruction :

À 20 ans, elle parvient à s'échapper et trouve refuge à Guidan Ider. Malgré l'absence de lois criminalisant l'esclavage à l'époque, elle reçoit des conseils avisés du chef local pour rester discrète. Le destin lui sourit lorsqu'elle retrouve sa petite sœur, également en fuite, dans la même région. Ensemble, elles commencent à reconstruire leur vie.

Naissance d'une communauté :

Peu à peu, d'autres victimes rejoignent la zone, formant un village autonome nommé Zangouan Abelo. Alhousna devient une figure centrale, assumant un rôle parental pour les femmes du village. Elle facilite les mariages, soutient les démarches administratives et collabore avec la Commission Nationale des Droits Humains pour tenter de retrouver les familles des victimes.

Reconnaissance et leadership :

Grâce à son engagement, Alhousna gagne le respect de la communauté et devient conseillère municipale. Sous la pression des autorités, son ancien maître signe un certificat d'affranchissement collectif. Alhousna est officiellement désignée cheffe du village.

Impact et symbolisme :

Aujourd'hui, Zangouan Abelo est un symbole vivant de résilience, d'émancipation et de leadership féminin. Le parcours d'Alhousna illustre la puissance de la transformation individuelle et collective, et l'importance des mécanismes de soutien pour les survivantes de l'esclavage.

judiciaires et administratifs. Désormais, ces derniers sont mieux équipés pour identifier, documenter et traiter ces cas avec rigueur, contribuant ainsi à l'émergence d'un cadre juridique plus inclusif.

Création d'un environnement propice à la justice : Les interventions ont élargi les opportunités pour les victimes de revendiquer leurs droits dans des contextes où ces revendications étaient auparavant jugées impossibles. Des exemples concrets, comme celui des audiences foraines organisées pour délivrer des pièces d'état civil, témoignent de cette avancée. Ces actions ont permis non seulement de garantir l'accès aux droits fondamentaux mais aussi de légitimer la reconnaissance juridique des victimes dans leurs communautés.

Mécanismes innovants pour l'autonomisation des victimes : L'introduction de mécanismes tels que l'assistance juridique et la formation professionnelle a renforcé l'autonomie des bénéficiaires. Ces initiatives permettent aux victimes non seulement de revendiquer leurs droits mais également de contribuer activement à leur propre libération et à celle d'autres victimes. Par exemple, des bénéficiaires formés agissent désormais comme des porte-paroles et accompagnent leurs pairs dans des démarches administratives et juridiques.

Préparation de réformes structurelles à long terme : Les efforts entrepris dans le cadre du projet préparent le terrain pour des **changements structurels durables**. La reconnaissance formelle des droits des victimes et l'intégration de ces problématiques dans les pratiques des institutions judiciaires et administratives constituent des jalons importants pour une réforme systémique. Par ailleurs, les formations des acteurs locaux et régionaux posent les bases d'une application uniforme des lois et d'un suivi rigoureux des cas d'esclavage.

Implication des autorités traditionnelles et coutumières : Un des aspects marquants des projets est la collaboration avec les autorités traditionnelles. À travers leur sensibilisation et leur participation active, ces figures influentes commencent à intégrer la lutte contre l'esclavage et la discrimination dans leurs rôles de médiateurs locaux. Leur engagement facilite l'acceptation des réformes juridiques au sein des communautés.

4.5.4. Impacts à long terme

Les projets ont jeté les bases d'un changement durable en modifiant en profondeur les mentalités et les dynamiques communautaires. La perception des droits humains évolue : des pratiques autrefois tolérées, comme l'esclavage et la discrimination, sont désormais contestées, tandis que des victimes réhabilitées deviennent des modèles inspirants. L'implication progressive des autorités locales et des leaders traditionnels renforce ce mouvement, contribuant à la diminution des pratiques esclavagistes.

Parallèlement, l'autonomisation des victimes agit comme un puissant levier de transformation : devenues actrices de leur propre émancipation, certaines portent désormais la voix des droits humains et entraînent d'autres victimes dans leur sillage. Cette dynamique nourrit une mobilisation communautaire continue et collective, soutenue par les formations et actions de sensibilisation menées.

Enfin, les avancées sociales et institutionnelles amorcées préparent le terrain à une transformation pérenne : à mesure que les discriminations reculent, elles laissent place à un environnement où l'égalité et la justice deviennent des normes pour les générations futures.

4.6 Durabilité des résultats

La durabilité est un élément de la stratégie des deux projets, et s'articule autant dans la conception, que dans la mise en œuvre. Dans le cadre de Vellahine, elle comprend (i) la capitalisation des bonnes pratiques en matière de lutte contre l'esclavage en Mauritanie, (ii) le renforcement de la capacité des organisations communautaires, (iii) des partenariats institutionnels avec les acteurs communautaires, l'implication active de ces organisations dans la mise en œuvre, y compris la formation de formateurs (iv) le développement de boîtes à outils pertinents pour la poursuite des activités, y compris des supports de formations adaptés au contexte local, (v) la mobilisation de partenariats stratégiques

(bailleurs) pour poursuivre et consolider les actions des projets à travers les succès obtenus, et (vi) l'institutionnalisation des « solutions éprouvées » dans les politiques et programmes nationaux par le plaidoyer. La stratégie de durabilité de Ihtiram a ajouté (viii) une communauté de pratiques avec les organisations communautaires, (ix) l'appropriation des connaissances, méthodologies, et des outils développés par les projets par les acteurs communautaires, y compris les partenaires sociaux.

Les stratégies de durabilité peuvent être regroupées en deux catégories : les actions structurantes d'une part, et les stratégies de sortie de l'autre. Dans la première catégorie, nous classons les actions qui sont en mesure de mener à des transformations sociales au niveau individuel, communautaire, ou institutionnel. Dans la seconde catégorie, nous classons les actions qui constituent le plan organisé pour permettre un transfert durable des effets et des responsabilités aux bénéficiaires et aux acteurs nationaux.

4.6.1. Actions structurantes

La première action structurante du projet Vellahine aura été **la capitalisation de l'expérience des luttes de libération**, et les actions développées pour le partage des expériences avec leurs pairs dans les localités qui n'étaient pas impliquées dans ces mouvements d'émancipation. Ces histoires de vie racontées et mises en scène, peuvent susciter des velléités et des vocations. La forte mobilisation et l'engouement qui ont suivi les ateliers de partage d'expérience ont permis l'adhésion d'un grand nombre de paysans au SAM. Les dirigeants du syndicat estiment que la sensibilisation qui est faite est durable, mais il manque la formation. Selon eux, beaucoup de personnes ont adhéré à la suite des ateliers (plus de 20.000), mais les formations n'ont pas pu couvrir tous les nouveaux adhérents.

Des mécanismes d'inclusion sociale de proximité: Des mécanismes solides ont été mis en place par le projet Ihtiram, qui sont en mesure de continuer la sensibilisation, l'assistance juridique, et la mobilisation communautaire ; par la création des Centres Permanents d'Éducation Civique (**CPEC**) au Niger, animés par des parajuristes recrutés et formés au sein des communautés locales, au Niger ; la mise en place des Groupes de Veille Communautaire (**GVC**) en Mauritanie .

L'accès à la **citoyenneté** rendue possible par la délivrance des **pièces d'état civil**, offrent une reconnaissance juridique et sociale cruciale aux bénéficiaires, ce qui ouvre de nouvelles opportunités pour l'accès aux droits. Un parent explique que grâce à ces actes, ses enfants peuvent désormais accéder à l'éducation et à d'autres droits fondamentaux. Ce progrès marque un pas significatif vers l'intégration sociale des communautés marginalisées. Il faudra certes regretter le faible niveau d'enrôlement enregistré, mais l'expérience aura permis de tirer des leçons, pour mieux organiser la poursuite d'une activité cruciale pour les victimes.

L'accès à la justice de proximité : l'engagement des parajuristes, qui sont des membres actifs de leurs localités, et affiliés aux associations communautaires (Timidria au Niger, SOS en Mauritanie), assure une continuité des activités au-delà de la durée du projet. Leur implication bénévole, fondée sur une connaissance profonde des réalités locales, a renforcé leur capacité à s'ancrer dans les dynamiques communautaires.

Des mécanismes d'inclusion économique : des formations techniques sur les activités génératrices de revenus (AGR), et des appuis pour le financement ont permis à certaines personnes de développer une relative autonomie économique. Les formations ont porté sur la fromagerie, l'embouche, la production de sel, etc. L'appui financier est octroyé en nature (distribution de chèvres gestantes en Mauritanie), ou en numéraire (fonds de roulement). Cependant, ces acquis restent fragiles face à des défis structurels, notamment l'absence ou l'insuffisance de fonds de roulement pour relancer les activités après des aléas tels que des crises économiques ou climatiques. Une bénéficiaire rapporte que l'insuffisance de capital

a limité ses capacités à développer son activité de transformation alimentaire, malgré les compétences acquises.

Des boîtes à outils, ressources documentaires, et supports didactiques disponibles : les actions de formation et de plaidoyer ont donné lieu à l'élaboration d'une bonne documentation, qui a été adaptée au contexte des pays et des communautés (y compris dans les langues locales).

Recommandations pour améliorer la durabilité : Pour renforcer la durabilité, il est impératif d'intégrer des approches rotatives pour les appuis économiques, permettant ainsi de mieux gérer les impacts des crises externes et de maintenir les résultats obtenus. Par exemple, les appuis financiers apportés n'ont souvent pas été renouvelés ou adaptés aux besoins croissants des bénéficiaires, laissant plusieurs initiatives en suspens. De plus, l'institutionnalisation des CPEC et leur reconnaissance officielle en tant qu'entités locales autonomes pourrait offrir un cadre plus robuste pour poursuivre les activités de sensibilisation et d'assistance juridique. Enfin, le développement d'un fonds de solidarité communautaire pourrait permettre aux bénéficiaires de mutualiser les ressources et de garantir une résilience face aux chocs.

4.6.2. Stratégie de Sortie

A. Engagement des parties prenantes locales et renforcement de leurs capacités

L'engagement des parties prenantes constitue un pilier central de la durabilité du projet Ihtiram. L'association Timidria, en tant que partenaire principal, joue un rôle clé dans le maintien des activités grâce à son ancrage local et sa capacité à mobiliser les communautés. Par exemple, les parajuristes recrutés parmi les membres des communautés locales continuent de fournir un soutien juridique et de sensibiliser les populations même après la fin officielle des activités du projet. Ces acteurs, souvent motivés par leur propre expérience en tant que victimes ou témoins de discriminations, agissent comme catalyseurs pour la continuité des interventions. Cette approche de proximité, associée à la mobilisation communautaire, a permis d'installer un climat de confiance et d'appropriation locale des acquis du projet.

De ce fait, pour renforcer cet engagement, il est essentiel de développer des mécanismes de financement innovants et durables, tels que des fonds rotatifs ou des partenariats public-privé. De plus, l'implication accrue des autorités locales et des structures étatiques dans la gestion des Centres Permanents d'Éducation Civique (CPEC) pourrait garantir une continuité institutionnelle. Cette intégration formelle permettrait non seulement de pérenniser les activités existantes, mais également d'étendre leur portée à d'autres communautés vulnérables.

Enfin, des investissements ciblés, notamment dans les infrastructures éducatives et les cantines scolaires, sont indispensables pour assurer un impact durable. Les parents ont clairement exprimé leur volonté de poursuivre l'éducation de leurs enfants, mais les contraintes économiques continuent d'être un frein majeur. La mise en place de programmes intégrés, combinant éducation, activités économiques et sensibilisation juridique, pourrait renforcer la résilience des communautés et consolider les acquis du projet Ihtiram.

B. Implication des parties prenantes institutionnelles

Les discussions avec les autorités locales ont montré une prise de conscience croissante de l'importance de ces acquis. Par exemple, dans la commune de Dogarawa, le chef de canton collabore activement avec les parajuristes pour résoudre les cas signalés d'esclavage et promouvoir les droits humains.

Cependant, cette approche n'est pas systématiquement adoptée dans toutes les régions, soulignant la nécessité d'un engagement plus uniforme des acteurs institutionnels.

C. Institutionnalisation des résultats

L'intégration des résultats du projet Ihtiram dans les politiques nationales et locales est essentielle pour garantir leur pérennité. Le projet s'inscrit déjà dans une dynamique qui reflète les priorités nationales, notamment celles liées à la lutte contre l'esclavage et les discriminations. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour institutionnaliser ces résultats. Par exemple, la reconnaissance officielle des Centres Permanents d'Éducation Civique (CPEC) comme structures publiques permettrait d'assurer leur financement et leur continuité à long terme.

Les mécanismes à renforcer incluent l'intégration formelle des résultats du projet dans les cadres législatifs et stratégiques nationaux. Par exemple, les formations destinées aux magistrats, aux autorités locales et aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) doivent être multipliées et institutionnalisées pour sensibiliser ces acteurs à la lutte contre l'esclavage et la discrimination. Cela garantirait une application cohérente des lois dans toutes les régions du pays.

Un autre aspect crucial de l'institutionnalisation est la mise en place de cadres de concertation réguliers entre les parties prenantes. L'organisation de forums communautaires, comme celui de Tanout, qui a rassemblé plus de 1 500 participants, a démontré l'efficacité de ce type d'approche pour mobiliser les communautés et encourager le dialogue entre les autorités locales, les bailleurs et les bénéficiaires.

Enfin, l'adoption de lois spécifiques pour la protection des victimes et la reconnaissance des initiatives comme les CPEC dans les politiques nationales renforcerait l'impact et la durabilité des résultats du projet Ihtiram. Ces efforts doivent être soutenus par une collaboration renforcée entre les ONG, les institutions publiques et les partenaires internationaux.

4.7. Questions Transversales

4.7.1. Égalité des sexes et non-discrimination

Egalité des sexes

Le projet Ihtiram, en collaboration avec l'association Timidria, a joué un rôle majeur dans la promotion de l'égalité des genres, en se concentrant particulièrement sur les femmes victimes de la pratique de la Wahaya, une forme d'esclavage qui les prive de leurs droits fondamentaux. À travers des sensibilisations sur leurs droits, des appuis juridiques et psychosociaux, ainsi que des initiatives économiques, le projet a permis à ces femmes de retrouver leur dignité et leur autonomie. Par exemple, une bénéficiaire témoigne : « *Avant, nous n'osions pas parler en public, étant considérés comme sans valeur. Aujourd'hui, grâce à Timidria, nous avons retrouvé une voix.* »

Les activités génératrices de revenus (AGR) introduites dans le cadre du projet ont permis à de nombreuses femmes de se construire une indépendance économique. Des formations en transformation agroalimentaire, en couture et en gestion de petites entreprises ont été proposées, avec des résultats concrets. Une bénéficiaire a confié : « *Quand j'avais reçu l'appui à la mise en place d'AGR, j'avais commencé à faire du biscuit, mais l'absence de fonds de démarrage m'a empêchée de poursuivre. Si un appui est mis à notre disposition, nous pourrions faire beaucoup d'activités comme la couture ou l'élevage.* » Ces initiatives ont non seulement amélioré leur situation économique, mais également renforcé leur rôle dans les communautés.

Les témoignages révèlent également un changement des perceptions au sein des communautés. Les efforts du projet ont contribué à réduire les discriminations envers les femmes et à leur donner une place plus respectée. Un autre témoignage illustre ce changement : « *Aujourd'hui, nous avons des*

femmes qui osent revendiquer des postes comme conseillère municipale ou grande commerçante. Si elles ont un fond de démarrage, rien ne pourra les empêcher d'atteindre ces objectifs. »

Inclusion sociale

Le projet Ihtiram a permis de réduire significativement les barrières à l'inclusion sociale des groupes marginalisés en menant des campagnes de sensibilisation et en offrant une assistance juridique. Ces actions ont permis à plusieurs bénéficiaires de faire valoir leurs droits et de récupérer des biens injustement spoliés. Un bénéficiaire témoigne : « *Il y a un cas d'un homme qui a été dépossédé de ses chameaux il y a six ans. C'est maintenant, grâce à l'appui du projet, qu'il a pu les récupérer.* » Ces interventions ont également donné aux communautés marginalisées une meilleure compréhension de leurs droits et des moyens de les défendre.

Malgré ces avancées, des obstacles demeurent, notamment le poids des discriminations institutionnelles et les résistances des élites locales. Dans certaines régions, des pratiques d'exploitation et de marginalisation persistent. Par exemple, un bénéficiaire rapporte : « *Ici, nos voix ne nous appartenaient pas, on nous imposait qui voter et les règles des votes n'étaient jamais respectées.* » Ces injustices, souvent aggravées par la pauvreté, limitent encore la pleine inclusion sociale de ces groupes. En réponse, le projet a introduit des activités génératrices de revenus (AGR), mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour en maximiser l'impact.

Le projet a également contribué à renforcer la cohésion sociale entre les victimes. Avant l'intervention, les victimes étaient dispersées et affrontaient seules leurs difficultés. Aujourd'hui, elles s'organisent, s'entraident et partagent leurs expériences. Un bénéficiaire illustre cette dynamique : « *Avant, chaque victime gérait seule ses problèmes. Aujourd'hui, avec ce projet, les victimes se concertent, se conseillent et considèrent le malheur de l'un comme le malheur de tous.* » Cette solidarité a favorisé une inclusion plus large des victimes au sein de leurs communautés.

Evolution des perceptions

Le projet Ihtiram a encouragé une évolution significative des mentalités au sein des communautés, en particulier vis-à-vis des femmes et des groupes marginalisés. Grâce aux campagnes de sensibilisation et aux actions concrètes menées sur le terrain, les victimes ont progressivement gagné en confiance et s'organisent désormais pour défendre leurs droits. Un bénéficiaire témoigne : « *Aujourd'hui, beaucoup de personnes ne se laissent plus marcher dessus. Beaucoup connaissent leurs droits, même s'il reste encore des efforts à fournir.* » Cette prise de conscience marque une avancée majeure dans le processus d'émancipation des victimes et dans leur capacité à revendiquer leur place dans la société.

Du côté des anciens esclavagistes, des changements dans les attitudes sont également perceptibles. Bien qu'une certaine ambiguïté persiste, des comportements plus respectueux sont observés. Un témoignage illustre cette évolution : « *Certains esclavagistes commencent à changer de langage et à adopter une attitude plus amicale envers nous. Parfois, ils disent : "Nos grands-parents ont vécu ensemble en paix, et nous devons perpétuer cela."* » Ces paroles, bien que parfois teintées de condescendance, traduisent une prise de conscience des transformations sociales en cours.

Les perceptions positives se sont également étendues aux communautés non directement touchées par les discriminations. Certaines personnes extérieures, autrefois passives face aux injustices, reconnaissent désormais les avancées du projet. Un bénéficiaire rapporte : « *Il n'est pas rare de voir quelqu'un nous demander : "Comment se fait-il que vous ayez été traités ainsi dans le passé sans réagir ?" Cela montre que même ceux qui n'étaient pas concernés réalisent aujourd'hui l'ampleur du changement.* »

4.7.2. Tripartisme et Normes internationales du Travail

Afin d'évaluer le contexte institutionnel et l'environnement normatif dans lesquels s'inscrivent les projets Vellahine (Mauritanie) et Ihtiram (Mauritanie et Niger), il est essentiel d'analyser l'application du tripartisme et des normes internationales du travail dans chacun des deux pays concernés.

Le tableau suivant présente une synthèse comparative de la situation en Mauritanie et au Niger. Il met en lumière les avancées, les défis persistants ainsi que les principales recommandations permettant de mieux ancrer les actions de lutte contre l'esclavage dans un cadre institutionnel durable et conforme aux engagements internationaux.

Tableau Synthétique : Application du Tripartisme et des Normes du Travail

Axe	Mauritanie	Niger
Institutionnalisation du tripartisme	- Conseil National du Dialogue Social opérationnel. - Acteurs tripartites impliqués dans la feuille de route nationale contre l'esclavage. - Appui technique du BIT au dialogue social.	- Conseil National du Dialogue Social fonctionnel. - Consultation tripartite pour les politiques de travail et lutte contre le travail forcé. - Soutien du BIT à la gouvernance participative du travail.
Ratification des normes internationales clés	- Conventions C29 (Travail forcé) et C105 ratifiées. - C182 (Pires formes de travail des enfants) ratifiée. - Engagements sur la feuille de route 2014 contre l'esclavage.	- Conventions C29, C105, et C182 ratifiées. - Engagement dans les initiatives régionales contre le travail forcé. - Programmes nationaux alignés avec les ODD.
Mise en œuvre des normes	- Adoption de lois criminalisant l'esclavage (loi 2015-031). - Faible application judiciaire. - Besoin de renforcer les capacités des juges et policiers. - Accompagnement par projets OIT-Bridge.	- Sensibilisation accrue des communautés rurales. - Moins de lois spécifiques contre l'esclavage mais criminalisation du travail forcé intégrée. - Difficultés d'accès à la justice pour les victimes.
Participation des organisations de travailleurs et employeurs	- Syndicats et patronats représentés dans les discussions nationales. - Collaboration renforcée avec la société civile anti-esclavagiste.	- Dialogue renforcé avec les syndicats ruraux et agricoles. - Moins d'ONG structurées spécifiquement contre l'esclavage., mais il existe une ONG structure et active
Défis identifiés	- Résistances sociales et culturelles. - Insuffisance de poursuites judiciaires effectives. - Protection limitée des victimes. - Fragilité du financement local après projets.	- Manque de capacités institutionnelles dans les zones rurales. - Travail des enfants persistant. - Manque de couverture systématique pour la protection des victimes.
Recommandations	- Renforcer l'application de la loi avec formation judiciaire. - Appuyer l'autonomisation économique des victimes. - Poursuivre le dialogue tripartite avec implication active de la société civile.	- Approfondir la sensibilisation dans les zones reculées. - Promouvoir des lois plus spécifiques contre l'esclavage moderne. - Consolider les mécanismes de plainte et réparation accessibles.

Le BIT a favorisé l'implication de parties prenantes mauritaniennes dans la conception et la mise en œuvre des deux projets. Même si le partenariat n'a pas été officiellement finalisé, on peut dire que les syndicats affiliés ont contribué activement à la conception et la mise en œuvre des deux projets, notamment la CGTM par le biais de sa personne ressource principale. Plusieurs structures nationales qui interviennent dans les différentes thématiques des projets (lutte contre l'esclavage, inclusion sociale, femme et enfance, emploi...) ont été sollicitées pour la mise en œuvre. Au niveau institutionnel, seules deux structures se sont distinguées par leur motivation en participant à la mise en œuvre du projet : le MASEF (participation au diagnostic de la vulnérabilité des femmes victimes) et la CNDH

(participation à toutes les activités mises en œuvre depuis le démarrage du projet, au moins jusqu'à son évaluation à mi-parcours).

L'OIT soutient les efforts du gouvernement mauritanien à lutter contre le travail forcé (y compris l'esclavage basé sur l'ascendance) dans le cadre du Protocole et de la recommandation de l'OIT de 2014 sur le travail forcé, par le biais du projet («Bridge») financé par le Département américain du travail (USDOL).

4.7.3. Durabilité Environnementale

La durabilité environnementale n'était pas un objectif direct des projets Vellahine et Ihtiram, mais elle constitue une dimension transversale critique pour assurer la résilience à long terme des communautés soutenues. Dans le cadre de l'évaluation des projets Vellahine et Ihtiram, la prise en compte de la durabilité environnementale est essentielle pour garantir que les résultats obtenus n'entraînent pas de dégradation écologique et qu'ils contribuent, au contraire, à la résilience des communautés locales.

La durabilité environnementale est analysée au niveau de la conception et de la mise en œuvre des projets d'une part, et au niveau des risques potentiels d'autre part.

Les projets Vellahine et Ihtiram ont principalement visé la protection des droits humains et l'inclusion socio-économique des personnes issues des séquelles de l'esclavage. Bien que leur objectif principal ne soit pas environnemental, plusieurs dimensions indirectes de durabilité ont été intégrées, notamment (i) l'encouragement à des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement (agriculture durable, artisanat local utilisant des ressources renouvelables); la sensibilisation sur la gestion durable des ressources naturelles dans certaines composantes de renforcement des capacités communautaires; (iii) l'incitation à utiliser des méthodes de production économes en ressources (eau, sols) dans les zones rurales ciblées.

Pour ce qui concerne les risques environnementaux potentiels, l'évaluation a révélé que :

- Aucun impact environnemental négatif majeur n'a été associé aux activités des projets.
- Toutefois, dans certaines zones rurales, la pression accrue sur les ressources naturelles (exploitation des terres, accès à l'eau) pourrait indirectement augmenter avec la stabilisation et l'autonomisation économique des victimes, si des mesures d'accompagnement spécifiques ne sont pas renforcées.

V. Conclusions

L'évaluation met en évidence la pertinence globale et la valeur ajoutée du projet, qui a contribué de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés, tout en générant des effets positifs au-delà des résultats attendus. Les initiatives mises en œuvre ont démontré leur bien-fondé en répondant efficacement aux besoins identifiés auprès des bénéficiaires et des institutions partenaires, et en s'inscrivant de manière cohérente dans les priorités nationales et les cadres stratégiques des partenaires techniques et financiers.

Les constats recueillis montrent que le projet a eu un impact tangible sur le renforcement des capacités des acteurs, la coordination institutionnelle et l'appropriation locale des interventions. L'intégration de la dimension genre et l'attention portée aux groupes vulnérables ont contribué à réduire les inégalités et à favoriser une participation inclusive, ce qui constitue un facteur déterminant de durabilité.

Ces conclusions reposent sur une triangulation rigoureuse des données qualitatives et quantitatives, issues de diverses sources fiables et vérifiées, et analysées de manière critique et impartiale. Cette démarche renforce la validité et la fiabilité des jugements formulés. En synthèse, le projet a démontré sa pertinence, son efficacité et sa durabilité, tout en posant les bases d'un apprentissage continu et d'une amélioration des futures interventions dans des contextes similaires.

L'analyse comparative du cadre institutionnel et normatif confirme que, malgré des efforts notables en matière d'institutionnalisation du dialogue social et de ratification des normes internationales, des écarts importants subsistent dans l'application effective des standards relatifs à la lutte contre l'esclavage en Mauritanie et au Niger. Ces constats soulignent l'importance, pour le projet Ihtiram, de continuer à renforcer les capacités institutionnelles, de soutenir la mobilisation des acteurs tripartites et de favoriser l'accès effectif des victimes à la justice et aux mécanismes de réparation. Ces éléments contextuels ont été pris en compte dans l'évaluation de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience, et de la durabilité des actions mises en œuvre dans le cadre de ces projets, ainsi que dans la prise en compte transversale des questions d'égalité entre hommes et femmes, et de la durabilité environnementale.

Les activités mises en œuvre dans le cadre des projets Vellahine et Ihtiram ont engendré des changements tangibles, mais variables, dans la vie des bénéficiaires, notamment en matière d'accès aux droits et d'amélioration de la qualité de vie.

Le projet Vellahine a catalysé une transformation progressive et profonde au sein des communautés ciblées, en abordant des tabous enracinés liés à l'esclavage et aux discriminations, une dynamique confirmée et consolidée par Ihtiram.

Globalement le projet Ihtiram a contribué à transformer des vies individuelles et renforcer la cohésion sociale au sein des communautés. Les bénéficiaires sont mieux équipés pour défendre leurs droits et encourager d'autres victimes à faire de même. Une femme témoigne avec conviction : « *Aujourd'hui, lorsque je vois une autre femme dans une situation similaire à la mienne avant le projet, je lui conseille immédiatement de se battre pour ses droits et de ne jamais céder.* » Ces paroles reflètent l'impact profond et durable du projet sur les communautés et les individus.

Les victimes ont acquis une bien meilleure connaissance de leurs droits, et des moyens de les exercer, à travers leurs organisations communautaires : éveil, confiance en soi. Les victimes accèdent à des services sociaux comme l'assurance santé.

Les résultats en matière d'autonomie économique sont mitigés. Même si le niveau de vie commence à s'améliorer, de l'avis des personnes rencontrées, le projet a fait très peu (en volume et dans la durée), pour pouvoir s'arroger une partie significative des effets observés dans l'évolution de la qualité de vie des victimes, lesquels restent bien en deçà des attentes sur le plan économique.

Le projet Ihtiram a apporté des changements significatifs dans la promotion de l'égalité des genres et l'inclusion sociale, notamment en soutenant les femmes victimes de pratiques discriminatoires comme la wahaya mais des défis persistent, comme illustré dans les témoignages précédents. Les interventions, combinant sensibilisation, appuis juridiques et initiatives économiques, ont permis à ces femmes de retrouver leur dignité et d'affirmer leur place dans leurs communautés. Les témoignages des bénéficiaires reflètent ces avancées, notamment la prise de parole publique, la revendication de droits et l'autonomisation économique, bien que des défis tels que l'insuffisance de fonds pour soutenir les AGRs et pérenniser les activités économiques de façon générale demeurent.

En matière d'inclusion sociale, le projet a brisé des barrières structurelles, permettant à des groupes marginalisés de récupérer leurs biens et de faire valoir leurs droits, tout en renforçant la solidarité entre les victimes. Cependant, des résistances institutionnelles et communautaires persistent, nécessitant des efforts soutenus pour garantir une inclusion durable. La cohésion sociale entre les bénéficiaires, favorisée par le projet, constitue un levier important pour surmonter ces obstacles.

Enfin, le projet a encouragé une évolution progressive des perceptions au sein des communautés. Les victimes ont gagné en confiance et en organisation, tandis que certains anciens esclavagistes commencent à adopter des attitudes plus respectueuses. Ces transformations montrent que les campagnes de sensibilisation et les actions concrètes ont initié un changement profond, même si le chemin vers une égalité complète reste encore long et parsemé d'embûches.

VI. Enseignements tirés

1. **Une lutte de long terme et multi-acteurs** : L'éradication de l'esclavage par ascendance constitue un processus long et complexe, qui requiert une mobilisation intersectorielle, multi-acteurs, et de longue haleine. Elle ne peut aboutir sans l'engagement déterminé de figures motrices — qu'elles soient institutionnelles ou individuelles — capables d'impulser et de maintenir la dynamique du changement.
2. **Un engagement politique au plus haut niveau est indispensable** : L'impact des projets dépend étroitement de la volonté des autorités nationales. Une application rigoureuse des lois existantes demeure une condition essentielle à toute avancée réelle contre l'impunité.
3. **L'autonomisation économique, clé de la liberté** : L'accès à des moyens de subsistance indépendants est un levier fondamental de libération. Sans alternatives économiques viables, certaines personnes peuvent renoncer à leur liberté au profit d'un confort matériel lié à des situations d'exploitation perçues comme plus "sécures", un phénomène parfois interprété comme une forme d'endoctrinement.
4. **La libération doit s'accompagner de mesures d'accompagnement concrètes** : Libérer une personne d'un lien de servitude sans lui fournir un soutien effectif (logement, revenu, inclusion sociale) peut la conduire à l'isolement ou au découragement, et la fragiliser. L'absence d'assistance post-libération risque de provoquer des retours en arrière, voire une résignation durable.

VII. Bonnes pratiques émergentes

1. **Mettre en place des mécanismes de suivi solides et légitimes** : La réussite du changement social repose sur des dispositifs de suivi inclusifs, ancrés localement, bien structurés et dotés d'une légitimité institutionnelle. Ils doivent pouvoir résister aux inerties sociales et culturelles, et incarner une autorité morale incontestable. L'exemple du dispositif de l'Envoyé spécial des Nations Unies illustre bien cette exigence.
2. **Coordination stratégique des interventions** : La planification synchronisée de projets complémentaires permet de renforcer les synergies, d'optimiser l'utilisation des ressources et de maximiser l'impact global des actions.
3. **Apprentissage par les pairs comme levier de transformation** : Le partage d'expériences entre communautés ou individus ayant vécu des parcours similaires favorise l'appropriation du changement. Voir un "pair" s'émanciper agit comme un puissant facteur de motivation et d'identification.

VIII. Recommandations

1. **Recommandation 1. Renforcer les capacités des acteurs aux niveaux institutionnels, opérationnels et à la base.** Les acteurs clefs dans la lutte contre les phénomènes d'exclusion et de stigmatisation sociale aigus doivent être mis en capacité d'agir à tous les niveaux pour une cohérence d'ensemble des stratégies et des mécanismes mis en place par l'Etat et ses partenaires. L'Etat, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers (PTFs), doit organiser des sessions de formation destinées aux magistrats, aux autorités locales et aux forces de défense et de sécurité (FDS), afin de renforcer leurs compétences dans le traitement efficace des cas d'esclavage et de violation des droits humains.

Parallèlement, les compétences des acteurs à la base doivent être continuellement renforcées, pour améliorer la sensibilisation et la capacité de saisine. Ainsi les ONG et les institutions publiques

pourraient concevoir et diffuser des supports simplifiés sur les droits humains afin de faciliter la compréhension et l'appropriation des droits par les bénéficiaires.

Adressé à	Priorité	Ressource	Temps
OIT, Etat, PTFs	Elevée	Moyenne	Moyen terme

2. **Recommandation 2. Améliorer la coordination des acteurs aux niveaux national et local.** Les autorités nationales, en partenariat avec les ONG et les PTFs, doivent instituer des mécanismes de concertation réguliers afin d'améliorer la coordination, éviter les chevauchements d'activités et optimiser les ressources disponibles.

Adressé à	Priorité	Ressource	Temps
OIT, Etat, ONGs, PTFs	Elevée	Moyenne	Immédiat

3. **Recommandation 3. Assurer un soutien structurant cohérent aux victimes pour favoriser leur autonomisation.** L'appui à l'insertion économique des victimes devrait être globale et durable, avec une composante financière, technique et des capacités de gestion. Des fonds rotatifs devraient être institués afin d'assurer un financement continu pour les AGR et des projets de plus grande ampleur. Parallèlement, des formations en gestion et en marketing devraient être assurées, et un accompagnement proposé, pour renforcer les capacités des bénéficiaires.

Adressé à	Priorité	Ressource	Temps
Etat/Instance Bailleurs	Elevée	Moyenne	Court terme

4. **Recommandation 4. Avoir une approche plus ciblée à destination des jeunes dans les stratégies et les actions de lutte contre les exclusions :** L'État, les bailleurs et les ONG doivent développer et financer des programmes ciblés pour associer les jeunes aux activités éducatives, civiques, de formation et de promotion des droits humains, afin de valoriser leur potentiel en tant qu'acteurs majeurs du changement social.

Adressé à	Priorité	Ressource	Temps
OIT, Etat/Bailleurs . ONGs	Elevée	Moyenne	Moyen terme

5. **Recommandation 5. Améliorer la mobilisation sociale par une approche inclusive et structurée.** Il convient de soutenir la création et l'animation de groupes d'entraide communautaires afin de renforcer la solidarité locale et favoriser la cohésion sociale, levier essentiel pour surmonter les défis individuels (comme illustré dans les témoignages obtenus).

Adressé à	Priorité	Ressource	Temps
PTFs/ONGs	Moyenne	Moyenne	Immédiat

6. **Recommandation 6. Impliquer les chefs traditionnels et leaders communautaires dans les actions de lutte contre l'esclavage et les discriminations**
Associer les leaders communautaires aux initiatives de sensibilisation et de lutte, sur la base d'une

analyse approfondie du contexte local, afin de faciliter l'acceptation et l'appropriation des actions par les communautés.

Adressé à	Priorité	Ressource	Temps
OIT, PTFs/ONGs	Moyenne	Moyenne	Immédiat

7. **Recommandation 7. Renforcer la communication via les médias locaux.** Collaborer avec les médias locaux pour accroître la visibilité des campagnes de sensibilisation et renforcer l'engagement des communautés. la proximité produit une meilleure visibilité, ce qui renforcerait l'engagement des communautés, comme cela a été observé pour d'autres causes comme les Violences basées sur le Genre (VBG) ou la scolarisation des filles.

Adressé à	Priorité	Ressource	Temps
PTFs/ONGs	Moyenne	Moyenne	Immédiat

Annexes

Annexe I- Termes de Références

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant principal pour
Evaluation intégrée (cluster) indépendante du projet MRT 20/03/USA en Mauritanie -
& du projet
RAF 21/03/USA en Mauritanie et Niger «Ihtiram»

Titres des projets à évaluer	Projet 1. Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie « Vellahine ». Code projet : - MRT/20/03/USA Projet 2. L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale « Ihtiram ». Code projet : - RAF/21/06/USA (Mauritanie et Niger)
Unité administrative responsable pour la gestion du projet	Bureau pays d'Alger et Bureau Pays Abidjan
Pays	Mauritanie et Niger
Durée	IHTIRAM : 48 mois ; VELLAHINE 47 mois
Date de démarrage	IHTIRAM 23/09/2022 ; VELLAHINE 25/09/2020
Date de fin	IHTIRAM 31/08/2026 ; VELLAHINE 31/08/2024
Donateurs	DRL Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor
Budget du projet	IHTIRAM USD 2,635,689 ; VELLAHINE 900,000
Type d'Evaluation	Mi-parcours : MRT/20/03/USA Finale : RAF/21/06/USA
Date de l'évaluation	novembre 2024-Février 2025
Gestionnaire de l'évaluation	EI Moulat, Abderrahim

1. Introduction

L'OIT considère que les évaluations de projets font partie intégrante de la mise en œuvre des activités de coopération au développement. Les évaluations sont développées pour la redevabilité du projet, l'amélioration de la gestion, l'apprentissage et pour soutenir la base de connaissances.

L'OIT met en œuvre deux projets de lutte contre les pratiques esclavagistes à savoir :

Projet 1. Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» - (MRT/20/03/USA).

Projet 2. L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale « Ihtiram »(RAF/21/06/USA Mauritanie et Niger).

PROJET 1. VELLAHINE

Le projet vise à réduire la prévalence de l'esclavage basé sur l'ascendance et la discrimination émanant de l'esclavage en Mauritanie, en mettant à profit cette expérience historique d'anciennes victimes dans les

villages Adwaba des régions d'Assaba, du Brakna et du Gorgol (« communautés pionnières ») afin de mobiliser et d'autonomiser les communautés des régions du Gorgol et des Hodhs (« communautés cibles »). Grâce à une approche communautaire inclusive, le projet s'efforce de briser certaines des barrières psychologiques qui piègent les victimes de pratiques traditionnelles de type esclavagiste dans les communautés cibles, tout en soutenant les efforts des communautés pionnières pour valoriser leur lutte d'émancipation et poursuivre leurs efforts d'insertion dans la société tout en contribuant à sa modernisation. L'approche intégrée s'attaque aux causes profondes tout en supprimant les obstacles pratiques à l'accès à la justice, à la protection sociale de base et aux opportunités de travail décent, obstacles qui accroissent la vulnérabilité des victimes.

L'objectif de ce projet est de « mobiliser les communautés pour soutenir l'éradication de l'esclavage basé sur l'ascendance en zones rurales de Mauritanie et pour soutenir l'inclusion pleine et égale des victimes dans la société ». Pour atteindre cet objectif, le projet a été mis en œuvre pendant une période de 44 mois avec un budget global de 900 000 dollars du Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail (DRL) du Département d'État américain (USDOS). La stratégie du projet a été conçue pour contribuer à trois objectifs :

Objectif 1 Les groupes communautaires, les coopératives féminines et les OSC qui œuvrent pour l'élimination des pratiques d'esclavage basées sur l'ascendance sont renforcés

Objectif 2 Les initiatives conduites par la communauté renforcent l'accès à la justice aux victimes d'esclavage

Objectif 3 L'Accès accru à la protection sociale et aux opportunités d'inclusion économique et sociale au sein de leurs communautés pour les victimes d'esclavage, en particulier les femmes et les enfants

PROJET 2. « Ihtiram » (Mauritanie et Niger)

L'objectif du projet est d'accélérer les efforts visant à éradiquer l'esclavage fondé sur l'ascendance et la discrimination fondée sur l'esclavage en Mauritanie et au Niger. Alors que l'institution de l'esclavage a été largement abolie légalement en Mauritanie et au Niger, les esclaves et personnes d'ascendance esclave sont victimes de pratiques persistantes de discrimination fondées sur l'esclavage et sont forcées de travailler sous les ordres de leurs (anciens) maîtres ou en abusant de leur vulnérabilité, en particulier dans des professions spécifiques où les descendants d'esclaves sont représentés de manière disproportionnée, comme les domestiques (Mauritanie) et les artisans (Niger).

Résultat 1 Des professionnels du droit et de la justice coopérant avec les associations de victimes fournissent une assistance juridique locale accrue, élaborent des plaintes recevables et de bonne qualité, et assurent le suivi de l'enregistrement, de l'enquête et des poursuites engagées par les autorités.

Résultat 2 Les victimes habilitées utilisent davantage le cadre institutionnel et juridique existant par l'intermédiaire de leurs associations et exercent leurs droits pour accéder aux voies de recours et aux solutions disponibles, telles que l'assurance maladie, la pension familiale, l'inscription à l'école, les programmes d'alimentation scolaire et le soutien psychosocial.

Résultat 3 Les victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage dans les secteurs ciblés établissent des sources de revenus indépendantes et diversifiées.

Résultat 4 Les victimes de l'esclavage fondé sur l'ascendance et de la discrimination fondée sur l'esclavage accèdent et participent à un partenariat social dynamique et à un dialogue sur les conditions de travail décentes dans leurs professions spécifiques.

Résultat 5 Les institutions nationales et locales sont renforcées et reconnaissent leur responsabilité dans l'application des lois et des politiques visant à éradiquer l'esclavage fondé sur l'ascendance et à promouvoir le travail décent.

2. Cadre de l'évaluation

L'évaluation à l'OIT a pour objectif la redevabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle devrait être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

En particulier, cette évaluation suivra les directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats, en particulier les directives et listes de contrôle de l'OIT en matière d'évaluation.

Cette évaluation sera une évaluation participative et inclusive qui mettra les mandants et les partenaires au centre comme acteur du changement.

Cette évaluation adoptera une « approche groupée (cluster) », ce qui signifie que l'évaluation examinera un groupe de deux projets dans deux pays différents. Les deux projets sont financés par le même bailleur et partagent la thématique de l'esclavage, des objectifs similaires, ainsi que des mandants et des zones d'interventions (en Mauritanie) similaires. L'évaluation tentera également à s'assurer que les leçons apprises et les recommandations dérivées de l'évaluation finale du projet Vellahine, complétées par celle de l'évaluation à mi-parcours du projet IHTIRAM, informent l'approche de mise en œuvre du second projet pour le restant de sa période.

Cette évaluation sera gérée par un gestionnaire des évaluations qui n'a aucun lien avec les projets à évaluer, et conduite par deux consultants (un consultant principal, lead, recruté en Mauritanie et membre de l'équipe recruté au Niger).

3. Objectifs de l'évaluation.

Les objectifs spécifiques de cette évaluation sont

- a) Examiner les contributions des deux projets au cadre national de développement, aux objectifs de développement durable (ODDs) et à l'UNSCDF, aux objectifs de l'OIT et particulièrement aux besoins des bénéficiaires finaux ;
- b) Évaluer dans quelle mesure les projets ont atteint les objectifs énoncés et les résultats attendus, tout en identifiant les facteurs de soutien et les contraintes qui y ont conduit ;
- c) Analyser les stratégies de mise en œuvre des projets en ce qui concerne leur efficacité et leur contribution à l'atteinte des résultats du projet ; y compris des résultats inattendus ;
- d) Examiner les structures institutionnelles, les capacités d'exécution des projets, les mécanismes de coordination, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion, y compris les outils de suivi du projet et les plans de travail ; et à sa synergie avec d'autres projets et programmes ;
- e) Susciter la participation effective et inclusive des parties prenantes dans les activités et résultats des projets (SOS Esclaves, Timidria, réseau des femmes rurales) ;
- f) Analyser l'efficacité de l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles pendant la mise en œuvre des projets.
- g) Examiner les stratégies de durabilité des deux projets ;
- h) Examiner l'impact potentiel des projets ;
- i) Identifier les leçons et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ;
- j) Fournir des recommandations aux parties prenantes du projet pour soutenir le développement ultérieur de projets similaires pour le projet VELLAHINE et promouvoir la durabilité, améliorer la mise en œuvre du projet IHTIRAM

4. Champ de l'évaluation

Cette évaluation indépendante portera sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet Vellahine, ainsi que de la première étape à mi-parcours du projet Ihtiram. L'évaluation portera aussi sur l'ensemble des résultats attendus des deux projets pendant leur période respective de mise en œuvre. La portée géographique couvrira la Mauritanie et le Niger, principalement les régions où les deux projets ont mené leurs interventions directes. Elle prendra en compte l'ensemble des données produites depuis le début des dits projets et de l'évaluation à mi-parcours du projet Vellahine. Une liste des régions couvertes par les projets sera fournie au besoin.

Clients de l'évaluation

Cette évaluation est destinée principalement : aux mandants du BIT en Mauritanie et au Niger, aux gestionnaires des projets, aux partenaires techniques locaux et nationaux, au donateur, et aux Bureaux de Pays de l'OIT à Alger et Abidjan.

5. Critères et questions de l'évaluation

Cette évaluation sera conduite selon les critères d'évaluation révisés de 2019 du CAD de l'OCDE, à savoir : (i) pertinence, (ii) cohérence, (iii) efficacité, (iv) efficience, (v) impact et (vi) durabilité. Par ailleurs, l'analyse de l'égalité entre les sexes et non-discrimination des groupes vulnérables sera faite de manière transversale, ainsi que les thèmes transversaux de l'OIT tels que le tripartisme et le dialogue social.

Les questions de l'évaluation permettent d'orienter les évaluateurs dans le développement de la matrice de conception de l'évaluation, de guider l'analyse et de définir la ligne d'enquête que l'évaluation doit suivre. Les questions de l'évaluation proposées dans les présents Termes de Référence sont à développer et

détaillées davantage par l'équipe de l'évaluation lors de la phase de démarrage et de conception de l'approche de l'évaluation.

Critères	Questions d'évaluation
Pertinence	1. Les deux projets répondent-ils aux besoins des bénéficiaires ? 2. Comment les deux projets s'alignent-ils aux priorités du donateur, des Gouvernements de la Mauritanie et du Niger, des PPDTs, de l'UNDAF en cours, de l'OIT, les ODDs, des autres cadres de développement des régions, des institutions partenaires et des groupes ciblés ? Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets ? 3. Quelle était la validité de la théorie du changement des projets ? Est-ce que toutes les hypothèses de départ se sont révélées exactes et - dans le cas contraire - quelles mesures ont été prises par les projets ? 4. Dans quelle mesure la formulation et la mise en œuvre des deux projets ont-elles inclus le genre et posé les bases de la non-discrimination ?
Cohérence	5. Dans quelle mesure les deux projets ont-ils collaboré avec d'autres projets du BIT et des autres agences du SNU et autres ? • Les partenariats ont-ils été mobilisés stratégiquement et une complémentarité existe entre différents partenaires et organisations ? • Le projet a-t-il pu créer des synergies et tirer parti des ressources d'autres départements, projets ou / organisations internationales ? 6. Dans quelle mesure les projets ont-ils réussi à préserver le rôle et les valeurs stratégiques du BIT tout en travaillant avec d'autres partenaires, y compris le gouvernement et les partenaires sociaux ? 7. A l'avenir, quelles synergies supplémentaires peuvent être créées avec d'autres projets, organisations internationales, etc. ?
Efficacité	8. Dans quelle mesure les deux projets ont-ils été efficaces dans la réalisation des et ses objectifs attendus ? 9. La quantité et la qualité de ces résultats (produits et effets) ont-elles été satisfaisantes pour les groupes cibles, les mandants, et les partenaires du projet ? 10. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation ont-ils favorisé l'atteinte des résultats escomptés des projets et l'apprentissage ? 11. Quels sont les obstacles que les projets ont rencontrés durant leur mise en œuvre ? Comment les projets y ont fait face ?
Efficience	12. Dans quelle mesure les mécanismes de gestion et de coordination du projet étaient-ils adéquats pour répondre aux besoins et défis identifiés ? 13. Le projet a-t-il reçu le soutien administratif, technique et politique requis de (ajoutez les acteurs clés) ? 14. La répartition et l'utilisation des ressources est-elle optimale ? 15. Les résultats attendus ont-ils été livrés conformément au plan de travail ou les changements sont bien justifiés ?
Impact	16. Dans quelle mesure peut-on affirmer que le projet a contribué à la mise en place de dispositions au niveau local pour l'application de la loi 2015 031 réprimant les pratiques esclavagistes en Mauritanie ? 17. Quelles sont les preuves à l'appui que des résultats ont conduit à des changements substantiels et / ou à long terme pour un ou plusieurs des groupes cibles ?
Durabilité	18. Dans quelles conditions les résultats et impacts des deux projets peuvent-ils être durables ? Est-ce que les projets ont une stratégie de sortie effective ? 19. Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre des projets sont-elles les institutions clés ? Quelles sont les mesures et actions mises déjà en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ? L'approche et les résultats des projets pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin des projets ?

6. Méthodologie d'évaluation

La méthodologie combinera nécessairement les approches quantitatives et qualitatives, cependant le choix définitif des différentes méthodes de collecte de données pour cette évaluation reste la responsabilité de l'évaluateur en coordination et avec l'approbation du gestionnaire de l'évaluation.

L'évaluation sera conforme aux normes et standards d'évaluation et suivra les garanties éthiques et les normes et directives de l'OIT en matière d'évaluation. L'OIT adhère aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations unies pour l'évaluation (UNEG) ainsi qu'aux normes de qualité de l'évaluation du CAD/OCDE.

L'évaluation appliquera une approche mixte, y compris la triangulation pour accroître la validité et la rigueur des résultats de l'évaluation, en faisant appel, dans la mesure du possible, aux principales parties prenantes du projet à tous les niveaux pendant les phases de conception, de collecte des données et de rapport, y compris particulièrement les femmes et les autres groupes vulnérables. L'évaluation adaptera aussi son approche au contexte sur le terrain, tel que les défis sécuritaires ou d'accès aux zones de mise en œuvre au Niger ou en Mauritanie.

7. Principaux produits attendus de l'évaluation

1) Produit 1 : Un rapport de démarrage de la mission rédigé suivant le « Checklist No. 3 Writing the Inception report » précisant l'envergure de l'évaluation, les questions d'évaluation, la liste indicative des personnes à interviewer, décrivant de manière détaillée la méthodologie qui sera utilisée pour répondre aux questions d'évaluation y compris les outils de collecte de données et le calendrier de l'évaluation.

- 2) **Produit 2** : Un rapport d'évaluation préliminaire (maximum 30 pages plus annexes) concis selon la structure proposée dans les lignes directrices d'évaluation de l'OIT et répondant aux différentes questions et précisions d'analyse citées ci-dessous ; complété d'un résumé rédigé suivant une maquette devra être annexé au rapport en vue d'une publication sur le site de l'OIT.
- 3) **Produit 3** : Un rapport final de l'évaluation selon la même structure proposée au point 2 des TDR. Tous les rapports, y compris les annexes, seront rédigés en français. La propriété des données de l'évaluation appartient au BIT. Le droit d'auteur du rapport d'évaluation appartient exclusivement au BIT. L'utilisation des données pour la publication et d'autres présentations ne peut être faite qu'avec l'accord écrit du BIT. Les principales parties prenantes peuvent utiliser le rapport d'évaluation de manière appropriée, conformément au but initial et avec les remerciements appropriés.

8. Modalités de gestion et chronogramme

Composition de l'équipe d'évaluation
 Cette évaluation sera conduite par une équipe composée d'un(e) consultant(e) principal(e) et d'un(e) assistant (e) consultant(e) basé au Niger. Le consultant principal(e) est le chef de mission, il/elle est responsable de la bonne marche du processus et de la production d'un rapport final de qualité. Il est la personne redevable vis-à-vis du BIT. Le consultant national au Niger travaillera sous la responsabilité directe du consultant principal(e). Il est aussi comptable de la bonne marche du processus et de la qualité du rapport à la suite du chef de mission. Le/la consultant(e) principal sera un(e) spécialiste senior de l'évaluation hautement qualifié avec une grande expérience des évaluations et une expertise avérée des questions relatives au domaine du projet actuel.

Le gestionnaire de l'évaluation
 L'équipe d'évaluation adressera son rapport au gestionnaire de l'évaluation, EL Moulat, Abderrahim <elmoulat@ilo.org> et devra discuter de toutes les questions techniques et méthodologiques avec lui en cas de besoin. L'évaluation sera réalisée avec le soutien logistique et des services complets des projets, avec le soutien administratif des Bureaux de l'OIT à Alger et Abidjan et l'appui technique du BIT Mauritanie.

Chronogramme de l'évaluation groupée des projets : VELLAHINE ET IHTIRAM

Phases	Tâches	Personne responsable	Délais	DSA	# de jours pour Evalueur principal
01 Préparation des TdR	Préparation du projet des TdR Préparation du budget	Gestionnaire de l'évaluation	Du 16 au 30 juillet		0
	Commentaires des parties prenantes sur les TdR	Gestionnaire de l'évaluation	10 au 25 août		0
	Développement des TdR	Gestionnaire de l'évaluation	Du 26 au 27 août		0
02 Sélection des consultants	Sélection des consultants et signature du contrat	Gestionnaire de l'évaluation et BP	Du 28 août au 10 septembre		0
03 Briefing	Briefing méthodologique avec les deux consultants	Gestionnaire de l'évaluation	06 Novembre		0
04 Phase de démarrage	Revue documentaire Conception des outils Consultations préliminaires avec l'équipe du projet du BIT et du bailleur Préparation et soumission du rapport de démarrage	Consultant(e)	Du 07 au 13 Novembre		7
	Révision et approbation de la version finale du rapport de démarrage	Gestionnaire de l'évaluation			0
05 Collecte de données et consultations des parties prenantes	Consultations avec les parties prenantes	Consultant	Du 15 au 28 novembre		14
	Focus group avec les partenaires d'exécution		Du 01 au 15 décembre	15	15
	Atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation aux parties prenantes		16 Janvier 2025		1
06 Rapport préliminaire	Version préliminaire du rapport d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des consultations et de l'atelier de restitution	Consultant	Du 17 au 30 Janvier 2025		7
	Révision du rapport Commentaires des parties prenantes sur la version préliminaire du rapport	Gestionnaire de l'évaluation			0

10. Modalités du contrat

Le tableau ci-dessous présente les détails des tâches/produits attendus ainsi que le calendrier :

- Les honoraires seront calculés en hommes / jour (H/J) suivant le barème du SNU en fonction de l'expérience de qualification et des études similaires ;
- Le calendrier de paiement sera fixé suivant la remise des produits à la satisfaction de l'équipe du BIT/FUNDAMENTALS ;
- Le DSA sera également calculé selon le barème des Nations Unies en vigueur, le nombre de jours de DSA n'excédera pas 15 jours ;
- Le montant total des honoraires, DSA inclus sera réparti en trois tranches de paiement ;
- Première tranche de paiement 80% des DSA et 30% à la livraison du produit 1, au plus tard 15 novembre ;
- Deuxième tranche de paiement 40%, à la disponibilité du produit 2, à la satisfaction du BIT au plus tard le 10 janvier 2025 ;
- Troisième tranche de paiement 30%, à la réception du produit 3 à la satisfaction du BIT au plus tard le 15 février 2025

11. Principales qualifications et expériences requises de l'évaluateur principal

- Avoir au moins un Master en sciences sociales, en gestion de projet, en suivi et évaluation de projets et programmes, en études de développement, économie ou qualifications équivalentes ;
 - Un minimum de 7 ans d'expérience avérées en matière d'évaluation de projets et programmes de développement, particulièrement dans l'évaluation des initiatives internationales de développement ;
 - La connaissance et l'expérience d'évaluation avec le système des Nations Unies
 - Une expérience prouvée avec les approches du cadre logique, la théorie du changement et d'autres approches de planification stratégique, les méthodes et approches de S & E (y compris quantitative, qualitative et participative), l'analyse de l'information et la rédaction de rapports ;
 - Une bonne compréhension du mandat de l'OIT et du tripartisme ;
 - Une expérience avérée dans la facilitation des ateliers de restitution des résultats d'évaluation ;
 - N'avoir pas d'implication passée ou présente avec le projet, n'avoir pas prospecté un emploi dans le Projet ;
 - Avoir des connaissances et expérience avérées sur les thématiques du projet (lutte contre l'esclavage) et du pays seront des atouts ;
 - Excellente maîtrise du français ; langues locales en Mauritanie et Niger sera un atout .
- Le consultant sera tenu de se conformer pleinement aux avis émis par le gouvernement et autorités locales, les Nations Unies et l'OIT. Le consultant sera également tenu de signer le code de conduite avec le document contractuel.

12. Durée

Ce travail sera exécuté en 45 jours de travail étalés sur la sur la période du 28 octobre 2024 au 24 Février 2025 soit (voir tableau ci-dessus relatif aux chronogrammes de l'évaluation groupée des projets : VELLAHINE ET IHTIRAM)

Annex 1 : Politiques et lignes directrices pertinentes de l'OIT

1. Code of conduct form (To be signed by the evaluators), Microsoft Word - Evaluators_code%20of%20conduct_Final_EVAL_7.11.18.doc (ilo.org)
2. CHECKLIST 4.8 WRITING THE INCEPTION REPORT X Date: Feb 2021, v. 3 (v.1 -2012) wcms_746817.pdf (ilo.org)
2. Checklist 4.2: Preparing the evaluation report (wcms_746808.pdf (ilo.org). Template for evaluation title page http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang--en/index.htm
4. Template 4.1: Lessons learned X DATE: MARCH 2021 (wcms_746730.pdf (ilo.org)
5. Template 4.2: Emerging good practices X DATE: MARCH 2021 wcms_746821.pdf (ilo.org)
6. Template for evaluation title page http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang-en/index.htm
7. Template for evaluation summary <http://www.ilo.org/legacy/english/edmas/eval/template-summary-en.doc>
9. Guidance Note 3.1: Integrating gender equality in monitoring and evaluation, Date: June 2020 v.3 (v.1 - 2013) wcms_746716.pdf (ilo.org)

10. Guidance Note 3.2: Adapting evaluation methods to the ILO's normative and tripartite mandate Date: June 2020 (v.1 wcms_746717.pdf (ilo.org))
11. CHECKLIST 4.8 WRITING THE INCEPTION REPORT X Date: Feb 2021, v. 3 (v.1 -2012)
12. Guidance note 3.2 ; integrating social dialogue and international labour standards into monitoring and evaluation (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_746717.pdf)
15. Guidance note 7: Stakeholders participation in the ILO evaluation
https://www.ilo.org/global/docs/WCMS_165982/lang--en/index.htm
16. UNEG Ethical Guidelines for Evaluation
<http://www.unevaluation.org/document/download/548>

Annexe II – Liste des personnes interrogées

Nom	Organisation . Fonction	Contact	Catégorie	Pays	Mode
Mauritanie					
	BIT Nouakchott		BIT	Mauri	EC
Marc	Coordonnateur projet IHTIRAM Mauritanie		BIT	Mauri	EI
Aboubakry Dieng	Coordonnateur projet Vellahine		BIT	Mauri	EI
Hamzetta Diop	Chargé Suivi Evaluation		BIT	Mauri	EI
	Syndicat CGTM				
Mamadou Niang	Chargé des relations extérieures, de la Coopération, de la Migration; Spécialiste droit du travail et des normes		Partenaire	Mauri	EI
	Save the Children				
Aïssata Ba	Chargé de programme		Partenaire	Mauri	EI
	DRL, en ligne à UNICEF Nouakchott				
Ashley Nelson	DRL		Bailleur	USA	Visio
Sarya Sok	Responsable Suivi Evaluation		Bailleur	USA	Visio
Sherete Wislson	M&E Officer to the Bridge Project		Bailleur	USA	Visio
Grégoir Yaméogo			Bailleur	USA	Visio
Anjali Fleury	to support relationship with the US Gov		Bailleur	USA	Visio
	SOS Esclaves				
Mohamed Ould Mbeiry			Partenaire	Mauri	EI
Mohamed Ould Mbareck	Point focal avec le BIT		Partenaire	Mauri	EI
	AMEES		Partenaire	Mauri	EC
Sadifou Bakary Diarra	Président	46417233	Partenaire	Mauri	EC
Samba Souleymane Keïta	Secrétaire Général	36608919	Partenaire	Mauri	EC
Cissokho Djeidy	Chargé de communication	46885917	Partenaire	Mauri	EC
	Syndicat des Agriculteurs de Mauritanie (SAM)		Partenaire	Mauri	EC
Dah ould Mestedo	Secrétaire Général SAM		Partenaire	Mauri	EC
Moustapha Ndémi	SG Adjoint		Partenaire	Mauri	EC
Ahmed Komi					
Sidi Bambari	SG Adjoint		Partenaire	Mauri	EC
Bassikounou					
<u>Famille Ehel Messhoud</u>					
Marieme mint Mahmoud ould Samba			Bénéficiaire	Mauri	FG
Selekheu mint Mahmoud ould Samba			Bénéficiaire	Mauri	FG
Teslem mint Mahmoud ould Samba (la maman de Vatma, Selekheu, Lalla Vatma)			Bénéficiaire	Mauri	FG
Vatma mint Teslem (ses enfants: Deyeu, Saalka...)			Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Aïcha, la fille restée au Mali, qui est revenue			Bénéficiaire	Mauri	FG
Ezih			Bénéficiaire	Mauri	FG

Nom	Organisation . Fonction	Contact	Catégorie	Pays	Mode
Mohamed			Bénéficiaire	Mauri	FG
Saada			Bénéficiaire	Mauri	FG
Laghdaf			Bénéficiaire	Mauri	FG
Vatma mint Melaada			Bénéficiaire	Mauri	FG
Saleck et Yahafza (enfants de Salka, la fille de Melaada décédée)			Bénéficiaire	Mauri	FG
<u>Famille Ehel M'Bareck</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Khadeija mint Ahmed ould Merzoug			Bénéficiaire	Mauri	FEI
Fatma mint Hamadi ould Boubacar			Bénéficiaire	Mauri	FG
Mbareck ould Bilal			Bénéficiaire	Mauri	FG
Keydamou			Bénéficiaire	Mauri	FG
<u>Groupe de Veille (GV)</u>			Bénéficiaire	Mauri	EC
Minetou mint Maatala			Bénéficiaire	Mauri	EC
Dadde			Bénéficiaire	Mauri	EC
Néma					
<u>Groupe de Veille (GV)</u>					
Sidi ould Soulé	Point focal SOS-Esclave wilaya		Bénéficiaire	Mauri	EI
<u>Groupes de veille (BKN, Timbédra, Bousteila)</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Idoumou Cheikh Rayib	PF GV Bassikounou		Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Oumar Taleb	GV Bassikounou	27461627	Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Youma mint Majmoud	GV Timbedra	10172749	Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Houssein ould Bilkhayri	GV Timbedra		Bénéficiaire	Mauri	FG
Hamady Lighénéch	GV Timbedra	31126571	Bénéficiaire	Mauri	FG
Elkou Mohamed	GV Timbedra	22211415	Bénéficiaire	Mauri	FG
Siyateu Sidi Ahmed	GV Bousteila	43603848	Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Sidi Elveuh	GV Bousteila		Bénéficiaire	Mauri	FG
Kobéni					
<u>Bureau IHTIRAM</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Sima mint Youba	Représentante UCHG		Partenaire	Mauri	FG, EI
Aïcha mint Mohamed	Présidente bureau des employeuses		Bénéficiaire	Mauri	FG
Barka mint Boulkheir	Présidente bureau des employées		bénéficiaire	Mauri	FG, EI
El Walda mint Abdallahi	Superviseur / Facilitatrice		Partenaire	Mauri	FG
Nouha mint Cheikhna	Adjointe présidente bureau des employeuses		Bénéficiaire	Mauri	FG
<u>Groupe de Veille</u>					
<u>Kobéni</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Meshouda mint	point focal SAM (par WhatsApp)		Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Moubarack					
Khady M'Bodj	membre GV		Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Mohamed ould	membre GV		Bénéficiaire	Mauri	FG
Moubarack					
Sidi Ould Moubarack	membre de SAM (infirmier)		Bénéficiaire	Mauri	FG

Aïoun

Nom	Organisation . Fonction	Contact	Catégorie	Pays	Mode
<u>Bureau IHTIRAM</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Babbe mint Sid Elemine	Présidente UCHG (par WhatsApp)		Partenaire	Mauri	EI
Aliya mint Hassene	Secrétaire Générale UCHG, membre bureau employeuses		Partenaire	Mauri	FG
Mahjouba mint Hemed	Présidente bureau des employées		Bénéficiaire	Mauri	EI
Deida Bah Taleb Ely	Présidente bureau des employeuses		Bénéficiaire	Mauri	FG
Koiviya mint Mohamed	membre du bureau des employeuses		Bénéficiaire	Mauri	FG
<u>Groupe de Veille Aïoun</u>					
Mohamed ould Saleck	Président GV		Bénéficiaire	Mauri	EI
Kiffa / Assaba					
<u>Groupe de Veille SAM / Vellahine</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Moustapha Ely	Président GV de Kiffa		Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Moustapha Saleck Salem	GV de Kiffa		Bénéficiaire	Mauri	FG
Fatmetou mint Boulkheir	GV de Kiffa		Bénéficiaire	Mauri	FG
Aïcha mint Sghaïr	GV de Barkéol		Bénéficiaire	Mauri	FG
Marième Saidou Ba	GV de Kankossa		Bénéficiaire	Mauri	FG
<u>FG IHTIRAM</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Vatimetou mint Selmane	Présidente du bureau des employeuses		Bénéficiaire	Mauri	FG
Aminetou Moilid Sabah	SG		Bénéficiaire	Mauri	FG
Fatimetou mint Selmat Jereif	Trésorière		Bénéficiaire	Mauri	FG
	SGA		Bénéficiaire	Mauri	FG
Yacine Moustapha Aytigh	Trésorière adjointe		Bénéficiaire	Mauri	FG
Aïchetou mint Bilal Boukhreiss	Présidente bureau des employées		Bénéficiaire	Mauri	FG
Hasniya mint Lemrabott	Régulatrice		Bénéficiaire	Mauri	FG
Autres membres présentes			Bénéficiaire	Mauri	FG
Maghta Lahjar / Brakna					
<u>Section SAM</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Yahya ould Ahmed ould Merzoug	Prdt section syndicale SAM		Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Zak ould Meyleck	membre GV		Bénéficiaire	Mauri	FG
Mohamed ould Sid'Ahmed Saleck			Bénéficiaire	Mauri	FG
Oumoukelzoum mint Mohamed Yahya o. Merzoug	Responsable des femmes		Bénéficiaire	Mauri	FG
Chouaïb ould Alioun			Bénéficiaire	Mauri	FG

Nom	Organisation . Fonction	Contact	Catégorie	Pays	Mode
Bassinguidi / Brakna					
<u>FG GV</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Bah ould Aliyine ould Hawali	président section syndicale SAM		Bénéficiaire	Mauri	FG
Houssein ould M'Kheitir			Bénéficiaire	Mauri	FG
Cheikh ould Weiss	représentant des jeunes		Bénéficiaire	Mauri	FG
Hassane ould Merzoug			Bénéficiaire	Mauri	FG
Alioune ould Blal			Bénéficiaire	Mauri	FG
Senane ould Mohamed Merzoug			Bénéficiaire	Mauri	FG
Nana mint Merzoug	Responsable des femmes		Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
<u>FG Coopérative Bassiguindi 1 Ouest</u>					
Vatma mint Magha	Présidente		Bénéficiaire	Mauri	FG
Mana mint Abeida			Bénéficiaire	Mauri	FG
Koraïcha mint Sabar			Bénéficiaire	Mauri	FG
Aïchetou mint Boulkheir	employée dans la boutique (actuellement... par rotation)		Bénéficiaire	Mauri	FG
<u>FG Coopérative Bassiguindy 2 Oriental</u>					
Mana mint Abeida	Présidente coopérative ds femmes de Bassiguindy		Bénéficiaire	Mauri	FG
Roghaya mint Aliyine			Bénéficiaire	Mauri	FG
Mouyemine mint Moustapha ould Manza			Bénéficiaire	Mauri	FG
Vatimetou mint Manza	VP coopérative		Bénéficiaire	Mauri	FG
Aïchetou mint Samba O. Daouda	Présidente (malade, absente)		Bénéficiaire	Mauri	FG
Bourrat / Brakna					
<u>Groupe de Veille SAM</u>			Bénéficiaire	Mauri	FG
Ahmed ould Deuyeu	Président, point focal de SAM		Bénéficiaire	Mauri	FG
Naji ould Sambia Ghaylal	Vice-Président SAM et responsable des activités		Bénéficiaire	Mauri	FG
Hafedh ould Rachid	membre		Bénéficiaire	Mauri	FG
Abderrahmane ould Deya dit Yeslem	membre		Bénéficiaire	Mauri	FG
Marieme mint Ahmed Deya	responsable des femmes		Bénéficiaire	Mauri	FG, EI
Yeslem ould Brahim	responsable des jeunes		Bénéficiaire	Mauri	FG
Bah ould Amar	membre		Bénéficiaire	Mauri	FG
<u>Union des Coopératives de Bourrat (UCB)</u>					
Aminetou mint Dah ould Brahim	présidente de l'Union (UCB)		Bénéficiaire	Mauri	FG
Autres membres			Bénéficiaire	Mauri	FG

Nom	Organisation . Fonction	Contact	Catégorie	Pays	Mode
Niger					
Réunion de préparation générale, OIT Niger					
Ibrahim Samaila	CNP Ihtiram Niger	96961979	BIT	Niger	EI
Régon de Tahoua					
<u>Entretiens collectifs avec les bénéficiaires, Dogarawa</u>			Bénéficiaire	Niger	
Khadidjatou	CPHC de Dogarawa		Bénéficiaire	Niger	EC
Aminatou	CPHC de Dogarawa		Bénéficiaire	Niger	EC
Halimatou	CPHC de Dogarawa		Bénéficiaire	Niger	EC
<u>Entretiens individuels avec les bénéficiaires, Dogarawa</u>					
Halima Maman	CPHC de Dogarawa		Bénéficiaire	Niger	EI
<u>Entretiens individuels avec le parajuriste, Dogarawa</u>					
Abdoulkader Alhou	CPHC de Dogarawa, Parajuriste	93626298	Partenaire	Niger	EI
<u>Focus Group des bénéficiaires</u>			Bénéficiaire	Niger	FG
Rabi Moussa	Nobi, département de Malbaza		Bénéficiaire	Niger	FG
Hadiza Djibo	Nobi, département de Malbaza		Bénéficiaire	Niger	FG
Mariama	Nobi, département de Malbaza		Bénéficiaire	Niger	FG
Kale Tanko	Nobi, département de Malbaza		Bénéficiaire	Niger	FG
Maria Abdo	Nobi, département de Malbaza		Bénéficiaire	Niger	FG
Saadatou	Nobi, département de Malbaza		Bénéficiaire	Niger	FG
<u>Entretiens individuels avec les bénéficiaires par téléphone</u>					
Aminatou Mahamadou	Tahoua et Tillia	97737133	Bénéficiaire	Niger	EI
Nana aliya Garba					
Gambo	Tahoua et Tillia	98150147	Bénéficiaire	Niger	EI
Fatimatou Aboukoro	Tahoua et Tillia	98013016	Bénéficiaire	Niger	EI
Hamed Salih	Tahoua et Tillia	96265997	Bénéficiaire	Niger	EI
Ghouma Aboutou	Tahoua et Tillia	74425289	Bénéficiaire	Niger	EI
Région de Zinder					
<u>Entretiens collectifs avec les bénéficiaires, Tanout</u>			Bénéficiaire	Niger	
Issa Mahamadou	CPHC de Tanout, région de Zinder		Bénéficiaire	Niger	EC
Ahmad	CPHC de Tanout, région de Zinder		Bénéficiaire	Niger	EC
Ousseini Tantane	CPHC de Tanout, région de Zinder	91765827	Bénéficiaire, Parajuriste	Niger	EC
Niamey					
<u>Entretiens collectifs avec les parties prenantes</u>			Partenaire	Niger	
Ibrahim Inaboutou	Timidria, Secrétaire Général	96744976	Partenaire	Niger	EC
Mayaki	Timidria, Secrétaire Général Adjoint		Partenaire	Niger	EC
<u>Entretiens collectifs avec les parties prenantes, au siège du CNPN</u>					
			Partenaire	Niger	

Nom	Organisation . Fonction	Contact	Catégorie	Pays	Mode
Mme Marie-Pascale Michel	Conseil National du Patronat Nigérien	96404071	Patronat	Niger	EC
Mme Issoufou Safietou Insa	Fédération des Organisations Patronales du Niger	92839350	Patronat	Niger	EC
<u>Entretiens collectifs avec les parties prenantes à Niamey</u>					
Halidou Mounkaila	SG/ Confédération Nigérienne du Travail	96982769	Syndicat	Niger	EI
Idrissa Djibrilla	SG/ Confédération Démocratique des Travailleurs du Niger	96870318	Syndicat	Niger	EI
Maman Ganaou	Permanencier/ Union des Syndicats des Travailleurs du Niger	96461697	Syndicat	Niger	EI
Kemo	SG/ Confédération Générale des Syndicats Libres	97806477	Syndicat	Niger	EI
Ousmane Mamane	Directeur Général de l'ANLTP/TIM	90292820	Autorité	Niger	EI
Dounama Abdou	SG du Ministère de l'Emploi	96299592	Autorité	Niger	EI
Ibrahim Samaila	CNP Ihtiram Niger	96961979	BIT	Niger	EI

Légende :

EI = Entretien Individuel

EC = Entretien Collectif

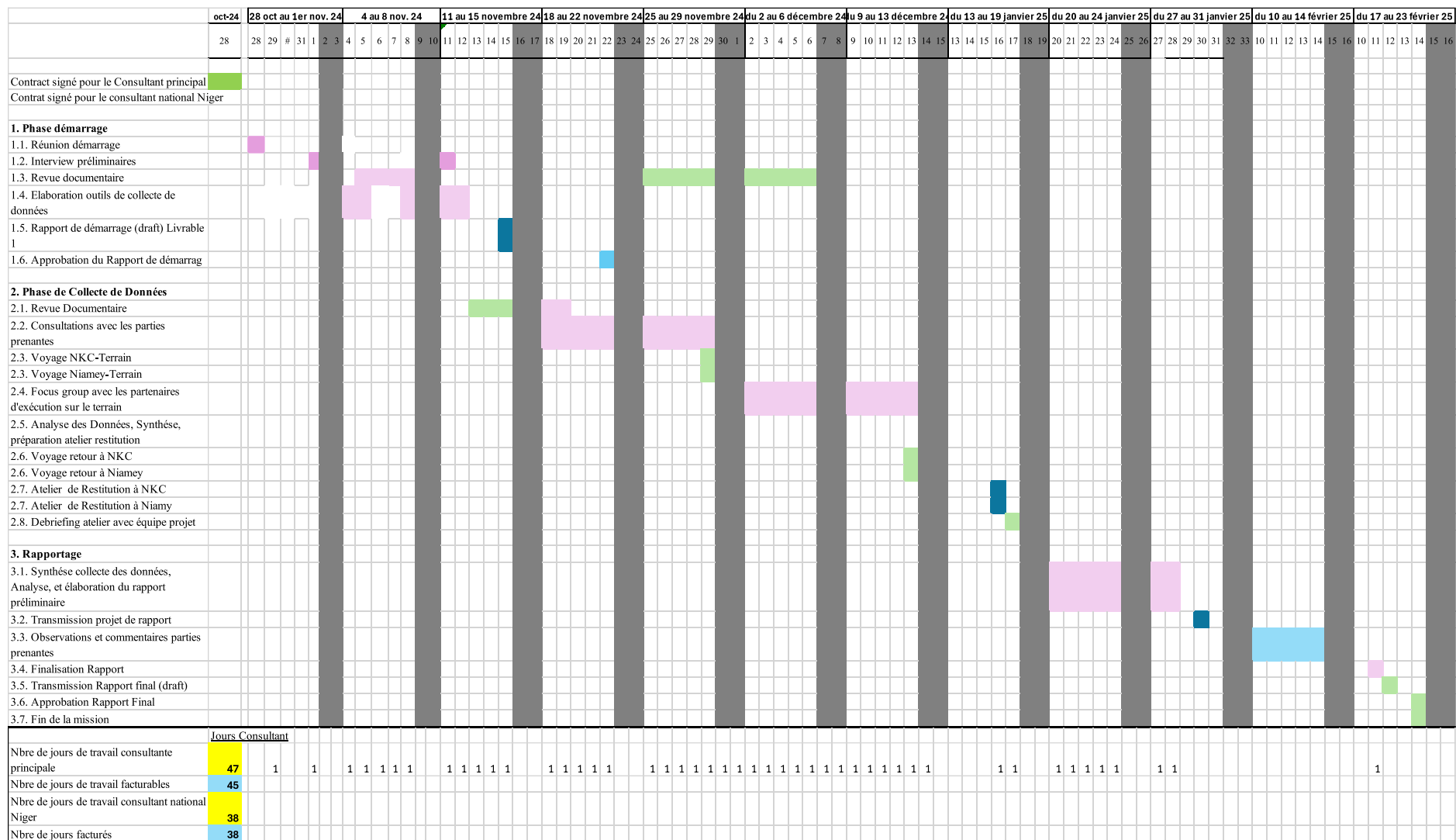
FG = Focus Group

Annexe III – Matrice d’Evaluation pour la collecte des données

Critères	Questions	Mesure(s) ou indicateur(s)	Sources de données	Technique de collecte de données	Parties prenantes ou Informateurs
Pertinence	1. Les projets répondent-ils aux besoins et priorités des victimes d’esclavage dans les communautés cibles ?	Niveau de satisfaction des bénéficiaires quant à la pertinence des activités	Rapports de base, bénéficiaires	Groupes de discussion, entretiens	Bénéficiaires, SOS Esclaves, Timidria, CGTM
	2. Les objectifs et activités sont-ils adaptés aux contextes socioculturels locaux ?	Adaptation des activités aux pratiques locales	Rapports de projet, documents de terrain	Analyse documentaire	Equipes projet, autorités locales
	3. Les projets répondent-ils aux priorités stratégiques des gouvernements de la Mauritanie et du Niger	Alignement avec les cibles des documents de stratégie nationale dans les deux pays	Cadres logiques, documents de stratégie	Revue documentaire	Institutions gouvernements de Mauritanie, du Niger
	4. Les projets répondent-ils aux priorités stratégiques de l’OIT et aux ODD ?	Alignement avec les priorités et cibles des ODD	Cadres logiques, documents de stratégie	Revue documentaire	OIT, bailleurs
	5. Les projets répondent-ils aux priorités stratégiques du bailleur DRL-USDOS	Alignement avec les priorités et cibles de DRL-USDOS	Cadres logiques, documents de stratégie	Revue documentaire	DRL-USDOS
	6. Les besoins spécifiques des groupes vulnérables (femmes, jeunes) sont-ils intégrés ?	Participation des femmes et des jeunes aux activités	Rapports d’activités	Suivi des données, entretiens	SOS Esclaves, CGTM, Timidria, ANLTP , leaders communautaires
Cohérence	7. Les projets sont-ils complémentaires avec d’autres initiatives locales et nationales ?	Nombre de synergies avec d’autres initiatives	Rapports de partenariats	Analyse documentaire	OSC, autorités locales, partenaires
	8. Les interventions sont-elles cohérentes entre elles pour éviter les redondances ?	Coordination entre les activités de chaque projet	Rapports de projet	Revue documentaire, entretiens	Equipes projet, SOS Esclaves, CGTM, Timidria
	9. Les partenariats ont-ils contribué à renforcer les activités des projets ?	Niveau de collaboration avec les partenaires	Rapports des réunions de partenariat	Entretiens, groupes de discussion	Partenaires locaux, OSC
	10. Les mécanismes de suivi permettent-ils une harmonisation des actions ?	Existence d’un mécanisme de suivi coordonné	Cadres de suivi, plans de travail	Analyse documentaire	OIT, partenaires nationaux
Efficacité	11. Les résultats intermédiaires ont-ils été atteints dans les délais ?	Taux d’achèvement des activités	Rapports de suivi	Analyse des chronogrammes	Equipes projet, SOS Esclaves, Timidria , bailleurs
	12. Les activités ont-elles contribué à l’autonomisation juridique des victimes ?	Nombre de victimes ayant accès aux services juridiques	Données de suivi, rapports de projet	Entretiens avec les bénéficiaires	Bénéficiaires, CGTM , professionnels juridiques
	13. L’accompagnement des partenaires a-t-il amélioré l’accès aux services sociaux ?	Taux d’accès aux services sociaux	Rapports de terrain	Suivi des données	Bénéficiaires, autorités locales
	14. Les formations ont-elles permis aux victimes de développer des compétences économiques ?	Nombre de victimes ayant bénéficié de formations économiques	Rapports de formation, données de suivi	Suivi des données, entretiens	Bénéficiaires, formateurs
Efficience	15. Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?	Ratio coût-bénéficiaires	Rapports financiers, rapports d’activités	Analyse documentaire	Equipes projet, bailleurs
	16. Les délais de mise en œuvre ont-ils été respectés ?	Respect des délais	Calendriers et rapports de suivi	Analyse documentaire	Equipes projet
	17. Le budget a-t-il été respecté et aligné sur les besoins ?	Respect du budget initial	Rapports financiers	Revue budgétaire	Equipes projet, bailleurs
	18. Les activités menées ont-elles apporté des résultats en ligne avec les ressources investies ?	Rapport coût-efficacité des résultats	Données de suivi, rapports financiers	Entretiens, analyse documentaire	Bailleurs, équipes projet
Impact	19. Les projets ont-ils eu un effet durable sur les conditions de vie des victimes ?	Témoignages de changement de conditions de vie	Témoignages des bénéficiaires	Études de cas, entretiens	Bénéficiaires, SOS Esclaves, CGTM , communautés locales
	20. Les victimes disposent-elles maintenant de moyens de subsistance plus stables ?	Nombre de victimes économiquement autonomes	Rapports de suivi, données de terrain	Entretiens, analyse documentaire	Bénéficiaires, OSC, formateurs
	21. Les communautés ont-elles développé une résilience accrue aux pratiques esclavagistes ?	Capacité des communautés à contester les pratiques esclavagistes	Rapports de terrain, témoignages	Groupes de discussion	Timidria, SOS Esclaves , leaders communautaires

Critères	Questions	Mesure(s) ou indicateur(s)	Sources de données	Technique de collecte de données	Parties prenantes ou Informateurs
	22. Les résultats obtenus contribuent-ils aux objectifs des ODD relatifs au travail décent et à l'égalité ?	Alignement avec les ODD	Cadres logiques, documents de projet	Analyse documentaire	OIT, bailleurs
Durabilité	23. Les initiatives lancées peuvent-elles être maintenues sans soutien externe ?	Capacité de maintien des activités	Rapports d'activités, retours des OSC	Entretiens, analyse documentaire	Partenaires locaux, OSC, autorités locales
	24. Les victimes sont-elles autonomes pour défendre leurs droits au-delà du projet ?	Niveau d'autonomie dans l'exercice des droits	Données de suivi, témoignages	Groupes de discussion, entretiens	Bénéficiaires, OSC
	25. Les partenariats établis soutiennent-ils la pérennité des activités ?	Engagement des partenaires	Rapports de partenariat	Entretiens avec partenaires	CGTM, Timidria, OSC nationales
	26. Les résultats sont-ils institutionnalisés dans les politiques locales ou nationales ?	Niveau d'institutionnalisation des résultats	Documents stratégiques, rapports	Analyse documentaire	OSC, autorités locales
Genre et non-discrimination	27. Les projets répondent-ils aux besoins spécifiques des femmes et des groupes marginalisés ?	Taux de participation des femmes et groupes marginalisés	Rapports d'activités, données de suivi	Analyse documentaire, entretiens	SOS Esclaves, Timidria, CGTM, ANLTP, bénéficiaires, OSC locales
	28. Les activités contribuent-elles à la réduction des inégalités de genre ?	Augmentation de l'accès des femmes aux services sociaux	Rapports de suivi, données de terrain	Groupes de discussion, entretiens	Bénéficiaires, OSC, partenaires
	29. Les activités permettent-elles aux femmes de se mobiliser pour leurs droits ?	Nombre de femmes impliquées dans les dialogues et actions juridiques	Rapports des OSC, données de suivi	Entrevues, groupes de discussion	SOS Esclaves, CGTM, Timidria, ANLTP, bénéficiaires
	30. Les interventions promeuvent-elles l'égalité et réduisent-elles les discriminations sociales ?	Perception des bénéficiaires sur la discrimination sociale	Témoignages, groupes de discussion	Analyse documentaire, entretiens	Bénéficiaires, SOS Esclaves, Timidria, CGTM

Annexe IV – Chronogramme de l'évaluation



Annexe V – Outils de collecte des données

Des guides d'entretien ont été préparés pour chacun des groupes d'acteurs

1. Guide d'entretien semi-directif pour les bénéficiaires directs des projets Vellahine et Ihtiram
2. Guide de focus group pour les bénéficiaires directs
3. Guide d'entretien semi-directif pour les organisations corporatistes
4. Guide d'entretien semi-directif pour les ministères et institutions publiques
5. Ce tableau synthétise les outils de collecte de données utilisés dans le cadre de l'évaluation des projets Vellahine et Ihtiram.

Ce tableau synthétise les outils de collecte de données utilisés dans le cadre de l'évaluation des projets Vellahine et Ihtiram.

Outil	Cible	Objectif principal	Thèmes abordés
Guide d'entretien semi-directif – Bénéficiaires directs	Personnes ayant bénéficié des projets	Recueillir leurs perceptions et expériences sur les effets des projets	1. Pertinence du projet 2. Accès aux services et changements observés 3. Inclusion sociale et intégration communautaire 4. Genre et égalité 5. Durabilité et perspectives d'avenir
Guide de focus group – Bénéficiaires directs	Groupes de bénéficiaires	Discuter collectivement des changements perçus et de la pertinence des actions	1. Besoins et pertinence 2. Accès aux services et autonomie 3. Inclusion et intégration communautaire 4. Genre et égalité 5. Durabilité et perspectives d'avenir
Guide d'entretien – Organisations corporatistes	Syndicats, OSC, groupements	Recueillir leurs points de vue sur leur rôle, les résultats et les défis	1. Rôle et implication 2. Impact sur bénéficiaires et communautés 3. Soutien et renforcement des capacités 4. Genre et inclusion 5. Durabilité et perspectives d'avenir
Guide d'entretien – Ministères et institutions publiques	Représentants institutionnels	Comprendre leur implication et leur vision des réformes et impacts	1. Rôle et implication 2. Réformes juridiques et institutionnelles 3. Impact sur bénéficiaires et communautés 4. Soutien et renforcement des capacités 5. Genre et inclusion 6. Durabilité et perspectives d'avenir
Guide d'entretien – Personnel des projets	Équipe de mise en œuvre	Recueillir leurs retours d'expérience et leçons apprises	1. Expérience et rôle 2. Défis et leçons 3. Impact observé 4. Collaboration et coordination 5. Genre, inclusion et droits humains 6. Durabilité et perspectives d'avenir

Annexe VI – Liste des documents examinés

Documents de projets et rapports d'évaluation

VELLAHINE - PRODOC VELLAHINE FRANÇAIS 11Jan2021 vf.docx

IHTIRAM- PRODOC

IHTIRAM Logic Model RAF 2106 - USA, rév. 1 sept.22

VELLAHINE - Rapport final d'évaluation interne à mi-parcours (doc)

VELLAHINE - Résumé Exécutif de l'évaluation

Rapports d'activité périodiques et final des projets

RAF 2106 USA (MRT Nig) Q4 Jan 23

RAF 2106 USA (MRT Nig) Q1 April 23

RAF 2106 USA (MRT Nig) Q2 July 23

RAF 2106 USA (MRT Nig) Q3 Oct 23

RAF 2106 USA (MRT Nig) Q4 Jan 24

RAF 2106 USA (MRT Nig) Q1 April 24

RAF 2106 USA (MRT Nig) Q2 July 24

RAF 2106 USA (MRT Nig) Q3 Oct 24

FINAL REPORT MRT 20 03 USA VELLAHINE .docx

Rapports financiers

Ihtiram RF - ILO__PJ_Status_By_Activity_and_200125.xlsx

Vellahine RF - ILO__PJ_Status_By_Activity_and_1024.xlsx

Rapports des activités des projets

BIT - Rapport de l'atelier de formation des femmes rurales

Vellahine, livrable 2 - Maison de couscous

Vellahine - Rapport Final SMPSS

Vellahine - Bibliographie de six femmes leaders du monde rural

Vellahine - Villasanté P3 Final

Vellahine - Témoignages révoltes paysannes

Vellahine - Manuel de capitalisation de l'expérience d'émancipation des villages Adwaba, avril 22

Vellahine - Rapport ateliers de capitalisation et de valorisation des expériences d'émancipation

Vellahine - Rapport final sur la situation d'enrôllement des enfants (fichier Excel).

Vellahine - Rapport d'identification moyens de subsistance des victimes

Vellahine - Rapport CNASS

Vellahine - Rapport de mission Treide HG

Vellahine - Rapport de formation Treide HG

Vellahine - Rapport de formation GV sur la loi 2015-031

SOS-Esclave - Rapport de mise en oeuvre des activités mini projet SOS Esclaves et BIT, 2025

Documentation générale, textes juridiques

Rapport du Rapporteur Spécial sur les formes contemporaines d'esclavage y compris leurs causes et leurs conséquences, Tomoya Obokata, Conseil des Droits de l'homme, AG Nations Unies, juillet 22

Rapport du Rapporteur Spécial sur les formes contemporaines d'esclavage _ Economie informelle, Tomoya Obokata, juillet 22

BIT, Texte du protocole ILO 2014 relatif à la convention (nr 29) sur le travail forcé, 1930 (103^e Session, Genève 2014)

Bilan application loi 2015-031

Loi 2015-031

Arrêté 1797 MFPTMA sur l'emploi domestique en Mauritanie

J.O. 1452F DU 30.12.2019 (création Taazour).pdf

Loi 2020-017 prévention répression traite personnes.pdf

NATLEX - Mauritania - Loi n° 2020-017 du 6 août 2020 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes.pdf

2405_Mauritania Internal Decent Work Country Programme Review 2012-15_Internal Final_2016.pdf

Rapport-alternatif-des-ONGs-sur-la-Mauritanie.pdf

Etudes_sur_les_barrieres_a_l'entreprenariat_feminin.pdf

L'esclavage «persiste» en Mauritanie, malgré les efforts du gouvernement.pdf

Les ambitions contrariées de la lutte contre l'esclavage en Mauritanie, Axel Etoundi, 2022.pdf

Documents de référence de l'Evaluation du DRL USDOSS

Intro to DRL and GP Labor.pdf

DRL Labor Framework.pdf

DRL Compliance.pdf

DRL MEL.pdf

Collective Learning.pdf

Presidential Memorandum.pdf

PM Fact Sheet.pdf

DRL-Guide-to-Program-Monitoring-and-Evaluation.pdf

Annexe VII - Extraits choisis des poèmes

Source : rapport de capitalisation

Poème n°9 : Chanson /Sensibilisation à la lutte

لا بد من اصلاح
ذ البناء و تعادل
بناء اجدید اعظیم
شامخ ماه ابذ الحال

Il faut impérativement
Reconstruire cet édifice sur de nouvelles bases
Différentes de celles qui sont actuelles.

Poème 10 : Explication des formes de la lutte et appel à l'unité nationale

احن ندع لمور اكبار
ماهي من كثرة لخبار
حريتنا من لستعمار
و اهل نقابت وحدتن
زنوج و اعرب واحد و احرار
ما يرع ذاك اجلودتن

Nous, nous avons une cause noble
Et nous n'agissons pas par enfantillage
Nous voulons notre liberté
Du joug de ceux qui veulent nous maintenir
En esclavage.
Noirs, arabes et Haratines,
La couleur de nos peaux n'est pas source de conflit.

مستويين ابحق و دينار
و نرفع موريتانتن
و انحق فيها لزدهار
راعي ذهي فكرتن

Nous avons les mêmes droits
Et nous allons rehausser notre Mauritanie
Et y répandre le bonheur et la prospérité....
C'est ça notre idéologie.

Poème 1 Pulaar (traduit du pulaar): sur la sécheresse,
l'oppression, et les retombées de la guerre du Sahara

Au temps passé
La pluie tombait, l'humidité se propageait
L'herbe poussait, les arbres verdoyaient,
Les germes aux champs jaillissaient,
Les vaches se régalaient...
Je cultivais la terre pour me nourrir
Je pratiquais l'élevage pour me sécuriser
Je supportais l'administration et son oppression
Et je faisais vivre le féodal par l'agriculture.
Mais les temps ont changé...
La sécheresse arrive et les arbustes tombent...
Il n'y a plus de pâturages et la terre devient rougeâtre.
Il n'y a plus de champs et les vallées se sont desséchées...
Les animaux émigrent vers le Sud...
Mon cœur palpite et je n'ai plus d'idées en tête...
Mes jambes sont escampées et mon corps s'alourdit...
J'ai les larmes aux yeux...
J'ai pleuré ma situation au marché
Où tout est trop cher...
Et je suis agacé par le courtier
Qui achète mes animaux à bas prix...
Ce régime et ces années de faim et de pauvreté
Nous font pleurer comme pleurent les orphelins aux
cimetières...
A cela s'ajoute cette guerre injuste
Et la crise s'est accentuée
Par la disparition au front des fils valises de ce pays...
Mais de cette situation ténébreuse
Une petite lumière jaillit de loin.
Elle émane de l'espoir dans les fils de cette nation
Qui refusent la pauvreté et la faim...
A la longue nuit, suivra le jour
Et la vérité finira par triompher.
Sortez pour accueillir les enfants du pays
Qui refusent la pauvreté et la faim
Et qui ont changé ce monde !



<Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» & L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale «Ihtiram»>

SYMBOLE :

Nom de l'évaluateur :

Oumoul Khayri Ba

Date : Cliquez ici pour insérer une date.

Les enseignements tirés qui suivent ont été retenus au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

ENSEIGNEMENT TIRÉ	Une lutte de long terme et multi-acteurs
Brève description de l'enseignement tiré (lien avec une action ou une tâche donnée)	L'éradication de l'esclavage par ascendance constitue un processus long et complexe qui requiert une mobilisation intersectorielle et la coopération de multiples acteurs. Elle dépend de la capacité de figures motrices — institutionnelles ou individuelles — à impulser et maintenir la dynamique du changement.
Contexte et éventuelles conditions préalables	Présence historique et enracinée de pratiques d'asservissement par ascendance ; résistance culturelle au changement ; besoin de coordination entre acteurs publics, communautaires et de la société civile.
Utilisateurs/bénéficiaires visés	Autorités nationales et locales, organisations de la société civile, chefs communautaires, acteurs du système judiciaire et éducatif.
Difficultés rencontrées /Enseignements négatifs – Facteurs de causalité	Manque de coordination intersectorielle ; rotation fréquente du personnel institutionnel ; absence de leadership clair et constant ; faible implication de certains acteurs clés.
Réalisations accomplies / Points positifs - Facteurs de causalité	Création de coalitions multi-acteurs ; engagement durable de leaders locaux ; coordination réussie entre institutions judiciaires, sociales et éducatives.
Questions administratives pour l'OIT(personnel, ressources, conception, exécution)	Renforcer le soutien à la coordination multi-acteurs ; prévoir un mécanisme d'ancrage institutionnel des initiatives ; garantir une présence de personnel OIT pour la facilitation et le suivi.

« Cette version française du document est une traduction de la version anglaise originale. L'Unité de programmation régionale du Bureau Régional pour l'Afrique (RPU/ROAF) de l'OIT a examiné la qualité de la traduction. Le présent document n'a pas fait l'objet d'un contrôle de qualité par le Bureau d'évaluation (EVAL) de l'OIT pour assurer sa cohérence avec le document-cadre en anglais, qui est le document de référence. »



<Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» & L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale «Ihtiram»>

SYMBOLE :

Nom de l'évaluateur :

Oumoul Khayri Ba

Date : Cliquez ici pour insérer une date.

Les enseignements tirés qui suivent ont été retenus au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

ENSEIGNEMENT TIRÉ	Un engagement politique au plus haut niveau est indispensable
Brève description de l'enseignement tiré (lien avec une action ou une tâche donnée)	La réussite des projets dépend étroitement de la volonté politique des autorités nationales. L'application stricte et cohérente des lois existantes est indispensable pour garantir des avancées tangibles contre l'impunité.
Contexte et éventuelles conditions préalables	Existence de cadres législatifs criminalisant l'esclavage mais faiblement appliqués ; instabilité politique ; absence de sanctions effectives contre les auteurs.
Utilisateurs/bénéficiaires visés	Instances gouvernementales, parlementaires, magistrats, forces de l'ordre, organisations de défense des droits humains.
Difficultés rencontrées /Enseignements négatifs – Facteurs de causalité	Manque de volonté politique ; absence de budget dédié ; pression sociale contre les poursuites judiciaires ; lenteur des procédures.
Réalisations accomplies / Points positifs - Facteurs de causalité	Prises de position publiques d'autorités de haut niveau ; adoption de plans d'action nationaux ; renforcement de la coopération interinstitutionnelle.
Questions administratives pour l'OIT (personnel, ressources, conception, exécution)	Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs ; inclure un engagement formel des gouvernements dans les projets ; prévoir des actions de sensibilisation ciblant les hautes autorités.

« Cette version française du document est une traduction de la version anglaise originale. L'Unité de programmation régionale du Bureau Régional pour l'Afrique (RPU/ROAF) de l'OIT a examiné la qualité de la traduction. Le présent document n'a pas fait l'objet d'un contrôle de qualité par le Bureau d'évaluation (EVAL) de l'OIT pour assurer sa cohérence avec le document-cadre en anglais, qui est le document de référence. »



<Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» & L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale «Ihtiram»>

SYMBOLE :

Nom de l'évaluateur :

Oumoul Khayri Ba

Date : Cliquez ici pour insérer une date.

Les enseignements tirés qui suivent ont été retenus au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

ENSEIGNEMENT TIRÉ	L'autonomisation économique, clé de la liberté
Brève description de l'enseignement tiré (lien avec une action ou une tâche donnée)	L'accès à des moyens de subsistance indépendants est essentiel pour permettre une réelle libération. Sans alternatives économiques viables, des personnes anciennement asservies peuvent revenir vers des situations d'exploitation perçues comme plus « sûres ».
Contexte et éventuelles conditions préalables	Extrême pauvreté ; absence d'opportunités économiques locales ; dépendance économique vis-à-vis des anciens maîtres.
Utilisateurs/bénéficiaires visés	Personnes anciennement asservies, jeunes et femmes issus de communautés marginalisées, organisations communautaires.
Difficultés rencontrées /Enseignements négatifs – Facteurs de causalité	Manque d'accès au crédit et à la formation ; insuffisance d'infrastructures ; réticence à l'auto-entrepreneuriat ; risque de rechute dans l'exploitation.
Réalisations accomplies / Points positifs - Facteurs de causalité	Création de coopératives ; mise en place de formations professionnelles ; octroi de microcrédits ; hausse de l'estime de soi et de l'autonomie.
Questions administratives pour l'OIT(personnel, ressources, conception, exécution)	Renforcer les volets de formation et d'insertion économique ; intégrer des partenariats avec le secteur privé ; prévoir des appuis financiers à moyen terme.

« Cette version française du document est une traduction de la version anglaise originale. L'Unité de programmation régionale du Bureau Régional pour l'Afrique (RPU/ROAF) de l'OIT a examiné la qualité de la traduction. Le présent document n'a pas fait l'objet d'un contrôle de qualité par le Bureau d'évaluation (EVAL) de l'OIT pour assurer sa cohérence avec le document-cadre en anglais, qui est le document de référence. »



<Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» & L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale «Ihtiram»>

SYMBOLE :

Nom de l'évaluateur :

Oumoul Khayri Ba

Date : Cliquez ici pour insérer une date.

Les enseignements tirés qui suivent ont été retenus au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

ENSEIGNEMENT TIRÉ	La libération doit s'accompagner de mesures d'accompagnement concrètes
Brève description de l'enseignement tiré (lien avec une action ou une tâche donnée)	La libération sans accompagnement (logement, revenu, inclusion sociale) expose les bénéficiaires à l'isolement et au découragement. L'absence de soutien post-libération accroît le risque de retour en arrière.
Contexte et éventuelles conditions préalables	Stigmatisation sociale persistante ; absence de dispositifs d'insertion sociale ; faible présence de services sociaux dans les zones rurales.
Utilisateurs/bénéficiaires visés	Personnes libérées, services sociaux, ONG locales, autorités locales.
Difficultés rencontrées /Enseignements négatifs – Facteurs de causalité	Isolement social ; rejet communautaire ; pauvreté persistante ; manque de suivi institutionnel.
Réalisations accomplies / Points positifs - Facteurs de causalité	Mise en place de dispositifs d'accompagnement psychosocial ; accès au logement et à des allocations temporaires ; intégration dans des associations locales.
Questions administratives pour l'OIT (personnel, ressources, conception, exécution)	Prévoir un mécanisme systématique de suivi post-libération ; mobiliser les services sociaux nationaux ; renforcer les capacités locales d'accompagnement.

« Cette version française du document est une traduction de la version anglaise originale. L'Unité de programmation régionale du Bureau Régional pour l'Afrique (RPU/ROAF) de l'OIT a examiné la qualité de la traduction. Le présent document n'a pas fait l'objet d'un contrôle de qualité par le Bureau d'évaluation (EVAL) de l'OIT pour assurer sa cohérence avec le document-cadre en anglais, qui est le document de référence. »



<Titre du projet> Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» & L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale

SYMBOLE :

MRT/20/03/USA

pour Vellahine ;

RAF/21/06/USA

pour Ihtiram

Nom de

l'évaluateur :

Oumoul Khayri Ba

Date : Cliquez ici pour insérer une date.

Les bonnes pratiques émergentes qui suivent ont été retenues au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

BONNE PRATIQUE	Mettre en place des mécanismes de suivi solides et légitimes
Bref résumé de la bonne pratique (lien avec un objectif ou résultat tangible attendu, le contexte, le but du projet, etc.)	La réussite du changement social repose sur des dispositifs de suivi inclusifs, ancrés localement, bien structurés et dotés d'une légitimité institutionnelle. Ces mécanismes doivent pouvoir résister aux inerties sociales et culturelles et incarner une autorité morale incontestable. L'exemple du dispositif de l'Envoyé spécial des Nations Unies illustre bien cette exigence.
Conditions pertinentes et contexte : restrictions ou conseils en matière d'applicabilité et de reproductibilité	Présence d'enjeux socioculturels sensibles ; faible confiance envers les institutions ; besoin d'une légitimité reconnue par les communautés locales et les autorités nationales.
Établir un lien de cause à effet clair	Un mécanisme de suivi légitime garantit un contrôle effectif de l'avancement des actions, favorise l'adhésion communautaire et renforce la responsabilisation des acteurs impliqués.
Indiquer les résultats mesurables et les bénéficiaires visés	Suivi régulier des engagements pris ; amélioration du taux de mise en œuvre des décisions ; bénéficiaires : autorités locales, communautés, ONG, acteurs judiciaires et sociaux.
Possibilité de reproduction et qui en sera responsable	Reproductible dans d'autres contextes sensibles en mobilisant des personnalités locales reconnues et respectées ; mise en œuvre sous la supervision des gouvernements, avec un appui technique de l'OIT et des agences onusiennes
Liens avec des objectifs plus globaux de l'OIT (PPTD, résultats des programmes par pays ou cadre stratégique de l'OIT)	Contribue aux résultats des programmes par pays (PPTD) relatifs à la gouvernance et à l'éradication du travail forcé, et aux objectifs du cadre stratégique de l'OIT en matière de justice sociale.
Autres documents ou commentaires pertinents	Mandats des envoyés spéciaux onusiens ; rapports de suivi communautaires.

« Cette version française du document est une traduction de la version anglaise originale. L'Unité de programmation régionale du Bureau Régional pour l'Afrique (RPU/ROAF) de l'OIT a examiné la qualité de la traduction. Le présent document n'a pas fait l'objet d'un contrôle de qualité par le Bureau d'évaluation (EVAL) de l'OIT pour assurer sa cohérence avec le document-cadre en anglais, qui est le document de référence. »



<Titre du projet> Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» & L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale

SYMBOLE :

MRT/20/03/USA

pour Vellahine ;

RAF/21/06/USA

pour Ihtiram

Nom de

l'évaluateur :

Oumoul Khayri Ba

Date : Cliquez ici pour insérer une date.

Les bonnes pratiques émergentes qui suivent ont été retenues au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

BONNE PRATIQUE	Coordination stratégique des interventions
Bref résumé de la bonne pratique (lien avec un objectif ou résultat tangible attendu, le contexte, le but du projet, etc.)	La planification synchronisée de projets complémentaires permet de renforcer les synergies, d'optimiser l'utilisation des ressources et de maximiser l'impact global des actions menées contre l'esclavage par ascendance.
Conditions pertinentes et contexte : restrictions ou conseils en matière d'applicabilité et de reproductibilité	Multiplicité d'acteurs et de projets dispersés ; absence de cadre de concertation ; besoin d'éviter les chevauchements d'actions et les gaspillages de ressources.
Établir un lien de cause à effet clair	La coordination stratégique réduit les doublons, renforce la cohérence des approches et permet un usage optimal des financements disponibles.
Indiquer les résultats mesurables et les bénéficiaires visés	Amélioration du ratio coût/résultat ; accroissement de la couverture géographique et sectorielle des interventions ; bénéficiaires : populations vulnérables, institutions nationales, partenaires d'exécution.
Possibilité de reproduction et qui en sera responsable	Reproductible dans d'autres contextes multi-acteurs via des plateformes de coordination co-animées par les gouvernements et l'OIT.
Liens avec des objectifs plus globaux de l'OIT (PPTD, résultats des programmes par pays ou cadre stratégique de l'OIT)	Soutient les résultats de coopération technique de l'OIT et les cadres de programmes par pays en matière de planification intégrée et d'efficacité de l'aide.
Autres documents ou commentaires pertinents	Plans d'action conjoints, cadres logiques communs, procès-verbaux de comités de pilotage.

« Cette version française du document est une traduction de la version anglaise originale. L'Unité de programmation régionale du Bureau Régional pour l'Afrique (RPU/ROAF) de l'OIT a examiné la qualité de la traduction. Le présent document n'a pas fait l'objet d'un contrôle de qualité par le Bureau d'évaluation (EVAL) de l'OIT pour assurer sa cohérence avec le document-cadre en anglais, qui est le document de référence. »



<Titre du projet> Mobilisation des communautés pour lutter contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage en Mauritanie «Vellahine» & L'autonomisation au service de la résilience : Les survivants luttent contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage par le biais de partenariats sociaux sectoriels et d'une collaboration sous-régionale

SYMBOLE :

MRT/20/03/USA

pour Vellahine ;

RAF/21/06/USA

pour Ihtiram

Nom de

l'évaluateur :

Oumoul Khayri Ba

Date : Cliquez ici pour insérer une date.

Les bonnes pratiques émergentes qui suivent ont été retenues au cours de l'évaluation. On peut en étoffer le contenu dans le rapport complet d'évaluation.

BONNE PRATIQUE	Apprentissage par les pairs, levier effectif de transformation sociale
Bref résumé de la bonne pratique (lien avec un objectif ou résultat tangible attendu, le contexte, le but du projet, etc.)	Le partage d'expériences entre communautés ou individus ayant vécu des parcours similaires favorise l'appropriation du changement. Voir un « pair » s'émanciper agit comme un puissant facteur de motivation et d'identification.
Conditions pertinentes et contexte : restrictions ou conseils en matière d'applicabilité et de reproductibilité	Faible confiance en soi et crainte du changement ; résistance communautaire ; besoin de modèles positifs issus des mêmes réalités socioculturelles.
Établir un lien de cause à effet clair	L'identification à des pairs ayant réussi leur émancipation accroît la motivation et l'adhésion aux programmes de réinsertion.
Indiquer les résultats mesurables et les bénéficiaires visés	Taux de participation accru aux formations ; hausse de l'estime de soi ; bénéficiaires : personnes anciennement asservies, jeunes et femmes marginalisés.
Possibilité de reproduction et qui en sera responsable	Reproductible dans tout programme de réhabilitation sociale ; mise en œuvre par les ONG locales, avec soutien méthodologique de l'OIT.
Liens avec des objectifs plus globaux de l'OIT (PPTD, résultats des programmes par pays ou cadre stratégique de l'OIT)	Soutient les objectifs de l'OIT en matière de développement du capital humain, d'inclusion sociale et de lutte contre le travail forcé.
Autres documents ou commentaires pertinents	Rapports de terrain sur les réseaux de pairs, témoignages communautaires, études de cas.

« Cette version française du document est une traduction de la version anglaise originale. L'Unité de programmation régionale du Bureau Régional pour l'Afrique (RPU/ROAF) de l'OIT a examiné la qualité de la traduction. Le présent document n'a pas fait l'objet d'un contrôle de qualité par le Bureau d'évaluation (EVAL) de l'OIT pour assurer sa cohérence avec le document-cadre en anglais, qui est le document de référence. »